

LE RAPPORT D'ACTIVITÉS 2019

DE LA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
CÔTE OUEST CENTRE MANCHE

Pôle Administratif
Siège social

La Haye

Pôle Politiques
publiques

Lessay

Pôle Services
à la population

Périers

Communauté de Communes



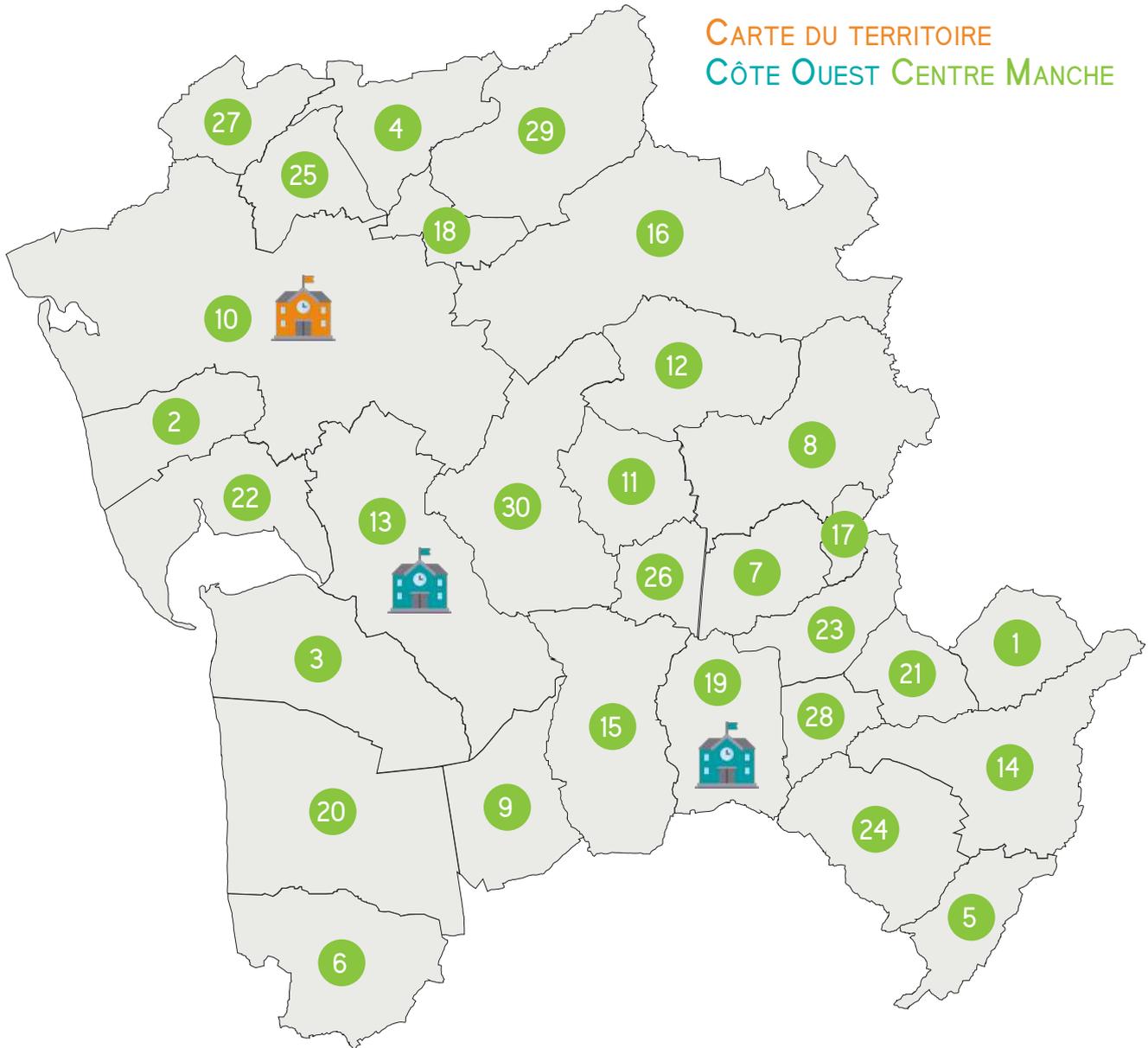
LE SOMMAIRE

LE TERRITOIRE.....	4
LES TEMPS FORTS.....	5
LE FONCTIONNEMENT.....	6
L'organisation de la collectivité.....	6
Le conseil communautaire.....	7
Le bureau.....	8
Les commissions.....	9
Les statuts et les compétences	10
Le budget 2019.....	14
La commande publique.....	20
Les ressources humaines.....	22
La communication.....	28
L'informatique.....	29
LES SERVICES	30
Les affaires économiques.....	30
Le développement économique.....	30
L'économie circulaire.....	31
L'aménagement numérique du territoire.....	32
Le développement touristique.....	33
L'office de tourisme.....	33
La gestion des gîtes communautaires.....	34
L'aménagement durable du territoire	35
Le conseil de développement durable.....	35
L'urbanisme.....	36
Le développement durable.....	37
La Plateforme de mobilité.....	38
La Plateforme Territoriale de Rénovation de l'Habitat.....	39
La revitalisation du centre-bourg de Périers.....	40
L'environnement	41
Le littoral.....	41
Les rivières et les milieux aquatiques.....	42
Les espaces naturels.....	43
Les déchets ménagers et les déchetteries.....	44
Le Service Public d'Assainissement Non Collectif.....	45
Les travaux et les services techniques	46
L'entretien du patrimoine bâti et la gestion des espaces verts.....	46
Le suivi des travaux.....	47
L'accessibilité.....	48
L'aire d'accueil des gens du voyage.....	49
La fourrière animale.....	50

L'incendie, les secours et la sécurité.....	51
La petite enfance	52
Les Relais d'Assistants Maternels.....	52
Les Maisons des Assistants Maternels.....	53
L'enfance	54
Les Accueils Collectifs de Mineurs.....	54
Les Nouvelles Activités Péricolaires.....	55
La jeunesse	56
L'espace jeunes.....	56
Le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité.....	57
Les interventions au collège.....	58
Les Promeneurs Du Net.....	59
La parentalité	60
Les animations familles.....	60
La culture.....	61
La ludothèque.....	61
La lecture publique.....	62
Le dispositif Villes en Scène.....	63
Les conventions culturelles.....	64
La cohésion sociale.....	65
Le Plan Local Autonomie.....	65
Le Centre Intercommunal d'Action Sociale.....	66
Les services à la population.....	67
Les Espaces Publics Numériques.....	67
La Maison France Services et ses antennes.....	68
La santé.....	69
<i>Le Réseau Territorial de la Promotion de la Santé.....</i>	69
<i>Les pôles de santé.....</i>	70
Les transports à la personne.....	71
Le sport.....	72
La base de char à voile.....	72
Le Golf Centre Manche.....	73
Les activités sportives.....	74
Les relations avec les associations.....	75
Les forums des associations.....	75
Le dispositif Va'Partout.....	76
Le soutien aux associations.....	77
La mise à disposition d'équipements sportifs.....	78
LES ANNEXES	79
Le budget et le compte administratif 2019.....	79
Les membres du Conseil de Développement Durable.....	88
Le rapport 2019 relatif au prix et à la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets.....	89

LE TERRITOIRE

CARTE DU TERRITOIRE CÔTE OUEST CENTRE MANCHE



Siège social
de la Communauté de Communes



Pôles de proximité
de la Communauté de Communes

30 communes

3 pôles de proximité

22 616* habitants

* population totale légale des communes en vigueur au 1^{er} janvier 2019

Nombre d'habitants par commune

1	AUXAIS.....	176	11	LAULNE.....	188	21	RAIDS.....	187
2	BRETTEVILLE SUR AY.....	393	12	LE PLESSIS-LASTELLE.....	249	22	ST-GERMAIN-SUR-AY.....	926
3	CRÉANCES.....	2 207	13	LESSAY.....	2 297	23	ST-GERMAIN-SUR-SÈVES.....	184
4	DOVILLE.....	323	14	MARCHÉSIEUX.....	733	24	ST-MARTIN-D'AUBIGNY.....	598
5	FEUGÈRES.....	348	15	MILLIÈRES.....	797	25	ST-NICOLAS-DE-PIERREPONT.....	315
6	GEFFOSSES.....	439	16	MONTSENELLE.....	1 417	26	ST-PATRICE-DE-CLAIDS.....	175
7	GONFREVILLE.....	152	17	NAY.....	74	27	ST-SAUVEUR-DE-PIERREPONT.....	135
8	GORGES.....	358	18	NEUFMESNIL.....	208	28	ST-SÉBASTIEN-DE RAIDS.....	345
9	LA FEUILLIE.....	282	19	PÉRIERS.....	2 360	29	VARENGUEBEC.....	326
10	LA HAYE.....	4 187	20	PIROU.....	1 513	30	VESLY.....	720

LES TEMPS FORTS

JANVIER

- **10 janvier** : Cérémonie des vœux et lancement du site internet www.cocm.fr à la salle Saint-Cloud de Lessay

MARS

- **7 mars** : Spectacle Villes en Scène "Trauma Show" à l'espace culturel de Lessay
- **13 mars** : Inauguration de l'Espace Public Numérique à Périers, en présence de Mme GUEGOT (Vice-présidente en charge du numérique à la Région Normandie)
- **18 au 23 mars** : Grande Semaine Nationale de la Petite Enfance sur le territoire
- **27 mars** : Chantier bénévole de nettoyage du havre de Surville
- **28 mars** : Spectacle Villes en Scène "Rêves américains" à la salle communale de St-Symphorien (La Haye)

AVRIL

- **1 avril au 2 juin** : Objectif Familles : Zéro Déchet
- **2 avril** : Lancement du cadastre solaire et conférence de presse à l'Espace Public Numérique à La Haye

MAI

- **20 mai** : Conférence de presse sur l'acquisition d'équipements de tri sélectif et d'entretien des espaces verts au pôle de proximité communautaire à Lessay.

JUIN

- **2 juin** : Festival Bulles de campagnes sur le thème des 3R de l'Habitat à Pirou-Plage
- **3 juin** : Inauguration de l'exposition "Tous acteurs de leur mémoire" proposée par le tourisme à Lessay
- **22 et 23 juin** : Fête du sport à Bretteville-sur-Ay

AOUT

- **8 août** : Escape game à l'abbatiale de Lessay
- **30 août** : Forum des associations au collège de Lessay
- **31 août** : Forums des associations au gymnase de Périers et à la salle Jacques Lair à La Haye

SEPTEMBRE

- **20 septembre** : Débat harcèlement scolaire au cinéma Le Rialto à La Haye
- **24 septembre** : Soirée d'ouverture de la saison 2019-2020 de Villes en Scène à l'espace culturel de Lessay

OCTOBRE

- **25 octobre** : Inauguration de la salle sportive communautaire à Créances
- **30 octobre** : Escape game à l'abbatiale de Lessay

NOVEMBRE

- **4 novembre** : Spectacle Villes en Scène "Las Hermanas Caronni" à l'espace culturel de Lessay
- **13 novembre** : Spectacle Villes en Scène "De la morue" à la salle communale de Marchésieux
- **20 novembre** : Réunion interne des nouvelles modalités de collecte et tri des déchets à La Haye et Périers
- **25 novembre** : Réunion interne des nouvelles modalités de collecte et tri des déchets à Lessay

DÉCEMBRE

- **2 décembre** : Déménagement de l'Espace Public Numérique au pôle de proximité à Périers
- **4 décembre** : Remise de chèque pour l'Opération Collective de Modernisation
- **10 décembre** : Spectacle Villes en Scène "Mon Olympe" à la salle communale de St-Symphorien (La Haye)
- **12 décembre** : Démarche interne de Développement Durable à la salle Saint-Cloud de Lessay

LE FONCTIONNEMENT

L'organisation de la collectivité autour de 3 pôles de proximité



Pôle administratif - Siège social à La Haye

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES

Secrétariat général
et gestion des assemblées et bureaux

Projet de territoire
et politiques contractuelles

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Affaires juridiques, marchés publics,
assurances...

Finances et comptabilité

Ressources humaines

COMMUNICATION

INFORMATIQUE



Pôle Politiques Publiques à Lessay

AFFAIRES ÉCONOMIQUES

Développement économique

Aménagement numérique du territoire

TOURISME

Office de tourisme

Gestion des gîtes communautaires

AMÉNAGEMENT DURABLE

Documents d'urbanisme

Développement durable
et transition énergétique

Habitat

ENVIRONNEMENT

Gestion des espaces naturels
et des rivières

Déchets ménagers et déchetteries

Service Public d'Assainissement
Non Collectif (SPANC)

TRAVAUX - SERVICES TECHNIQUES

Entretien du bâti, espaces verts et voirie

Suivi des travaux

Accessibilité

Entretien des aires d'accueil
des gens du voyage

Fourrière animale



Pôle Services à la population à Périers

PETITE ENFANCE

ENFANCE

JEUNESSE

POLITIQUE ÉDUCATIVE

CULTURE

COHÉSION SOCIALE

Relations avec le Centre Intercommunal
d'Action Sociale (CIAS)
et les Etablissements d'Hébergement
pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD)

Relations centre social

Plan Local d'Autonomie (PLA)

SERVICES À LA POPULATION

Accès usagers aux services publics :

Espaces Publics Numériques (EPN),

Maisons de Services Au Public (MSAP), Santé...

Transport à la personne

SPORTS

RELATIONS AVEC LES ASSOCIATIONS

Le conseil communautaire

La Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche est administrée par le conseil communautaire, organe délibérant de la collectivité. Le conseil communautaire se réunit à tour de rôle à La Haye, à Lessay et à Périers.

Il s'est réuni 9 fois au cours de l'année 2019 : le 31 janvier, le 14 mars, le 11 avril, le 23 mai, le 19 juin, le 11 juillet, le 26 septembre, le 7 octobre et le 12 décembre 2019.

61 conseillers communautaires et 30 communes membres

La commune d'Anneville-sur-Mer a quitté la Communauté de Communes Côte Ouest-Centre Manche le 31 décembre 2018. En effet, elle a intégré la commune nouvelle de Gouville-sur-Mer, qui est rattachée à la communauté de communes Coutances Mer et Bocage à compter du 1^{er} janvier 2019.

AUXAIS

1 conseiller communautaire
Jacky LAIGNEL
(suppléante : *Martine HUE*)

BRETTEVILLE SUR AY

1 conseiller communautaire
Guy CLOSET
(suppléante : *Isabelle EVE*)

CRÉANCES

5 conseillers communautaires
Michel ATHANASE
Christine COBRUN
Anne DESHEULLES
Christian LEMOIGNE
Henri LEMOIGNE (Président)

DOVILLE

1 conseiller communautaire
Daniel ENAULT
(suppléante : *Sonia VERMURGHEN*)

FEUGÈRES

1 conseiller communautaire
Rose-Marie LELIEVRE (Vice-Présidente)
(suppléante : *Christine COMPERE*)

GEFFOSSES

1 conseiller communautaire
Michel NEVEU (Vice-Président)
(suppléant : *Jacques RENOUF*)

GONFREVILLE

1 conseiller communautaire
Vincent LANGEVIN
(suppléant : *Lionel BAZIRE*)

GORGES

1 conseiller communautaire
David CERVANTES (Vice-Président)
(suppléant : *Didier LECOCCQ*)

LA FEUILLIE

1 conseiller communautaire
Philippe CLEROT
(suppléant : *Alain JEANNE*)

LA HAYE

9 conseillers communautaires
Alain AUBERT
Eric AUBIN
Olivier BALLEY
Michèle BROCHARD (Vice-Présidente)
Jean-Pierre DESJARDIN
Jean-Paul LAUNEY (Vice-Président)

Alain LECLERE (1^{er} Vice-Président)

Stéphane LEGOUEST
Jean MORIN

LAULNE

1 conseiller communautaire
Denis PEPIN
(suppléante : *Odile GIARD*)

LE PLESSIS-LASTELLE

1 conseiller communautaire
Daniel GUILLARD
(suppléant : *Gilbert POTIER*)

LESSAY

5 conseillers communautaires
Michel COUILLARD
Hélène ISABET
Jeannine LECHEVALIER
Roland MARESCQ (3^{ème} Vice-Président)
Claude TARIN

MARCHÉSIEUX

2 conseillers communautaires
Anne HEBERT (Vice-Présidente)
Gérard TAPIN

MILLIÈRES

2 conseillers communautaires
Raymond DIESNIS
Nicolle YON

MONTSENELLE

4 conseillers communautaires
Gérard BESNARD
Joseph FREMAUX
Denis LEBARBIER
Thierry RENAUD (Vice-Président)

NAY

1 conseiller communautaire
Daniel NICOLLE
(suppléant : *René CORBIN*)

NEUFMESNIL

1 conseiller communautaire
Simone EURAS
(suppléants : *Annick HASLEY*)

PÉRIERS

5 conseillers communautaires
Gabriel DAUBE
Odile DUCREY
Marc FEDINI (2^{ème} Vice-Président)
Marie-Line MARIE
Damien PILLON

PIROU

4 conseillers communautaires
José CAMUS-FAFA
Jean-Louis LAURENCE
Laure LEDANOIS
Noëlle LEFORESTIER

RAIDS

1 conseiller communautaire
Jean-Claude LAMBARD
(suppléant : *Marcel ANGER*)

SAINT-GERMAIN-SUR-AY

2 conseillers communautaires
Christophe GILLES
Thierry LOUIS (Vice-Président)

SAINT-GERMAIN-SUR-SÈVES

1 conseiller communautaire
Michel MESNIL
(suppléant : *Thierry LAISNEY*)

SAINT-MARTIN-D'AUBIGNY

2 conseillers communautaires
Michel HOUSSIN
Joëlle LEVAVASSEUR (Vice-Présidente)

SAINT-NICOLAS-DE-PIERREPONT

1 conseiller communautaire
Patrick FOLLIOU
(suppléant : *Yves CANONE*)

SAINT-PATRICE-DE-CLAIDS

1 conseiller communautaire
Jean-Luc LAUNEY (Vice-Président)
(suppléant : *Roland LE ROUET*)

SAINT-SAUVEUR-DE-PIERREPONT

1 conseiller communautaire
Jocelyne VIGNON
(suppléante : *Fabienne ANGOT*)

SAINT-SÉBASTIEN-DE-RAIDS

1 conseiller communautaire
Loïck ALMIN
(suppléant : *Florent VILLEDIEU*)

VARENGUEBEC

1 conseiller communautaire
Evelyne MELAIN
(suppléant : *Dominique SIMON*)

VESLY

2 conseillers communautaires
Michel FRERET
Jean LELIMOUSIN

Le bureau prépare les réunions du conseil communautaire, il est composé de **14 membres élus** par le conseil communautaire. Il comprend le **Président** et les **13 Vice-Présidents délégués**. Toutefois, le conseil communautaire a décidé d'élargir le bureau au **Conseiller Départemental** ainsi qu'aux **Maires des trois communes principales du territoire**. Le bureau se réunit à tour de rôle dans l'un des trois pôles communautaires : La Haye, Lessay et Périers.

Il s'est réuni 9 fois en 2019, en général deux semaines avant les assemblées plénières : le 7 janvier, le 22 janvier, le 28 février, le 26 mars, le 9 mai, le 27 juin, le 12 septembre, le 24 octobre et le 28 novembre 2019.

Organisation

Le Président

Henri LEMOIGNE - *Président de la Communauté de Communes*

Les Vice-Présidents

Alain LECLERE - *1^{er} Vice-président Référent du pôle de La Haye*

Marc FEDINI - *2^{ème} Vice-président Référent du pôle de Périers*

Roland MARESCQ - *3^{ème} Vice-président Référent du pôle de Lessay*

Thierry RENAUD - *4^{ème} Vice-président*

Rose-Marie LELIEVRE - *5^{ème} Vice-présidente*

Jean-Luc LAUNEY - *6^{ème} Vice-président*

Michèle BROCHARD - *7^{ème} Vice-présidente*

Joëlle LEVAVASSEUR - *8^{ème} Vice-présidente*

Michel NEVEU - *9^{ème} Vice-président*

Jean-Paul LAUNEY - *10^{ème} Vice-président*

Anne HEBERT - *11^{ème} Vice-présidente*

David CERVANTES - *12^{ème} Vice-président*

Thierry LOUIS - *13^{ème} Vice-président*

Autres membres

Jean MORIN - *Conseiller départemental*

Claude TARIN - *Maire de Lessay*

Gabriel DAUBE - *Maire de Périers et Conseiller départemental*

Chiffres clefs

Indemnités
au Président et aux Vice-présidents



187 184,96 €

Les commissions

Le conseil communautaire et le bureau s'appuient sur le travail de **13 commissions**. Les membres des commissions sont prioritairement désignés parmi les conseillers communautaires puis parmi les conseillers municipaux. Chaque commission est présidée par un **Vice-président** en fonction du rôle et des attributions de celle-ci.

Commissions permanentes

1^{er} Vice-président
Alain LECLERE

ADMINISTRATION GÉNÉRALE, FINANCES ET MARCHÉS PUBLICS

Affaires juridiques, Marchés publics, Achats, Assurances, Finances et comptabilité (élaboration et exécution des budgets).

2^{ème} Vice-président
Marc FEDINI

SPORT

Gestion des équipements sportifs (gymnases et salle communautaire, base de char à voile, golf, projet piscine), Développement des pratiques sportives et évènementiels sportifs, Relations avec les associations sportives.

3^{ème} Vice-président
Roland MARESCQ

TRAVAUX ET SERVICES TECHNIQUES

Entretien du patrimoine bâti et suivi des travaux, Politique de fonds de concours voirie, Accessibilité, Accueil des gens du voyage, Service fourrière animale.

4^{ème} Vice-président
Thierry RENAUD

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Documents d'urbanisme, Revitalisation des centres - bourgs, Habitat.

5^{ème} Vice-présidente
Rose-Marie LELIEVRE

ENFANCE - JEUNESSE

Petite enfance, Enfance, Jeunesse, Politique éducative.

6^{ème} Vice-président
Jean-Luc LAUNEY

TOURISME

Office de tourisme, Gestion des équipements touristiques, Promotion touristique et valorisation du patrimoine.

7^{ème} Vice-présidente
Michèle BROCHARD

COHÉSION SOCIALE

Relations avec le CIAS / EHPAD, Plan Local Autonomie (PLA), Centre social, Coordination de la vie associative.

8^{ème} Vice-présidente
Joëlle LEVAVASSEUR

CULTURE

Lecture publique – coopération bibliothèques, Villes en scène, Ludothèque, Relations avec l'école de musique et les associations culturelles.

9^{ème} Vice-président
Michel NEVEU

AFFAIRES ÉCONOMIQUES

Développement économique, Économie sociale et solidaire, Aménagement numérique du territoire.

10^{ème} Vice-président
Jean-Paul LAUNEY

ENVIRONNEMENT

Entretien et gestion des espaces naturels (chemins de randonnée, rivières, littoral, landes, espaces protégés) – (GEMAPI en 2018), Déchets ménagers et déchetteries, SPANC.

11^{ème} Vice-présidente
Anne HEBERT

DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Démarches de développement durable et de transition énergétique, Mobilité, Plan climat.

12^{ème} Vice-président
David CERVANTES

SERVICES À LA POPULATION ET DE LA COMMUNICATION

Accueil et information des usagers, Communication (externe et interne), Services de transports, Accès des usagers aux services publics (EPN, maison de services au public, santé, plates-formes de service public).

13^{ème} Vice-président
Thierry LOUIS

RESSOURCES HUMAINES

Ressources humaines (carrières, paye, congés, formation), Comité technique, Mutualisation des services.

Les statuts et les compétences

Le conseil communautaire a validé les compétences de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche (COCM) par délibération en date du 2 février 2017. Les statuts de la collectivité ont été définitivement validés par arrêté préfectoral du 6 septembre 2017.

Les compétences obligatoires

Conformément à l'article L. 5214-16 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche exerce de plein droit en lieu et place des communes membres, pour la conduite d'actions qu'elles auront arrêtées, les compétences relevant de chacun des 4 groupes suivants :

Aménagement de l'espace

- **Élaboration, révision et suivi du schéma de cohérence territoriale (SCoT)**
- **Plans Locaux d'Urbanisme**, documents d'urbanisme en tenant lieu et cartes communales.
- **Aménagement de l'espace** pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire :
 - Mise en place de l'agenda 21 ou d'une démarche de transition écologique à l'échelle du territoire de l'EPCI – Réalisation d'un Plan Climat Energie.
 - Constitution de réserves foncières dans le cadre des compétences de l'EPCI.
 - Étude, création et aménagement de Zones d'Aménagement Concerté.
- **Aménagement numérique du territoire.**
- **Conventionnement avec les partenaires institutionnels** pour le financement des opérations éligibles à leur politique contractuelle.
- **Élaboration, aménagement et gestion de développement éolien conformément au schéma régional de développement éolien.**

Actions de développement économique

- **Étude, création, extension, aménagement, entretien, gestion et promotion de toutes les zones ou parcs d'activités** industriels, commerciaux, tertiaires, artisanaux, touristiques, portuaires ou aéroportuaires présents sur le territoire de l'EPCI.
- **Réhabilitation de friches industrielles en zones d'activités.**
- **Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire.**
- **Mise en œuvre d'Opération Collective de Modernisation (OCM)** en faveur du développement de l'artisanat, du commerce et des services.
- **Construction, acquisition, aménagement et location y compris par crédit-bail de bâtiments** ayant pour but de participer au développement économique local situés sur les zones d'activités du territoire.
- **Construction et gestion d'ateliers relais et aide immobilière et foncière aux entreprises.**
- **Promotion économique du territoire de l'EPCI et mise en œuvre d'actions économiques.**
- **Actions de valorisation et de promotion du tissu économique du territoire.**
- **Promotion du tourisme**, dont la création et la gestion de l'office de tourisme et de ses bureaux qui assurent les missions d'accueil et d'information touristique, de promotion touristique du territoire de l'EPCI, de coordination des acteurs locaux et de commercialisation de produits touristiques.

Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage

- **Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage.**

Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

- **Collecte, transport et traitement des ordures ménagères et des déchets assimilés.**
- **Collecte, transport, traitement et valorisation des déchets issus du tri sélectif.**

Les compétences optionnelles

Conformément à l'article L. 5214-16 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, la Communauté de Communes COCM exerce de plein droit en lieu et place des communes membres, pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire qu'elles auront arrêtées, les compétences relevant de chacun des 6 groupes :

Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie

- Adhésion au Syndicat Mixte du Parc des marais du Cotentin et du Bessin.
- Études et actions générales relatives à la protection, à la mise en valeur et à la gestion de l'environnement et des espaces naturels.
- Aménagement, entretien, mise en valeur du littoral – Gestion des espaces naturels littoraux.
- Aménagement et entretien des chemins de randonnées pédestres inscrits au Plan Départemental (PDIPR) et des aires de pique-nique attenantes à ces chemins de randonnées.
- Actions concourant au développement des énergies renouvelables et favorisant les économies d'énergie par le biais de dispositifs expérimentaux et conventionnels.

Politique du logement et du cadre de vie

- Gestion et suivi d'Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH), d'opérations de revitalisation rurale et de toutes opérations conventionnelles d'amélioration de l'Habitat.
- Actions concourant à la revitalisation des centres-bourgs par le biais de dispositifs expérimentaux et conventionnels.
- Elaboration, révision et modification du programme local de l'habitat (PLH).
- Aménagement et commercialisation du lotissement communautaire « Les Amazones » situé à La Haye.

Création, aménagement et entretien de la voirie

- Intervention de la Communauté de Communes pour les travaux de voirie réalisés par les communes, sous la forme de fonds de concours versés annuellement aux communes, sur délibération du conseil communautaire.
- Elaboration des plans de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics (PAVE).

Construction, aménagement, entretien et gestion des équipements sportifs et culturels d'intérêt communautaire

- Construction, gestion et entretien des complexes sportifs d'intérêt communautaire à savoir :
 - Complexe sportif situé à La Haye (Gymnase et salle sportive, 2 terrains de foot, 2 terrains de tennis non couverts, un skate park, un terrain de VTT, club house),
 - Complexe sportif situé à Lessay (Gymnase et plateau sportif),
 - Complexe sportif situé à Périers (Gymnase, 3 terrains de foot, un terrain de tennis couvert, un terrain de tennis non couvert, un plateau sportif et un club house),
 - Salle sportive communautaire située à Créances,
 - Tout nouvel investissement lié aux équipements sportifs listés précédemment.
- Gestion du Golf « Centre Manche » situé à Saint Martin d'Aubigny.
- Gestion de la base de char à voile « Ay-ole » située à Bretteville-sur-Ay.
- Création et gestion d'une piscine sur le territoire.
- Création et gestion des Espaces Publics Numériques (EPN).
- Gestion de la ludothèque communautaire située à Périers.

Action sociale d'intérêt communautaire

- Définition et mise en œuvre d'une politique locale de l'autonomie (PLA) en faveur des personnes âgées en partenariat avec le Département de la Manche et soutien aux actions menées dans le cadre du « Bien vieillir » sur le territoire.
- Gestion des EHPAD, des Résidences Personnes Âgées et autres structures dédiées reconnues d'intérêt communautaire. Cet intérêt communautaire a été défini pour une prise d'effet au 1^{er} janvier 2018.
- Soutien aux associations d'intérêt communautaire évoluant dans l'action sociale.
- Création et gestion de maisons de solidarité.

Création et gestion des Maisons de Services au Public

- Création et gestion d'une Maison de Services Au Public (MSAP) sur le territoire.

Les compétences facultatives

Conformément à l'article L. 5214-16 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche exerce de plein droit en lieu et place des communes membres, pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire qu'elles auront arrêtées, les compétences relevant de chacun des neuf groupes suivants :

Service d'incendie et de secours

- **Participation financière au Service de secours et de lutte contre l'incendie.**
- **Mise en place de dispositifs de surveillance des plages.**
- **Participation à la mise en place de renforts de gendarmerie** intervenant sur le territoire communautaire.

Transport de personnes

- **Gestion du transport scolaire** en tant qu'organisateur secondaire.
- **Gestion du transport des élèves d'écoles primaires :**
 - vers les piscines sur les temps scolaires,
 - vers les équipements ou actions communautaires sur les temps scolaires,
 - vers les cinémas implantés sur le territoire communautaire sur les temps scolaires.
- **Participation au service public à la demande de transports non urbains** des personnes par délégation.
- **Études et mise en œuvre de projets relatifs au plan d'actions** en faveur de la mobilité.

Enfance - Jeunesse

- **Mise en place d'un Projet Éducatif Local (PEL)** à l'échelle du territoire et soutien des actions inscrites dans ce PEL ou qui répondent aux objectifs de ce PEL.
- **Gestion des Relais Assistantes Maternelles (RAM).**
- **Soutien financier pour les Maisons d'Assistants maternelles et autres structures d'accueil privées** qui le sollicitent et répondent à un cahier des charges, sous forme de subventions ou soutien technique avec conventions d'objectifs
- **Gestion des crèches, micro-crèches, haltes-garderies, lieux d'accueil parents – enfants.**
- **Gestion des Nouvelles Activités Périscolaires (NAP).**
- **Actions en direction des jeunes et adolescents** notamment par le biais de la gestion des espaces jeunes, des Points d'Information Jeunesse (PIJ) et des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) extrascolaires pendant les vacances scolaires et les mercredis après-midi.
- **Actions d'accompagnement à la scolarité à destination des collégiens** du territoire de l'EPCI.
- **Participations contribuant au maintien des psychologues scolaires et aux unités d'inclusion scolaires dans les écoles primaires** du territoire communautaire.
- **Mise en place et accompagnement des centres sociaux ou structures similaires**, situés dans le périmètre de l'EPCI et bénéficiant de l'agrément de la CAF.

Manifestations culturelles et sportives

- **Mise à disposition de structures, de personnels et de moyens financiers aux associations culturelles et sportives d'intérêt communautaire.**
 - **Participation financière aux activités culturelles et sportives des collèges en lien avec la politique éducative locale.**
 - **Adhésion au dispositif « Villes en scène ».**
 - **Soutien à l'école de musique intercommunale.**
 - **Mise en place et coordination du groupe de coopération des bibliothèques et médiathèques communales.**
 - **Organisation des dispositifs visant à promouvoir les associations du territoire communautaire** (forum des associations, guide des activités...).
- Actions favorisant l'accessibilité aux pratiques culturelles, sportives et de loisirs** auprès des jeunes et de leurs familles.
- **Adhésion au Pays d'Art et d'Histoire du Coutançais.**

Gestion des équipements touristiques

- **Gestion et entretien des équipements touristiques d'intérêt communautaire.**
- **Gestion et entretien de villages de gîtes regroupant au moins 5 gîtes.**

Service Public d'Assainissement Non Collectif

- **Contrôles des installations d'assainissement non collectif**, définis par la réglementation et selon la législation en vigueur.
- **Pilotage, coordination et relais financier des travaux de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif** réalisés sous maîtrise d'ouvrage privée des particuliers et éligibles aux aides de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

Gestion des Milieux Aquatiques et Préventions des Inondations (GEMAPI)

- **Études et mesures de protection du littoral** dans le cadre de la lutte contre l'érosion dunaire.
- **Entretien et restauration des cours d'eau d'intérêt communautaire.**
- **Participation à la mise en œuvre d'outils de planification dédiés à la gestion de la ressource en eau.**

Fourrière animale

- **Gestion du service de fourrière animale sur le territoire.**

Santé

- **Création et gestion de pôles de santé libéraux et ambulatoires et de maisons médicales sur le territoire.**

Logement locatif

- **Gestion des logements locatifs de l'ancien presbytère** situé à Saint-Patrice-de-Claids.

Le conseil communautaire a décidé d'engager au cours de l'année 2019 une réflexion sur l'évolution des compétences communautaires à l'horizon 2020. Ainsi, des réunions ont été organisées réunissant les membres du Bureau et des commissions concernées, afin d'analyser les différentes compétences optionnelles et facultatives, et émettre des orientations d'évolution.

La poursuite de ces réunions aura lieu en début d'année 2020. Une réunion de synthèse auprès des membres du bureau est envisagée en 2020 avant le renouvellement des conseillers communautaires.

Les syndicats mixtes

Afin de mener à bien les compétences qui lui sont dévolues dans ses statuts, la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche peut adhérer à un syndicat mixte auquel elle confie l'exercice de la compétence, objet du syndicat. Ainsi, la Communauté de Communes est membre de 7 syndicats mixtes.

Le Syndicat mixte des Espaces Littoraux de la Manche

Le Syndicat mixte Manche Numérique

Le Syndicat mixte du Seuil du Cotentin

Le Syndicat mixte du Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin

Le Syndicat mixte du Point Fort

Le Syndicat mixte du Synergie Mer et Littoral

Depuis le 1^{er} janvier 2019

Le Syndicat mixte du Schéma de COhérence Territorial (SCoT)

Le Budget 2019

Le Budget Principal

Budget primitif principal
19 913 887 €

Section de fonctionnement

14 656 727 €

Section d'investissement

5 257 160 €

	2019	2018	Variation 2019/2018
Section de fonctionnement	14 656 727 €	15 316 076 €	- 4,30 %
Section d'investissement	5 257 160 €	5 732 182 €	- 8,29 %
BUDGET TOTAL	19 913 887 €	21 048 258 €	- 5,39 %

Le conseil communautaire a voté 4 décisions modificatives, à l'issue desquelles la section d'investissement a été réduite de 772 311 € pour atteindre 4 484 849 €. La section de fonctionnement budget principal a été réduite de 132 199 € pour atteindre 14 524 528 €.

L'exécution du budget

	Excédent 2019	Excédent 2018	Excédent cumulé 2019
Section de fonctionnement	1 723 212,30 €	3 947 676,96 €	5 697 889,46 €
Section d'investissement	- 381 750,43 €	- 887 267,75 €	- 1 269 018,18 €
BUDGET TOTAL	1 341 462 €	3 087 409,21 €	4 428 871,28 €

Pour l'exercice, le résultat cumulé du budget principal est de **4 428 871,28 €**

Ce résultat est à relativiser au vu des différents engagements pris qui font apparaître un besoin de financement de **1 314 179,05 €** en raison des éléments suivants :

- Les restes à réaliser font apparaître un excédent de financement de **984 756,95 €** ;
- Les crédits inscrits dans les autorisations de programmes, correspondant aux engagements de dépenses pluriannuelles en investissement, s'élèvent à **3 370 053 €**, alors que les recettes (subventions non notifiées et du fonds de compensation de la TVA) liées à ces dépenses sont estimées à **1 071 117 €**, ce qui constitue un besoin de financement de **2 298 936 €**.
- Le besoin de financement des budgets annexes est estimé à **484 945,06 €** au vu :
 - soit d'un besoin de financement dans le cadre de dépenses pluriannuelles ;
 - soit d'un déficit lié à une absence de recours à l'emprunt pour équilibrer la section d'investissement avant finalisation des projets d'aménagements de zones d'activité.

La prise en compte des différents engagements pluriannuels porte l'excédent cumulé à **2 629 750,17 €**

En 2019, on constate que le ratio de désendettement du budget principal diminue pour passer de 6.3 ans à 3.2 ans (pour mémoire, ce ratio était de 6.5 ans avant la fusion). Le ratio de désendettement global (Budget principal et Budgets annexes confondus) diminue de 8,8 à 4.6 ans (pour mémoire, ce ratio était de 8,8 ans avant la fusion).

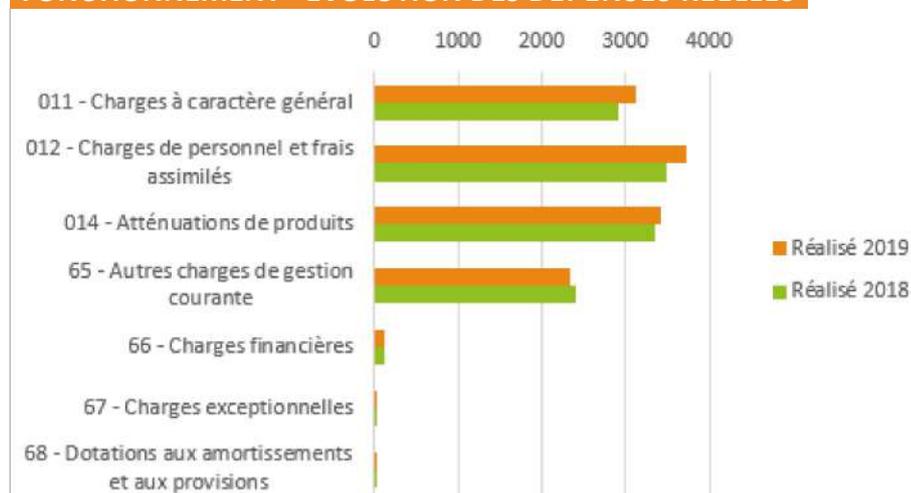
Taux d'exécution du budget 2019	Prévu	Réalisé	Taux d'exécution 2019
Dépenses de fonctionnement	14 524 528 €	13 572 561,14 €	93,45 %
Recettes de fonctionnement	15 122 254 €	15 295 773,64 €	101,15 %
Dépenses d'investissement	4 484 849 €	3 068 176,02 €	68,41 %
Recettes d'investissement	4 484 849 €	1 799 160,84 €	40,12 %
TOTAL DES DÉPENSES	19 009 377 €	16 640 737,16 €	87,54 %
TOTAL DES RECETTES	19 607 103 €	17 094 934,48 €	87,19 %

La section de fonctionnement

Répartition par nature des dépenses réelles	Réalisé 2019	% du total
DÉPENSES	12 755 001,33 €	100 %
011 - Charges à caractère général	3 132 642,24 €	24,56 %
012 - Charges de personnel et frais assimilés	3 711 470,08 €	29,10 %
014 - Atténuations de produits	3 424 841,74 €	26,85 %
65 - Autres charges de gestion courante	2 339 101,18 €	18,34 %
66 - Charges financières	107 741,89 €	0,84 %
67 - Charges exceptionnelles	3 204,20 €	0,03 %
68 - Dotations aux amortissements et aux provisions	36 000 €	0,28 %

Entre 2018 et 2019, les dépenses réelles de fonctionnement ont augmenté de **3,29 %**.

FONCTIONNEMENT - EVOLUTION DES DÉPENSES RÉELLES



Répartition par nature des dépenses réelles par commission	Réalisé 2019	% du total
DÉPENSES	12 755 001,33 €	100 %
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	5 331 370,10 €	41,80 %
AFFAIRES ÉCONOMIQUES	296 884,90 €	2,33 %
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	204 182,67 €	1,60 %
COHÉSION SOCIALE	743 920,03 €	5,83 %
CULTURE	171 944,80 €	1,35 %
DÉVELOPPEMENT DURABLE - TRANSITION ÉNERGÉTIQUE	100 238,07 €	0,79 %
ENFANCE JEUNESSE	1 017 007,23 €	7,97 %
ENVIRONNEMENT	2 722 237,34 €	21,34 %
POPUL - SERVICES AUX USAGERS	279 510,07 €	2,19 %
SPORTS	194 825,03 €	1,53 %
TOURISME	364 975,54 €	2,86 %
TRAVAUX - SERVICES TECHNIQUES	1 327 905,55 €	10,41 %

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Les atténuations de produits correspondant aux attributions de compensation fiscales (ressources de la fiscalité professionnelle reversées aux communes sur la base de leur ressources 2016) et à la contribution au Fonds national de Garantie Individuelle des Ressources (constitué suite à la réforme de la Taxe Professionnelle) pèsent pour 62,48 % dans les dépenses de l'Administration Générale, 17,41 % correspondent aux charges de personnels affectés aux services administratifs et 16,92 % aux indemnités des élus ainsi qu'aux contributions au SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours), au Parc des Marais et au Syndicat Mixte Manche Numérique.

	2019
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	100 %
011 - Charges à caractère général	2,60 %
012 - Charges de personnel et frais assimilés	17,41 %
014 - Atténuations de produits	62,48 %
65 - Autres charges de gestion courante	16,92 %
66 - Charges financières	0,60 %

Répartition par nature des recettes de fonctionnement réelles	Réalisé 2019	% du total
RECETTES	15 108 703,57 €	100 %
013 - Atténuations de charges	189 777,66 €	1,26 %
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	437 226,39 €	2,89 %
73 - Impôts et taxes	11 352 745,58 €	75,14 %
74 - Dotations, subventions et participations	2 513 632,05 €	16,64 %
75 - Autres produits de gestion courante	522 588,03 €	3,46 %
76 - Produits financiers	-	0 %
77 - Produits exceptionnels	92 733,86 €	0,61 %
78 - Reprises sur amortissements et provisions	-	0 %

Les impôts/taxes, les dotations et participations représentent **91,78 %** des ressources.

Entre 2018 et 2019, les recettes réelles de fonctionnement ont augmenté de **11,15 %**.

FONCTIONNEMENT - EVOLUTION DES RECETTES RÉELLES



IMPÔTS ET TAXES

Les produits fiscaux de la collectivité, soit **75,14 %** des recettes, se composent à :

- 63,47 % des contributions directes ;
- 6,34 % des ressources du FPIC (Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales) ;
- 19,11% de la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) ;
- 1,14% de Taxe de Séjour ;
- 1,37% de la Taxe GEMAPI (GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations).

En 2019, la validation du montant des ACTC (Attributions de Compensations pour Transfert de Charge) suite au rapport de la CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées) explique largement l'augmentation conséquente des attributions de compensations car l'année 2020 enregistre le rattrapage des ACTC des années 2017, 2018 et 2019, cette ressource passe de **123 000 €** à **972 851,44 €** ce qui représente 8,57 % des ressources fiscales.

	Réalisé 2019	% du total
RECETTES	11 352 745,58 €	100 %
73111 - Taxes foncières et d'habitation	5 682 962 €	50,06 %
73112 - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises	918 450 €	8,09 %
73113 - Taxe sur les Surfaces Commerciales	198 055 €	1,74 %
73114 - Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau	395 690 €	3,49 %
7318 - Autres impôts locaux ou assimilés	10 400 €	0,09 %
73211 - Attribution de compensation	972 851,44 €	8,57 %
73223 - Fonds de péréquation ressources communales et intercommunales	720 091 €	6,34 %
7328 - Autres fiscalités reversées	0 €	0 %
7331 - Taxe d'enlèvement des ordures ménagères et assimilés	2 169 325 €	19,11 %
7346 - Taxe GEMAPI	155 175 €	1,37 %
7362 - Taxes de séjour	129 746,14 €	1,14 %

Entre 2018 et 2019, ces recettes augmentent donc globalement de **12,51 %**. On constate une augmentation de 3,19 % des Impôts de la fiscalité Ménage et de la fiscalité Professionnelle y compris les rôles supplémentaires et de 2,12 % de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, alors que les ressources liées au Fonds de Péréquation des Ressources Communales diminue de 3,90 %.

La validation des attributions de compensations et le rattrapage afférent entraînent une augmentation de 690 % de cette ressource et le versement direct de la taxe de séjour par les opérateurs numériques engendre une augmentation de 58,39 % de la Taxe de Séjour.

Contributions directes 2019 - données issues des rôles généraux	Taux	Base 2019	Produit 2019	% du total
Contributions directes			5 676 617 €	100 %
Taxe habitation	13,36 %	18 948 160 €	2 534 385 €	44,65 %
Taxe foncière bâti	6,92 %	17 681 579 €	1 225 478 €	21,59 %
Taxe foncière non bâti	13,30 %	3 296 074 €	438 329 €	7,72 %
Cotisation Foncière des Entreprises	22 %	6 397 057 €	1 407 222 €	24,79 %
Taxes additionnelles au Foncier Non Bâti			71 203 €	1,25 %

Evolution des bases	Base 2019	Base 2018	Evolution
Taxe habitation	18 948 160 €	18 728 079 €	1,18 %
Taxe foncière bâti	17 681 579 €	17 313 195 €	2,13 %
Taxe foncière non bâti	3 296 074 €	3 254 274 €	1,28 %
Cotisation Foncière des Entreprises	6 397 057 €	5 832 361 €	9,68 %

La section d'investissement

Dépenses
3 068 176,02 €

	Compte Administratif 2019	Reports	Total	% du total
Remboursement d'emprunt	611 057,32 €	-	611 057,32 €	19 %
Effort d'équipement	1 256 006,63 €	726 460 €	3 276 324,43 €	57 %
Réimputation de subvention*	54 566,74 €		31 224,30 €	2 %
Travaux pour compte de tiers	26 197,10 €	9 220 €	121 325,56 €	22 %
TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES	1 947 827,79 €	735 680 €	3 846 632 €	100 %
TOTAL DES DÉPENSES D'ORDRE	233 083,48 €			
DÉFICIT ANTÉRIEUR REPORTÉ	887 264,75 €			
TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	3 068 176,02 €			

*correspondent à l'annulation de subventions en investissement soit en raison du caractère amortissable ou non du bien financé ou de son inscription en fonctionnement.

Les reports correspondent aux dépenses engagées qui concernent des projets qui n'ont pas fait l'objet d'une autorisation du programme.

Dépenses par programme en 2019	Réalisé 2019	% du total
TOTAL GÉNÉRAL	1 228 619,69 €	100 %
100 - Bâtiments publics	5 707,12 €	0,46 %
110 - Maison Intercommunale à La Haye	150 762,89 €	12,27 %
130 - Pôle Enfance à Périers	921,18 €	0,07 %
200 - Matériel et équipement - divers	72 878,51 €	5,93 %
210 - Matériel et équipement - service technique (espaces verts)	44 534,98 €	3,62 %
220 - Matériel et équipement - service gestion des déchets	14 040 €	1,14 %
300 - Complexes et équipements sportifs	11 435,55 €	0,93 %
310 - Halle sportive Jacques Lair à La Haye	645 719,07 €	52,56 %
320 - Salle sportive à Créances	50 857,33 €	4,14 %
330 - Bassin de natation	17 758,31 €	1,45 %
340 - Rénovation Gymnase à Lessay	42 €	0 %
350 - Rénovation Gymnase à Périers	1 547,75 €	0,13 %
360 - Base de char à voile à Bretteville sur Ay	6 583,16 €	0,54 %
370 - Gymnase Louis Gamet à La Haye	7 937,17 €	0,65 %
410 - OPAH à Périers	7 860,25 €	0,64 %
450 - Mobilité - Equipements et aménagements	48 868,65 €	3,98 %
470 - Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)	3 780 €	0,31 %
510 - PLUi La Haye	2 133,59 €	0,17 %
530 - PLUI Périers	22 596,74 €	1,84 %

Dépenses par programme en 2019 (suite)	Réalisé 2019	% du total
TOTAL GÉNÉRAL	1 228 619,69 €	100 %
610 - Restauration rivières	30 579,84 €	2,49 %
710 - Pôle santé à La Haye	23 496,61 €	1,91 %
720 - Pôle santé à Lessay	4 182,51 €	0,34 %
730 - Plan Local d'Autonomie	35 870,48 €	2,92 %
810 - Abonnement Opération Modernisation Commerce 2018-2020	11 837,14 €	0,96 %
910 - Gîtes à Créances	4 230,77 €	0,34%
920 - Gîtes à Lessay	2 458,09 €	0,20 %

Dépenses réelles d'équipements hors opérations par nature	Réalisé 2018	% du total
TOTAL GÉNÉRAL - HORS OPÉRATIONS	27 386,94 €	100 %
204 - Subventions d'équipements versées	27 386,94 €	100 %
2041412 - Communes du GFP - Bâtiments et installations	12 915 €	47,16 %
204182 - Autres organismes publics - Bâtiments et installations	14 471,94 €	52,84 %


Recettes
1 799 160,84 €

	Compte Administratif 2019	Reports	Total	% du total
Subventions	628 614,24 €	1 516 108,93 €	2 144 723,17 €	66,32 %
Remboursement - travaux sous mandat	48 243,78 €	782 281,50 €	830 525,28 €	25,68 %
Emprunt	0 €		0 €	0 %
Remboursement Avance et Révision négative sur marché	3 668,60 €		3 668,60 €	0,11 %
FCTVA	255 061 €		255 061 €	7,89 %
TOTAL RECETTES RÉELLES	935 587,62 €	2 298 390,43 €	3 233 978 €	100 %
Recettes d'ordre	863 573,22 €			
TOTAL RECETTES	1 799 160,84 €			

L'importance du montant de subventions reporté est liée au temps d'instruction des demandes de subventions pour les travaux de la Salle Sportive de Créances et la Halle Sportive Jacques Lair, dans le cadre du contrat de Territoire signé fin 2018.

La commande publique

Le service a été associé à 28 procédures correspondant à 48 marchés distincts dont :

- 1 Contrat de Concession de Service avec Délégation de Service Public pour la Gestion du Golf Centre Manche, qui a été conclu pour une durée de 15 ans à compter du 1er janvier 2020 avec une valeur estimée à 4 418 826 € ;
- 2 groupement de commande, fourniture électricité >36kVA et éclairage publique, téléphonie mobile
- 5 infructueux, 4 relancés et 1 passage en régie ;
- 2 procédures reportées en 2020 ;
- 7 procédures inférieures à 25 000 € HT ;
- 31 procédures supérieures à 25 000 € HT.

Objet du marché	Objet détaillé	Début d'exécution de la prestation	Montant Hors Taxes
Travaux de réhabilitation du système d'arrosage golf		2 avril 2020	42 514,90 €
Fourniture de stationnement vélos pour la Communauté de Communes		30 avril 2019	26 950 €
Travaux d'entretien du parcours du Golf Centre Manche situé à Saint-Martin d'Aubigny		1 mai 2019	64 109 €
Travaux de restauration des cours d'eau sur les bassins versants de la Sèves et de la Taute		28 juin 2019	570 535 €
Transport collectif de la Communauté de Communes	Lot 1 - Transport au départ de la zone Périers de 0 à 60 km	2 septembre 2019	15 000 €
	Lot 5 - Transport au départ de la zone de Créances et Pirou de 0 à 60 km	2 septembre 2019	22 000 €
	Lot 6 - Transport au départ de la zone La Haye et Bolleville (commune déléguée de La Haye) de 0 à 60 km	2 septembre 2019	29 000 €
	Lot 2 - Transport au départ de la zone Le Plessis Lastelle, Gorges, Montsenelle et Prétot de 0 à 60 km	2 septembre 2019	9 000 €
	Lot 3 - Transport au départ de la zone Marchésieux, Saint Martin d'Aubigny et Feugères de 0 à 60 km	2 septembre 2019	9 000 €
	Lot 4 - Transport au départ de la zone Lessay, Saint Germain sur Ay et Vesly de 0 à 60 km	2 septembre 2019	18 000 €
	Lot 7 - Transport au départ du territoire communautaire au-delà de 60 km	2 septembre 2019	15 000 €
Fourniture de sacs destinés à la collecte des déchets		6 novembre 2019	220 000 €

Objet du marché	Objet détaillé	Début d'exécution de la prestation	Montant Hors Taxes
Collecte des déchets		1 ^{er} janvier 2020	1 924 947,64 €
Gestion du quai de transfert et des déchetteries communautaires	Lot 2 - Traitement des déchets verts	1 ^{er} janvier 2020	70 450 €
	Lot 3 - Traitement des encombrants	1 ^{er} janvier 2020	589 680 €
	Lot 4 - Traitement des ferrailles	1 ^{er} janvier 2020	171 200 €
	Lot 5 - Traitement du Bois	1 ^{er} janvier 2020	85 000 €
	Lot 6 - Traitement des gravats	1 ^{er} janvier 2020	43 737 €
	Lot 7 - Traitement des cartons	1 ^{er} janvier 2020	48 545 €
	Lot 8 - Traitement de l'amiante	1 ^{er} janvier 2020	24 471,50 €
	Lot 9 - Mise à disposition de contenants, transport et traitement des Déchets Diffus Spécifiques	1 ^{er} janvier 2020	106 721,60 €
Mise à disposition et transport de contenants (déchetteries et quai de transfert)		1 ^{er} janvier 2020	955 272 €
Traitement Déchets Ménagers et assimilés	Lot 1 - Collecte du verre en Apport Volontaire	1 ^{er} janvier 2020	133 480 €
	Lot 2 - Tri des déchets recyclables (hors verre)	1 ^{er} janvier 2020	668 075 €
	Lot 3 - Traitement des ordures ménagères	1 ^{er} janvier 2020	1 300 860 €
Travaux de rénovation et d'extension de l'EHPAD Créances-Lessay	Lot 1 - Démolition, terrassement et gros œuvre	15 janvier 2020	113 515,76 €
	Lot 2 - Étanchéité	15 janvier 2020	141 061,38 €
	Lot 3 - Menuiserie Aluminium	15 janvier 2020	122 475,93 €
	Lot 4 - Menuiseries intérieures aluminium serrurerie	15 janvier 2020	6 779,20 €
	Lot 5 - Plâtrerie sèche et plafonds suspendus	15 janvier 2020	15 402,50 €
	Lot 6 - Peinture et ravalement	15 janvier 2020	7 169,29 €

Les ressources humaines

Les missions

Le service Ressources Humaines est composé de deux agents dont l'un assure les fonctions de responsable du service. Ce service a pour missions :

- La gestion des carrières des agents de l'établissement depuis leur recrutement jusqu'à leur départ de la collectivité ;
- Le plan de formation ;
- La gestion de la paye ;
- La gestion et le suivi de l'absentéisme ;
- L'élaboration du budget prévisionnel du personnel ;
- La gestion des instances statutaires liées au personnel ;
- L'élaboration de dossiers ponctuels tels que bilan social, rapport d'activité, etc. ;
- La gestion des demandes des agents et des élus.

La structure générale des effectifs

Effectifs

au 31 décembre 2019

130 Agents
avec **95,89** ETP
- Equivalent Temps Plein

65 Agents titulaires avec **37,02** ETP - Equivalent Temps Plein

63 Agents non titulaires avec **56,87** ETP - Equivalent Temps Plein

2 Agents stagiaires avec **2** ETP - Equivalent Temps Plein

56,92 % des agents sont à temps complet

40,77 % des agents sont à temps non complet

2,31 % des agents sont à temps partiel

Au 31 décembre 2019, l'effectif total de la collectivité était de 130 agents représentant 95,89 ETP soit une **augmentation de 4 agents** par rapport au 31 décembre 2018 (augmentation de 4,07 ETP). Cette augmentation s'explique par les recrutements effectués dans le courant de l'année 2019 : coordonnateur Plan Local Autonomie, coordonnateur mobilité, responsable environnement et chargé de mission économie circulaire.

Il est à noter que, parmi ces effectifs, **certains agents sont mis à disposition auprès d'autres structures**, tels que le CIAS (Centre Intercommunal d'Action Sociale) et des associations sportives : **6 agents** au total.

D'autre part, il est précisé que **certains agents sont mis à disposition de la Communauté de Communes par d'autres collectivités ou structures**, ces agents n'étant pas comptabilisés dans les effectifs totaux.

Répartition des agents par catégorie

au 31 décembre 2019

130 Agents
toutes catégories
confondues

73 % d'agents en **Catégorie C**

12 % d'agents en **Catégorie B**

8 % d'agents en **Catégorie A**

7 % d'agents **sans Catégorie**

La répartition des agents par catégorie au 31 décembre 2019 est **quasiment identique** à celle au 31 décembre 2018. Cependant comme pour 2018, la répartition par catégorie laisse apparaître **une part importante d'agents en catégorie C**. Ces agents sont majoritairement recrutés par les services techniques et le service Enfance-Jeunesse et ont un cadre d'emploi d'adjoints administratifs, d'adjoints d'animation et d'adjoints techniques.

Enfin, concernant **les agents hors catégorie**, il s'agit d'**agents recrutés dans le cadre de contrats aidés**, démontrant la volonté de la collectivité de s'impliquer dans le domaine de l'insertion et d'agents recrutés en contrats de droit privé dans le cadre des SPIC (Service Public Industriel et Commercial) Office du tourisme et SPANC.

Répartition des agents par statut et catégorie au 31 décembre 2019



Remarque

Les agents de droit privé ne sont pas classés en catégorie soit 9 agents.

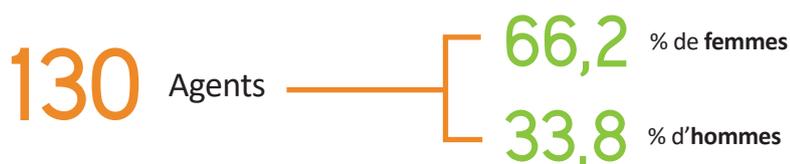
Nous constatons, comme pour l'année 2018, **une part plus importante d'agents contractuels dans la catégorie A** qui s'explique de nouveau par la nature des fonctions et les besoins du service liés essentiellement à des missions spécifiques.

Par contre, contrairement à 2018, **les agents titulaires sont plus importants que les agents contractuels en catégorie B**. Ceci s'explique par des agents, notamment du cadre d'emplois d'animateur, qui étaient en contrat à durée déterminée et qui n'ont pas souhaité renouveler leur contrat, ces agents ayant été remplacés en partie par des agents de catégorie C.

La part des agents contractuels en catégorie C est quant à elle inférieure aux fonctionnaires. Il s'agit principalement d'agents à temps non complet recrutés pour une durée hebdomadaire inférieure à 17h30 minutes. Les agents contractuels sont en majorité recrutés pour les services Enfance Jeunesse et Transports scolaires.

Répartition des agents par sexe

au 31 décembre 2019



Même si on constate une **légère augmentation de la représentation des hommes au sein de la Communauté de Communes** (34 % au 31 décembre 2019 contre 31 % au 31 décembre 2018), la répartition des agents par sexe indique **une représentation féminine importante**.

La répartition des femmes et des hommes par service reste classique :

- Les femmes exercent principalement des métiers liés à l'enfance jeunesse, au tourisme, à la culture, à l'entretien des locaux, aux transports scolaires et aux services administratifs (ressources humaines, finances, comptabilité...).
- Les hommes sont plus nombreux dans les services techniques et les déchets ménagers.

Répartition des agents par âge

au 31 décembre 2019



Au 31 décembre 2019, les agents de la collectivité étaient âgés, en moyenne, de 46 ans, soit **3 ans de plus qu'au 31 décembre 2018**. Il y a une représentation relativement équilibrée de l'ensemble des tranches d'âge.

Formation des agents

au 31 décembre 2019

25 % des agents ont suivi une formation d'au moins un jour

180 jours de formation suivie par les agents

Les représentants du personnel au CHSCT (Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail) ont suivi une formation.

5 agents ont suivi des préparations aux concours ou des préparations à un examen professionnel ce qui explique l'augmentation du nombre de jours de formation par rapport en 2018. Une préparation au concours ou à un examen équivaut à environ 20 jours de formation.

Chiffres clefs

Charges de personnel et frais assimilés

au 31 décembre 2019

3 705 679,48 € _____ soit **28,77** % du budget total de fonctionnement qui s'élève à **12 880 319,97** €

Dépenses de fonctionnement - charges de personnel

Rémunération brute chargée

3 348 117,54 €

Régime Indemnitare

270 091,59 €

Heures supplémentaires et heures complémentaires

43 848,66 €

Nouveaux arrivants sur des postes permanents

au 31 décembre 2019

4 nouveaux agents de toutes catégories

1 nouvel agent de droit privé au SPIC (Service Public Industriel et Commercial)
SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif)

2 nouveaux agents, dont un qui était auparavant en contrat d'apprentissage, au SPIC Tourisme

Départs à la retraite

au 31 décembre 2019

Pas de départ à la retraite

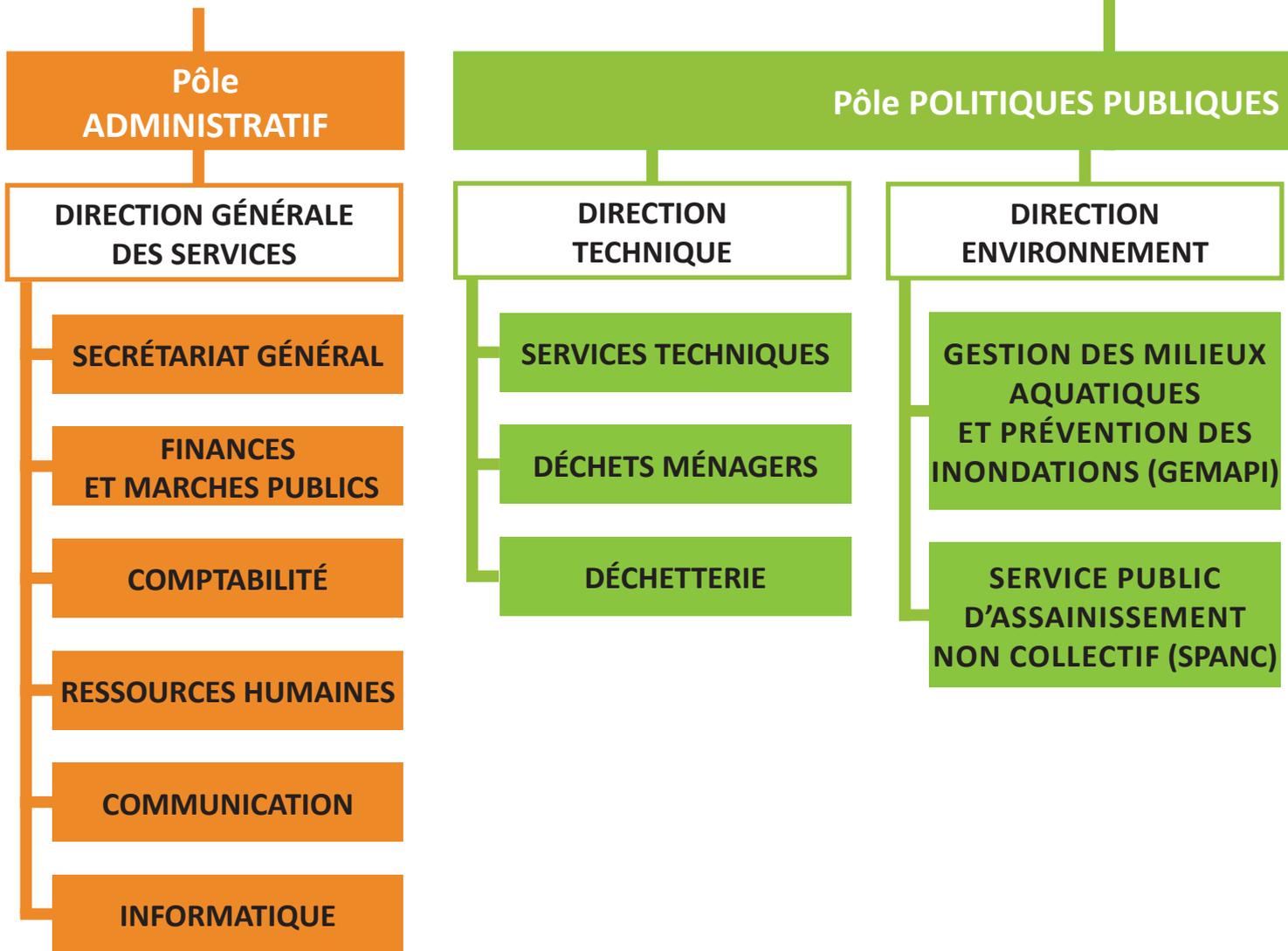
Départs des agents

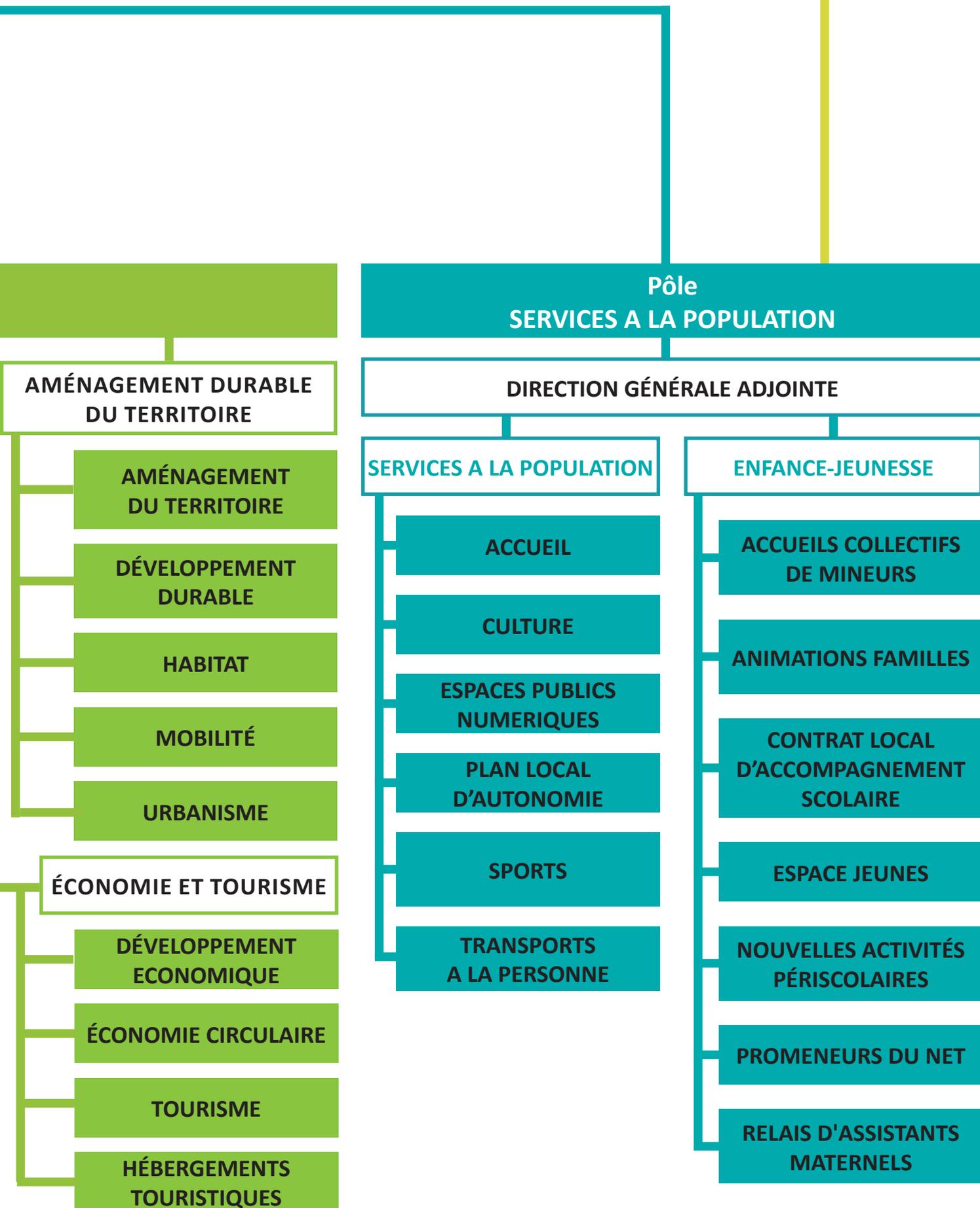
au 31 décembre 2019

1 agent ayant démissionné

1 agent ayant muté

Communauté de Communes





Les missions

Le service communication a pour mission la gestion de la communication interne et externe de la collectivité et de ses services. Seul le volet tourisme dispose de sa propre identité et ainsi, de son propre service communication. Le service conçoit et suit les outils de communication de la collectivité (bulletins communautaires, rapports d'activité, programmes, dépliants, brochures, flyers, affiches...). Il gère les relations avec la presse locale et s'occupe de la diffusion de l'information sur ses supports numériques : site internet, page facebook et panneaux d'information lumineux de La Haye. Il travaille également sur la partie logistique des événements institutionnels (manifestations, vœux, inaugurations, etc.).

Les réalisations 2019

- **Mise en place d'une charte d'utilisation du logo** de la Communauté de Communes ;
- **Définition des missions du service et son mode de fonctionnement** lors d'un bureau exceptionnel ;
- **Recrutement d'une chargée de communication à mi-temps pour une durée d'un an** avec comme mission principale le développement de la communication interne ;
- **Création et mise à jour de différents outils pour les services communautaires** ;
- **Développement de la communication interne** ;
- **Poursuite du travail engagé sur l'harmonisation des supports de communication.**

Les perspectives 2020

- **Harmoniser la signalétique des équipements et infrastructures** de la collectivité ;
- **Positionnement politique sur le maintien du poste de chargée de communication** (fin du contrat en octobre) ;
- **Poursuite du travail sur la communication interne** à destination des agents et des élus communautaires ;
- **Poursuite du travail engagé sur l'harmonisation des supports de communication** ;
- **Création et mise à jour de différents outils pour les services communautaires.**



Zoom sur la communication interne

Grâce au recrutement d'une chargée de communication en octobre 2019, le service communication a pu débuter un travail sur la communication interne :

- **Réflexion sur les outils / événements à mettre en place**, en concertation avec la Direction générale, le vice-président à la communication et les chefs de service ;
- **Mises à jour et harmonisation des documents existants** (organigramme, trombinoscope, annuaire...)
- **Création d'un livret pour les nouveaux élus communautaires** ayant pour vocation de présenter la politique générale de la présidence, la collectivité, son fonctionnement, les projets et la politique de développement territorial ainsi que la fonction d'élu au sein de la Communauté de Communes.

La communication interne est un domaine qui évolue perpétuellement, de par ses publics (agents et élus), l'actualité et les nouveaux outils à disposition.

L'informatique

Les missions

Le service informatique a pour mission d'assurer la maintenance ainsi que le bon fonctionnement du parc informatique et téléphonique de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche afin de permettre aux agents d'assurer un service de qualité auprès des administrés. Il effectue également une veille technologique de façon à faciliter la mise en œuvre d'outils pertinents pour la collectivité.

Les réalisations 2019

- **Démarche de mise en conformité RGPD** (Réglementation Générale sur la Protection des Données) : La Communauté de Communes a initié une démarche de mise en conformité afin d'intégrer les principes de protection des données. Il s'agit de mettre tous les moyens en œuvre afin de protéger les données recueillies par la collectivité. Celle-ci est d'ailleurs accompagnée dans cette démarche par le Syndicat Mixte Manche Numérique qui est le délégué officiel à la protection des données de la Communauté de Communes.
- **Travail sur un nouveau système de téléphonie** en s'appuyant sur un logiciel libre français. La mise en place de cette solution a débuté en fin d'année 2019 et sera finalisée à la fin du premier trimestre 2020.
- **Migration des ordinateurs de la collectivité vers Windows 10** afin d'éviter les problèmes liés aux failles de Windows 7.
- **Adhésion au groupement de commande de Manche Numérique pour la téléphonie fixe et mobile.** Participation à la rédaction du cahier des charges du lot dédié à la téléphonie mobile

et réalisation de la commande des téléphones et forfaits.

- **Travail sur l'inventaire du parc informatique.**

Les perspectives 2020

- **Poursuite de la mise en conformité RGPD et réalisation d'une étude d'impact** afin de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer une sécurisation la plus complète possible des données.
- **Réflexion à mener sur la pertinence de changer de prestataire de messagerie informatique.** En effet, une commission d'enquête du Sénat préconise de plus en plus une forme de souveraineté numérique. La collectivité utilise actuellement une solution de messagerie dite « systémique » qui est sans doute surdimensionnée par rapport aux besoins de la collectivité. Là encore, un logiciel libre français est envisagé.
- **Mise à jour et poursuite de l'inventaire du parc informatique.** Renouvellement d'une partie du parc informatique.
- **Mise en place des données publiques** sur la plateforme Open Data de Manche Numérique.

Zoom sur le service informatique



1 agent



90 ordinateurs



3 serveurs



Administration
de la messagerie
et des outils collaboratifs



Gestion
de la téléphonie
mobile



Gestion
de la téléphonie
fixe



Téléassistance
aux agents



Infogérance
des sites internet

Les affaires économiques

L'aménagement numérique du territoire

Les missions

L'EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) adhère au syndicat mixte Manche Numérique qui se charge de l'aménagement numérique du territoire et notamment du déploiement du réseau de fibre optique. Le Schéma Directeur d'Aménagement Numérique (SDAN) réalisé à l'échelle du département fixe des objectifs de couverture du territoire en infrastructures numériques et de débit à atteindre. La première phase de travaux de déploiement, portant sur la période 2014 - 2021, a été validée et est co-financée par les EPCI correspondant à un montant de 760 299 € pour Côte Ouest Centre Manche.

Les réalisations 2019

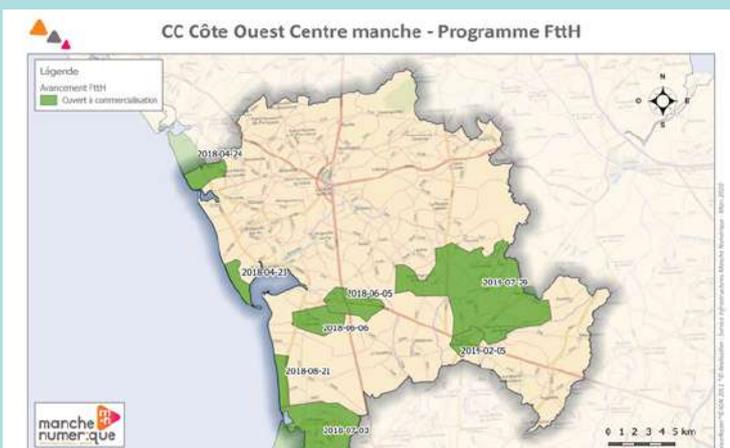
- Finalisation de la mise à jour du SDAN par Manche Numérique mettant en relief un besoin de financement supplémentaire pour la finalisation de la tranche 1 du FttH (Très Haut Débit).
- Sur le territoire communautaire, la phase 1 porte sur l'ouverture de 8 629 prises. Par délibération du 14 mars 2019, le conseil communautaire a validé le versement d'une subvention supplémentaire de 360 166 € (versement échelonné sur 6 ans). Ainsi, la collectivité participe à hauteur d'un montant total de 1 120 465 € (soit 130 €/prise) pour la phase 1.
- Au 1^{er} janvier 2019, 5 500 prises ont été livrées.
- Les secteurs de Périers et Saint-Germain-sur-Sèves ont été ouverts à la commercialisation.
- Les études de piquetage ont été finalisées sur le secteur de La Haye.

Les perspectives 2020

- Attribution des marchés de travaux concernant le secteur de La Haye. Selon Manche Numérique, les travaux devraient démarrer en fin d'année 2020 et 2021.
- Positionnement de la collectivité concernant le co-financement de la phase 2 du FttH.
- Lancement d'une campagne de mesure de la couverture du territoire par les différents réseaux et opérateurs mobiles. Un dispositif technique sera embarqué dans les camions de collecte des ordures ménagères. L'objectif est de démontrer les lacunes en matière de couverture mobile et de confronter les opérateurs à leurs engagements de couverture intégrale du territoire national.

Zoom sur l'état de déploiement du FttH* sur le territoire

*FttH : Fiber to the Home = Fibre optique. Données Manche Numérique au 31 décembre 2019 avec date d'ouverture à la commercialisation.



Nombre de prises créées suivi du taux de pénétration (nombre d'abonnements par nombre de prises) par secteur

- Créances : 946 prises - 5 %
- Geffosses : 332 prises - 28 %
- La Haye Saint-Rémy-des-Landes (extension du secteur de Porbail) : 135 prises - 0 %
- Lessay : 954 prises - 20 %
- Pirou-Plage : 927 prises - 5 %
- Périers : 1 318 prises - 8 %
- Saint-Germain-sur-Ay : 827 prises - 6 %
- Saint-Germain-sur-Sèves : 593 prises - 22 %

Le développement économique

Les missions

Le développement économique est une compétence partagée avec les Régions qui assure notamment la mise en œuvre de Schémas Régionaux de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SDREII). La compétence développement économique des EPCI porte notamment sur la création, la gestion et la commercialisation de zones d'activités. Les Communautés de Communes peuvent également participer au financement de fonds d'aides aux entreprises dans le cadre de conventions passées avec la Région. De plus, elles contribuent à l'animation du tissu économique local dans une logique d'écoute, de diffusion d'informations et de mise en réseaux des entreprises.

Les réalisations 2019

- **Réalisation d'une étude** portant sur l'élaboration d'une stratégie de développement économique et touristique (stratégie d'attractivité) : réalisation de diagnostics de territoire avec les partenaires de terrain (notamment les chambres consulaires), organisation de réunions d'échanges et de co-construction avec partenaires institutionnels, élus, les entreprises et les acteurs économiques du territoire.
- **Poursuite de l'OCM (Opération Collective de Modernisation)** avec 20 nouvelles entreprises artisanales et commerciales soutenues sur le territoire.
- **Accompagnement de 11 entreprises dans leur projet d'installation et de développement**, notamment sur les zones d'activités économiques.

Les perspectives 2020

- Validation par le conseil communautaire de la stratégie et des fiches actions détaillées.
- **Lancement des réflexions pour la mise en œuvre des fiches actions de la stratégie :**
 - Renforcement des missions d'animations, d'information, d'accompagnement et de mise en réseau des acteurs économiques grâce à des temps d'échanges individuels et collectifs avec les entreprises ;
 - Renforcement des relations avec les Unions Commerciales, Industrielles et artisanales (UCIA) ;
 - Mise en œuvre d'un partenariat avec le Parc Naturel Régional des Marais du Cotentin et du Bessin pour la promotion et le développement des circuits courts de proximité.
- Lancement d'une étude de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la zone d'activité de l'Etrier à La Haye.
- Accompagnement à la structuration d'une filière bois énergie sur le territoire.



Zoom sur la stratégie d'attractivité, de développement économique et touristique

Le comité de pilotage de l'étude a validé le 6 novembre 2019, un cadre stratégique articulé autour de 4 axes et 15 actions.

- 1. Agir sur les conditions préalables à une attractivité positive** avec l'élaboration d'un Plan Local de l'Habitat Intercommunal et le soutien aux services clés (mobilité, l'information et accès aux services, numérique, offre aux familles).
- 2. Agir sur l'image du territoire** en s'appuyant sur les démarches des structures supra territoriales, en garantissant une approche traduisant la qualité, la durabilité et l'exemplarité (charte) et en se dotant d'outils et de stratégies de communication adaptés.
- 3. Mobiliser la compétence développement économique** en structurant le service, l'offre d'accompagnement aux entreprises sur un site dédié et en soutenant l'offre commerciale.
- 4. Mener une stratégie touristique dynamique et innovante** en modernisant l'office de tourisme, en travaillant l'identité et le positionnement du territoire, en développant et en qualifiant l'offre et en adoptant une stratégie digitale.

L'économie circulaire

Les missions

Encouragées par les appels à projets de l'ADEME et la Région Normandie (Territoire Durable 2030 et Tremplin vers l'écologie industrielle et territoriale), les Communautés de Communes Côte Ouest Centre Manche et Coutances mer et bocage ont mis en œuvre une démarche en faveur de l'économie circulaire. Cette démarche initiée en septembre 2019 se concrétise par un accompagnement auprès des entreprises et des collectivités des deux territoires. Au sein d'un territoire, l'économie circulaire a pour objectif de développer une utilisation sobre et responsable des ressources matérielles et immatérielles (réemploi, réduction du gaspillage, éco-conception, partage...). Elle participe à stimuler un développement économique local et durable ainsi que la création d'emplois non-délocalisables. Elle renforce la mise en réseau, la coopération au sein d'un territoire et participe à façonner un territoire durable et résilient, vecteur de lien. Une collectivité par l'intermédiaire de ces compétences (gestion des déchets, aménagement du territoire, etc.) est un acteur important au développement de ces thématiques par son rôle d'initiateur, de facilitateur et de fédérateur.

Les réalisations 2019

- **Réalisation d'une étude d'opportunité** qui a débouché sur le **recrutement d'une chargée de mission** en septembre 2019, chargée de la définition et de la mise en œuvre d'une stratégie.
- **Lancement de la démarche « Ma collectivité dans l'économie circulaire »** avec des ateliers d'échanges et de réflexions entre agents, élus et avec le conseil de développement durable.
- **Organisation de temps d'échanges** avec des entreprises pour les sensibiliser et favoriser des démarches d'économie circulaire.
- **Premier temps d'atelier inter-entreprises commun aux deux collectivités** : « Les rencontres de l'économie circulaire » en octobre, dans le cadre du « Tremplin vers l'écologie industrielle et territoriale ».
- **Elaboration d'une feuille de route économie circulaire** pour 2020 intégrant une partie sur l'écologie industrielle et territoriale résultant du « Tremplin vers l'écologie industrielle ».

Les perspectives 2020

- **Mise en œuvre de la feuille de route économie circulaire** :
 - Rencontres et visites de différentes structures du territoire (scolaires, EHPAD, etc.), de professionnels (commerces, acteurs touristiques, etc.) et d'associations pour identifier les enjeux de ces acteurs liés à l'économie circulaire.
 - Poursuite de la démarche « Ma collectivité dans l'économie circulaire » auprès des services.
 - Organisation d'ateliers inter-entreprises « Les rendez-vous de l'économie circulaire » sur les thématiques des déchets du bâtiment, du réemploi des conditionnements (cartons, palettes, etc.) ainsi que sur l'éco-conception et la transition de la filière plastique. Puis suivi des mutualisations et synergies mises en place.
 - Construction d'une stratégie économie circulaire fin 2020.



Zoom sur les rencontres de l'économie circulaire Industrie, agro-alimentaire, construction - 3 octobre 2019

Ce moment d'échange inter-entreprises visait à créer une dynamique d'écologie industrielle et territoriale. Conjointement organisé par les Communautés de Communes Côte Ouest Centre Manche et Coutances mer et bocage, cet événement a permis à une vingtaine d'entreprises des deux territoires d'échanger autour des thématiques de l'économie circulaire appliquées à leurs enjeux (la mutualisation d'achats, de services et de formations, d'équipements et de locaux...). L'objectif était d'identifier les intérêts communs entre les entreprises afin de travailler ensuite collectivement à la mise en place d'actions concrètes. Ce qui fut le cas dès le lendemain, avec une synergie créée entre les deux entreprises sur de l'échange de carton (ils étaient un déchet pour une et considérés comme un poste d'achat pour la seconde).

Le développement touristique

L'office de tourisme

Les missions

La Communauté de Communes, en tant qu'acteur de la politique touristique territoriale, a engagé une étude pour définir les orientations de son développement touristique. L'objectif est de disposer d'une stratégie globale pour l'attractivité du territoire (cf. le développement économique p.34) avec un volet touristique opérationnel pour l'Office de Tourisme (OT). En effet, Côte Ouest Centre Manche Tourisme, Service Public Industriel et Commercial, exerce les missions obligatoires de promotion. Dans le cadre du développement, il est également confié à l'OT la mise en œuvre des axes de la stratégie touristique, la gestion et l'aménagement des équipements d'intérêt communautaire, et la commercialisation de produits.

Les réalisations 2019

- Mise en œuvre d'un diagnostic interne de l'OT et du territoire, avec l'accompagnement méthodologique de la Fédération des Offices de Tourisme de Normandie.
- Missions d'accueil physique, téléphonique, numérique et de promotion par l'équipe. Travail de collecte, d'organisation et communication des informations pour promouvoir la destination et renseigner les visiteurs.
- Formation des conseillers en séjour pour un accueil de qualité et un conseil éclairé.
- Développement de la vente de produits et du service de billetterie des activités emblématiques de la destination.
- Renforcement des services aux prestataires touristiques avec l'organisation de rencontres numériques et, pour les hébergeurs, des visites conseils personnalisées.
- Renouvellement des animations, notamment avec en nouveauté un escape game organisé en interne en collaboration avec le service culturel, et orientation sur la valorisation du produit phare la traversée des havres.
- Développement du tourisme de mémoire à l'occasion du 75^{ème} anniversaire de la Libération : exposition, randonnées historiques...

Les perspectives 2020

- Ces perspectives s'articulent en cohérence avec les résultats de l'étude stratégique de 2019.
- Concentration de l'accueil physique dans les Bureaux d'Information Touristique sur les lieux et périodes de flux touristiques majeurs. Quatre BIT sont maintenus : Lessay, La Haye, Saint-Germain-sur-Ay et Pirou.
- Renforcement de l'accompagnement auprès des prestataires : guide aux hébergeurs, rencontres individualisées, temps d'échanges collectifs.
- Réflexion participative avec les acteurs touristiques sur l'identité et l'image du territoire à promouvoir.
- Valorisation de l'offre de randonnée pédestre : diagnostic des circuits et sélection sur des critères d'attractivité touristique, entretien du balisage, promotion de l'itinéraire GR®223, travaux sur le sentier littoral.
- Remise en état de sentiers de découverte en partenariat avec le Parc Naturel Régional.

Chiffres clefs



39 animations nature et patrimoine organisées (hors visite de l'abbaye) avec 1 200 participants.



13 679 visiteurs accueillis dans les six BIT



630 personnes ont participé à une visite guidée (groupe et individuelle) à l'abbaye de Lessay



475 personnes ont participé aux 6 événements organisés à l'occasion du 75^{ème} anniversaire de la Libération

La gestion des gîtes communautaires

Les missions

La Communauté de Communes gère deux villages de gîtes, à savoir :

- Le village « les Pins » basé à Lessay (8 gîtes de 4 personnes et 2 gîtes de 9 personnes).
- Le village « les Dunes » situé à Créances (10 gîtes de 4 personnes et 2 gîtes de 6 personnes).

Les réalisations 2019

VILLAGE DE GÎTES « LES PINS » À LESSAY

● **Commercialisation par Latitude Manche** qui prend une commission de 15 % sur les montants encaissés et de 8 % pour les apports d'affaires.

● **Ouverture à la location toute l'année** sauf du 15 décembre 2019 au 17 janvier 2020 pour congés de l'agent d'accueil et d'entretien :

● **Location à la semaine :**

- Gîtes de 4 personnes : entre 248 € et 401 €
- Gîtes de 9 personnes : entre 293 € et 477 €

● **Possibilité de réserver des courts séjours** sur la base minimale de 2 nuitées :

- Gîte de 4 personnes : nuitée à 66 €
- Gîte de 9 personnes : nuitée à 75 €

● **Depuis 2018, location en direct des gîtes pour des besoins exceptionnels** (relogement d'urgence) et des solutions d'hébergements temporaires à destination d'administrés victimes d'un sinistre, d'actifs en mobilité professionnelle, de travailleurs saisonniers, de stagiaires présents sur le territoire : 12 semaines cumulées et enregistrées pour de la location d'urgence.

VILLAGE DE GÎTES « LES DUNES » À CRÉANCES

● **Commercialisation par l'agence allemande Inter-Chalet** qui prend une commission de 25 % sur les ventes et de 20 % en cas d'apport d'affaires.

● **Gestion des réservations** du 25 mars au 9 novembre 2019. Hors période, le village est mis en hivernage pour travaux et congés de l'agent d'accueil et d'entretien.

● **Location à la semaine :**

- Gîtes de 4 personnes : entre 258 € et 578 €
- Gîtes de 6 personnes : entre 289 € et 641 €

● **Instauration de tarifs courts-séjours** du 23 mars au 1^{er} juin 2019 et du 7 septembre au 9 novembre 2019.

- Gîte de 4 personnes : 199 € (3 nuitées) et 221 € (4 nuitées).
- Gîte de 6 personnes : 221 € (3 nuitées) et 243 € (4 nuitées).

Les perspectives 2020

● **Pérenniser les connaissances informatiques des agents** pour le suivi de la régie de recettes ;

● **Développer l'aisance et les connaissances en matière d'accueil** pour améliorer la qualité de service auprès des clients ;

● **Formation aux premiers secours (Psc1)** pour réagir efficacement face aux divers risques ;

● **Sensibiliser les clients à la nouvelle politique de tri des déchets.**

● **VILLAGE « LES PINS »** : dans le cadre de la révision des compétences communautaires et suite à la demande de la commune de Lessay, il est envisagé de rétrocéder le village de gîtes à compter du 31 août 2020 dans le but d'y développer d'autres projets.

● **VILLAGE « LES DUNES »** : une réflexion est engagée sur un nouveau mode de gestion du village pour l'année 2021.

Chiffres clefs

Village « Les Pins » à Lessay



530 nuitées
commercialisées



39 924,25 €
de dépenses



15,4 % d'occupation



31 000 €
de recettes

Village « Les Dunes » à Créances



2 071 nuitées
commercialisées



160 851,73 €
de dépenses



74,71 % d'occupation



113 000 €
de recettes

L'aménagement durable du territoire

Le Conseil de Développement Durable

Les missions

Par délibération du 11 avril 2019, le conseil communautaire a décidé de créer un conseil de développement, estampillé Conseil de Développement Durable (C2D) en tant qu'instance de démocratie participative interne à la communauté de communes. Le Conseil de Développement Durable (aussi appelé le C2D) est un organe consultatif placé aux côtés du conseil communautaire (organe décisionnel de la Communauté de Communes) qui a pour mission d'apporter aux élus des avis et des propositions sur la vie et le développement du territoire. Il est consulté sur l'élaboration du projet de territoire, les documents de prospective et de planification résultant de ce projet et la conception et l'évaluation des politiques locales de promotion du développement durable du territoire communautaire. Il peut donner son avis (autosaisie) ou être consulté sur toute autre question relative à son territoire. Les Conseils de Développement sont des instances participatives constituées de citoyens bénévoles « représentants des milieux économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques, environnementaux et associatifs. Ils permettent de faire émerger une parole collective sur des questions d'intérêt commun et contribuent à enrichir la décision politique.

La composition

Un appel à candidature auprès des acteurs du territoire a été réalisé. Une sélection a été effectuée sur la base de la grille de sélection élaborée en amont. La communauté de communes a reçu 23 candidatures. Les 20 membres retenus ont été invités à une réunion d'installation du C2D qui a eu lieu le 9 juillet 2019. Les membres sont répartis en trois collèges :

1 – Développement économique : Entrepreneurs et personnes issus du monde économique, de l'économie sociale et solidaire, du monde agricole, de la conchyliculture, du tourisme...

2 – Sociétal : Membres de la vie associative, culturelle, sportive, du monde éducatif, habitants, usagers ou citoyens.

3 – Personnes qualifiées : « Experts » habitants du territoire, issus des milieux scientifiques, du patrimoine, de l'environnement, les anciens élus ou techniciens des collectivités territoriales ou des services de l'Etat...
Liste complète des membres en annexes.

Le fonctionnement

Les membres du C2D ont proposé, le 10 septembre 2019, de désigner les personnes suivantes : Madame Françoise LEBLONDEL (Présidente), Madame Edith NEVEUX (Vice-Présidente) et Madame Marie-Noëlle VIGOT (Secrétaire). Ces propositions ont été validées par les membres du bureau communautaire le 12 septembre 2019. Ainsi, Madame Françoise LEBLONDEL a été désignée présidente du C2D par le président de la communauté de communes.

Dans le cadre du bon fonctionnement du C2D, une charte de fonctionnement doit également être établie par la communauté de communes avec le C2D. Cette charte détaille les attentes de la communauté de communes, les missions du Conseil de Développement, les moyens mobilisés et les modalités d'échanges avec les élus et les services communautaires. Après un travail de coécriture entre la communauté de communes et le C2D, cette charte a été signée par le Président de la communauté de communes et la Présidente du Conseil de Développement Durable et co-signée par les membres du Conseil de Développement Durable.

En 2019, les membres du C2D se sont réunis à trois reprises : le 9 juillet 2019 pour son installation, le 10 septembre 2019 pour travailler sur le projet de charte, le 6 novembre 2019 avec les représentants de la communauté de communes pour une prise de connaissance des dossiers communautaires en cours.



Les missions

Le service urbanisme a pour mission la gestion de la planification intercommunale (l'élaboration, la modification et la révision des documents d'urbanisme sur la Communauté de Communes), le suivi de la politique foncière intercommunale (suivi des déclarations d'intention d'aliéner) et la participation aux démarches stratégiques intercommunales (Notre Littoral Pour Demain, PCAET, etc.).

Les réalisations 2019

- **Approbation du PLUi du territoire de l'ancienne communauté de communes Sèves-Taute et abrogation des cartes communales de Feugères, Gonfreville et Raids** le 26 septembre 2019. Le PLUi est opposable depuis le 18 novembre 2019, date de la dernière mesure de publicité.
- **Approbation de la modification simplifiée n°1 du PLUi du territoire de l'ancienne communauté de communes de La Haye du Puits** le 26 septembre 2019. Cette légère modification est venue rétablir une erreur de zonage concernant la maison de retraite de la vieille église située à Montsenelle, sur la commune déléguée de Lithaire.
- **Suivi des PLUi et éventuelles modifications.** La commune de La Haye ayant modifié ses objectifs d'aménagement, il s'est avéré nécessaire de supprimer l'emplacement réservé n° 14 sur la commune déléguée de Bolleville. Le conseil communautaire a prescrit, le 26 septembre 2019, la modification simplifiée n°2 du PLUi de l'ancienne communauté de communes de La Haye du Puits.
- **Gestion des contentieux relatifs aux PLUi sur le territoire de la communauté de communes.** Suite à l'approbation du PLUi de l'ancienne communauté de communes de La Haye du Puits en octobre 2018, deux contentieux ont été introduits par des particuliers visant à l'annulation du document récemment approuvé. La collectivité s'était faite accompagner par un cabinet d'avocats pour défendre ses intérêts, et à la suite de l'instruction, le tribunal a débouté les requérants et les a condamnés au dépens.
- **Suivi des Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA).** En relation avec les municipalités, le service urbanisme gère la réception et le traitement des DIA qui relèvent du Droit de Prémption Urbain (DPU) communautaire, c'est-à-dire, quasi exclusivement au sein des Zones d'Activités Économiques (ZAE) du territoire.
- **Poursuite de la transformation du Plan d'Occupation des Sols (POS) de Pirou en Plan**

Local d'Urbanisme (PLU). Le service urbanisme a entrepris la reprise des pièces réglementaires du PLU, afin de relever les actualisations à y apporter, les modifications à effectuer au regard de l'évolution réglementaire, etc.

● **Téléversement des Plans Locaux d'Urbanisme Intercommunaux (PLUi) du territoire de la communauté de communes sur le Géoportail de l'Urbanisme.** Ainsi, les PLUi des territoires des anciennes communautés de communes de La Haye du Puits et de Sèves-Taute, sont consultables sur la plateforme.

● **Rédaction du cahier des charges de consultation des bureaux d'études afin de réaliser le PLUi du territoire de l'ancienne communauté de communes du Canton de Lessay** conformément au choix fait par délibération du 02 février 2017 d'achever les procédures d'élaboration entreprises par les anciennes communautés de communes formant la nouvelle entité Côte Ouest Centre Manche.

Les perspectives 2020

- Parvenir à l'approbation du PLU de Pirou pour une mise en arrêt du projet d'ici la rentrée 2020.
- Approbation de la Modification Simplifiée n°2 du PLUi de l'ancienne CDC de La Haye du Puits
- Consultation des bureaux d'études et analyse des offres préalablement au lancement de l'élaboration du PLUi du territoire de l'ancienne communauté de communes du Canton de Lessay.
- Suivi des PLUi et des éventuelles modifications.
- Travail visant à faciliter l'appropriation des PLUi par les nouveaux élus de la communauté de communes. Suite aux élections municipales, il conviendra d'initier les nouveaux élus aux pratiques d'urbanisme et notamment dans la manière d'appréhender les plans locaux d'urbanisme récemment approuvés ou en cours.
- Poursuite de la participation du service urbanisme aux démarches stratégiques intercommunales.

Les missions

Le service développement durable a pour principale mission la mise en œuvre, la coordination et le suivi de la démarche « Territoire durable 2030 » dans laquelle la collectivité s'est engagée, pendant 3 ans, avec l'accompagnement technique et financier de la Région Normandie. Cette démarche transversale de développement durable couvre plusieurs thématiques : la transition énergétique, l'économie circulaire, la démarche interne de développement durable, la biodiversité, le tourisme durable...

Les réalisations 2019

- **Lancement du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) et réalisation des diagnostics** « Climat Air Energie » et de l'EIE (Etat Initial de l'Environnement) ;
- **Lancement de la démarche interne** et recrutement des prestataires ;
- **Formation des élus communautaires et communaux** à la transition énergétique ;
- **Coordination et suivi de l'état d'avancement de la démarche « Territoire Durable 2030 »** auprès des autres services de la collectivité ;
- **Solde de 2 conventions « Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte » (TEPCV) ;**
- **Mise en place d'un programme d'animations avec le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) du Cotentin** sur la thématique des déchets et du gaspillage alimentaire ;
- **Lancement du cadastre solaire ;**
- **Animation du défi « Familles 0 déchet » ;**
- **Participation à l'organisation du Festival Bulles de Campagne 2019 ;**
- **Suivi des études d'opportunité à la mise en œuvre de chaufferies bois-déchet.**

Les perspectives 2020

- **Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) :**
 - Restitution des diagnostics et de l'EIE du PCAET auprès des élus et acteurs du territoire ;
 - Définition des axes et orientations stratégiques du PCAET ;
 - Réalisation des ateliers de concertation élargis aux élus communaux et à des acteurs spécifiques pour définir le plan d'actions.
- **Définition et mise en œuvre d'un programme de formation** des nouveaux élus de la collectivité ;
- **Démarche interne de Développement Durable :**
 - Constitution d'un réseau d'éco-agents pour mener la démarche interne ;
 - Accompagnement des éco-agents pour la mise en œuvre de la démarche interne : réalisation d'un état des lieux / diagnostic des pratiques de la collectivité puis mise en place d'un plan d'actions concrètes.
- **Coordination et suivi de la mise en œuvre de la démarche « Territoire Durable 2030 »** en lien avec les autres services concernés.
- **Organisation de l'édition 2020 du Festival Bulles de Campagne.**



Zoom sur le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

Conformément à la Loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) du 18 août 2015, les EPCI à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants, au 1er janvier 2017, sont tenus d'élaborer un plan Climat Air Energie Territorial.

Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) dont la finalité est de lutter contre le changement climatique, doit répondre à un triple objectif :

- Atténuer et réduire les émissions de gaz à effet de serre et des polluants atmosphériques ;
- Préparer l'adaptation au changement climatique : il s'agit de réduire la vulnérabilité du territoire puisqu'il est désormais établi que les impacts du changement climatique ne pourront plus être intégralement évités.
- S'assurer que les actions d'atténuation et d'adaptation n'amènent pas une dégradation de la qualité de l'air localement ou à l'intérieur des locaux (aspect renforcé par le décret du 4 août 2016).



Les missions

Le service a pour mission de développer une mobilité durable sur le territoire au travers de deux principaux projets : la création d'une plateforme de mobilité expérimentale pendant 3 ans et la mise en place d'itinéraires cyclables. La plateforme COCM'obilité a pour objectifs de centraliser les renseignements sur l'offre en matière de déplacements en un point d'information unique accessible à tous et d'offrir un accompagnement renforcé à la mobilité aux publics plus fragilisés (notamment les jeunes, les personnes en insertion professionnelle, les seniors). Les itinéraires cyclables constituent quant à eux un projet visant à développer l'usage du vélo sur le territoire pour les déplacements quotidiens, en s'appuyant sur le réseau de voies vertes existantes.

Les réalisations 2019

- **Projet de plateforme de mobilité :**
 - Recherche de financements et validation du plan de financement ;
 - Recrutement d'un(e) coordinateur(trice) de la plateforme de mobilité ;
 - Définition participative d'un nom pour la plateforme : COCM'obilité ;
 - Établissement avec les prescripteurs d'une fiche navette ;
 - Élaboration d'une proposition de gouvernance associant élus locaux, agents communautaires, partenaires et usagers.
- **Itinéraires cyclables :**
 - Matérialisation des nouveaux itinéraires cyclables ;
 - Création d'une carte vélo et des fiches techniques pour chaque itinéraire ;
 - Mise en place de stationnements vélos dans les bourgs communaux et au niveau des pôles communautaires.

Les perspectives 2020

- **Plateforme de mobilité - COCM'obilité :**
 - Ouverture au public en janvier 2020 ;
 - Démarrage de permanences de conseil en mobilité ;
 - Organisation d'ateliers collectifs et thématiques sur la mobilité ;
 - Mise en place d'un service de location de véhicules à tarif social ;
 - Création d'outils d'information papier et numérique
 - Définition et mise en œuvre d'un programme de formation des relais de l'information du territoire ;
 - Création d'une interface informatique ;
 - Co-construction de nouvelles solutions de mobilité avec les partenaires locaux.
- **Itinéraires cyclables :**
 - Finalisation de l'implantation des stationnements vélos ;
 - Création de pochoirs pour entretenir la signalétique des itinéraires cyclables.



Zoom sur la démarche France Mobilités de l'ADEME

Face aux problématiques de mobilité du territoire et dans une volonté affirmée de réduire l'impact environnemental des déplacements, la Communauté de Communes a décidé d'expérimenter pendant 3 ans une plateforme de mobilité rurale, multi-sites et évolutive.

A ce titre, la Communauté de Communes est lauréate de l'appel à manifestation d'intérêt "France Mobilités" de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME). Il récompense les acteurs faisant preuve d'innovation dans les mobilités. Ainsi, l'intercommunalité bénéficie d'un accompagnement financier de 100 000 € de la part de l'ADEME. Le projet compte de nombreux autres partenaires financiers (Union Européenne, Etat, Direccte, Région Normandie, Département de la Manche).

La Plateforme Territoriale de Rénovation de l'Habitat

Les missions

Depuis novembre 2017 et jusqu'en novembre 2020, la Plateforme Territoriale de la Rénovation Énergétique de l'Habitat (PTREH) offre un accompagnement renforcé en matière d'amélioration de l'habitat privé. La Plateforme de Rénovation "COCM Habitat" accompagne les particuliers qui s'engagent dans des travaux d'économie d'énergie pour leur permettre de bénéficier de toutes les aides techniques ou financières disponibles. Elle a aussi vocation à mobiliser les artisans locaux pour une montée en puissance de l'offre de travaux performants et les acteurs de l'immobilier ainsi que les banques locales en vue d'une meilleure diffusion de l'information relative aux aides. La collectivité assure l'accueil des particuliers, la coordination et le pilotage de la Plateforme, en lien avec ses partenaires, que sont Les 7 Vents et le CDHAT ou encore SOLIHA dans le cadre de l'OPAH.

Les réalisations 2019

- 356 contacts ;
- 80 % des créneaux de rendez-vous en permanence proposés ont été remplis ;
- 127 logements rénovés avec des aides publiques
- Montant des aides attribuées : 1 122 300 € ;
- Pour un montant total de travaux : 2 757 500 € ;
- 1 réunion à destination des artisans organisée conjointement avec la Chambre des Métiers de la Manche le 12 novembre ;
- 25 rendez-vous en entreprise réalisés ;
- 2 balades thermiques organisées, le 27 février à La Haye et le 5 mars à Périers ;
- Participation des acteurs de la Plateforme au festival « Bulles de Campagne » le dimanche 2 juin à Pirou ;
- Stand test au marché de La Haye, avec le CDHAT, le 17 juillet ;
- Réalisation d'un nouveau flyer COCM Habitat et envoi à toutes les entreprises du territoire d'autocollants relatifs à la Plateforme à coller sur les devis.

Les perspectives 2020

- 2 nouvelles réunions à destination des artisans programmées, la première sur les nouvelles aides à la rénovation et la seconde, sur la pose des membranes d'étanchéité à l'air ;
- Possibilité d'étendre les animations sur les marchés durant l'été pour faire connaître la Plateforme ;
- Fin du financement de l'ADEME et de la convention Pluriannuelle d'Objectifs avec Les 7 Vents et le CDHAT en novembre 2020 – Mise en place possible du nouveau Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique porté par la Région Normandie et l'Etat, financé en partie par la valorisation des Certificats d'Énergie.



Zoom sur le film relatif aux aides à la rénovation pour les particuliers

En 2019, grâce à un financement obtenu dans le cadre du dispositif Territoire à Energie Positive et à Croissance Verte, la collectivité a pu réaliser un film de 11 minutes, présentant les actions de la Plateforme de Rénovation de l'Habitat et deux projets suivis et financés dans ce cadre. Les bénéficiaires des services de la Plateforme et les entreprises ont pu ainsi apporter un témoignage sur leurs parcours et sur des travaux de rénovation performante. Ce film a été diffusé au cinéma de Pirou dans le cadre du festival Bulles de Campagne. Il est visible depuis le site internet de la Communauté de Communes.

Les missions

L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) sur le territoire de l'ancienne Communauté de Communes Sèves-Taute a démarré au mois d'octobre 2017 pour six ans, l'opérateur SOLIHA étant chargé du suivi animation et la coordination étant confiée au chef de projet « revitalisation et habitat ». L'objectif est de traiter 162 logements : 122 logements à Périers et 40 logements dans les communes voisines. L'agence nationale de l'habitat (ANAH) subventionne les travaux d'amélioration énergétique, de maintien à domicile, de rénovation des logements dégradés pour un montant de crédit réservé de 1 681 000 € à destination des propriétaires occupants ou bailleurs. La collectivité abonde de 5 à 20 % les aides ANAH avec une enveloppe prévisionnelle d'aides s'élevant à 312 750 € pour six ans. Un volet urbain consacré à la requalification des voies privées situées dans le centre de Périers est aussi prévu.

Les réalisations 2019

- 96 contacts enregistrés ;
- 59 logements rénovés avec un accompagnement dans le cadre de l'OPAH, dont 41 ont bénéficié des crédits dédiés à l'OPAH ;
- Forte progression du montant total des aides accordées : 602 081 € en 2019 contre 328 429 € en 2018.
- 76 % de ce montant d'aide est destiné à soutenir des rénovations énergétiques : 47 des 59 logements rénovés ont bénéficié de travaux d'amélioration dans ce domaine.
- 28 logements rénovés sont à Périers et 31 logements sont sur les 11 autres communes du territoire concerné par l'OPAH.
- Le montant global des travaux subventionnés s'élève à 1 201 057 €.
- Pour le volet de requalification de la voie de desserte n°1, débuté en 2018, un projet précis, avec des travaux définis à la parcelle, propriétaire par propriétaire a été défini et chiffré. La commune s'est engagée à acquérir la voie de desserte et à réaliser des aménagements en échange de l'implication collective des propriétaires pour en améliorer les abords.

Les perspectives 2020

- La convention prévoit la rénovation de 31 logements.
- Augmentation du nombre de logements rénovés par des propriétaires bailleurs :
 - En 2019, seulement 4 dossiers de propriétaires bailleurs avaient abouti, alors que 8 étaient programmés. En 2020, l'objectif est d'en réaliser 7.
- Articulation des aides de l'ANAH « classiques », programmées et attribuées dans le cadre de l'OPAH et le nouveau dispositif mis en place depuis le 1^{er} janvier 2020, intitulé « MaprimeRénov' », qui permet d'obtenir des financements directement, sans intervention d'un opérateur, en déposant une demande en ligne.
- Le projet de requalification de l'îlot 1 devra aussi trouver son aboutissement, afin qu'un nouvel îlot puisse bénéficier de l'accompagnement de l'OPAH.

Chiffres clefs depuis le début de l'OPAH RU



191 contacts ont été enregistrés pour une demande de suivi dans le cadre de l'OPAH



89 logements ont été rénovés dans le cadre de l'OPAH



1 870 300 € de travaux



930 500 € d'aides dont **67 500 €** d'aides intercommunales

Les missions

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la Communauté de Communes exerce la compétence obligatoire Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI). Cette évolution réglementaire renforce le pouvoir d'action des Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) ainsi que leurs obligations, puisque cette compétence concerne : l'aménagement d'un bassin ou d'une fraction d'un bassin hydrographique ; l'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès ; la défense contre les inondations et contre la mer ; la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et zones humides ainsi que des formations boisées riveraines. Dans ce cadre, la collectivité réalise depuis plusieurs années des actions visant à conforter le trait de côte afin de limiter le risque de submersion marine et d'érosion sur les secteurs les plus fragiles de son territoire : soit sur les secteurs de Créances, de Pirou et de Saint-Germain sur Ay.

Les réalisations 2019

- **En matière de défense contre la mer**, la collectivité agit sur trois pas de temps différents :
 - **L'urgence** avec les travaux de rechargement en sable sur les trois zones à enjeux forts. Mobilisation d'au moins 17 000 m³ pour un coût de 44 000 € TTC, afin de réduire l'érosion des massifs dunaires et avec la consolidation et la reprise des épis en bois réalisés en 2017 pour 8 550 € TTC.
 - **Les courts et moyens termes** avec l'étude hydrosédimentaire à Saint-Germain-sur-Ay pour étudier les solutions favorisant l'atténuation de l'érosion et les différentes gestions du site possibles.
 - **Les moyens et longs termes** à travers la démarche « Notre littoral pour demain » menée avec les EPCI situés entre Granville et Flamanville pour anticiper l'évolution du littoral à 20, 50 et 100 ans. Fin 2019, le plan d'actions a été validé par le conseil communautaire.

Les perspectives 2020

- **Appropriation de la démarche « Notre littoral pour demain »**, stratégie collective d'adaptation aux conséquences du changement climatique sur le littoral ouest du Cotentin, par les élus et la population.
- **Résultats de l'étude hydrosédimentaire** à Saint-Germain-sur-Ay
- **Travaux de rechargement en sable** suite aux tempêtes hivernales et en prévision des grandes marées d'équinoxe
- **Travaux de protections douces** : fascines, ganivelles et épis.
- **Lancement d'un marché de travaux pour la mise en place de piézomètres dans le cadre du projet « Rivages Normands 2100 »**. L'étude menée avec la Dreal Normandie et l'Université de Rennes 1 permettra de surveiller l'entrée de l'eau de mer dans les nappes d'eau souterraines.
- **Lancement d'un marché pour définir les systèmes d'endigement et pour réaliser l'étude de dangers associée.**

Chiffres clefs



25 km de côte sableuse hors intérieur des havres



17 000 m³ de sédiments à recharger



3 havres

Les rivières et les milieux aquatiques

Les missions

La Communauté de Communes dispose d'un territoire à multiples bassins versants. Les deux techniciens rivières œuvrent sur le terrain pour mettre en place des actions permettant d'aboutir à un bon état des cours d'eau. Ils ont donc pour missions d'élaborer et d'animer les programmes de restauration et d'entretien des cours d'eau. Ils en assurent la préparation par des diagnostics préalables, des négociations avec les riverains et les exploitants des parcelles concernées mais aussi le contrôle du bon déroulement des chantiers et le suivi des travaux après leur réalisation. Ils mènent par ailleurs des actions d'information et de sensibilisation grâce à une approche transversale des problèmes liés aux hydrosystèmes. Ils assurent aussi des missions de conseils techniques et administratifs auprès des particuliers, communes, ou associations ayant des projets relatifs aux cours d'eau.

Les réalisations 2019

- **Bassins versants de la Sèves et de la Taute :**
 - Programme de restauration : 5 cours d'eau restaurés en 2019 (la Taute, le Cambernon, le Mouloir, le Briquebost et le Beau-Coudray).
 - La tranche 2 est désormais terminée.
- **Bassins des havres de Saint-Germain-sur-Ay et de Geffosses :**
 - Des interventions d'entretien ont été réalisées sur les rivières sensibles à la prolifération végétale.
 - Campagnes de suivi de la qualité des eaux (prélèvements et d'analyses d'eau) en collaboration avec le Conseil départemental de la Manche afin d'identifier les secteurs vulnérables au niveau bactériologique.
 - Réalisation du diagnostic de la continuité écologique.
 - Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la commune de La Feuillie avec l'effacement d'ouvrages sur le plan d'eau de La Feuillie
- **Affluents de la Douve et le bassin du havre de Surville :**
 - Diagnostic des cours d'eau terminé. Réalisation en régie avec l'aide d'un stagiaire.

Les perspectives 2020

- **Bassins versants de la Sèves et de la Taute :**
 - La tranche 3 du programme de restauration des bassins de la Sèves et de la Taute commencera. Elle concernera trois cours d'eau : la Taute, la Meule et la Liotterie.
 - En fin d'année, la tranche 4 débutera avec des travaux sur le Rosty.
 - Campagne n⁺² des indicateurs de suivi pour l'évaluation du programme de restauration.
- **Affluents de la Douve et du havre de Surville :**
 - Lancement d'une procédure de Déclaration d'Intérêt Général (DIG) en vue du lancement du programme de restauration.
- **Bassins des havres de Saint-Germain-sur-Ay et de Geffosses :**
 - Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la commune de Pirou, dans le cadre de la restauration hydromorphologique du Ruisseau du Pont.
 - Lancement d'une procédure de DIG conjointement avec le bassin versant des affluents de la Douve et du havre de Surville pour le programme de restauration de la continuité écologique.

Chiffres clefs

Bassins versants de la Sève et de la Taute

Restauration classique

21,5 km

80 000 €

Bassins des havres de Saint-Germain-sur-Ay et de Geffosses

Suivi de la qualité des eaux

35 points de prélèvements

4 campagnes (2018-2019)

14 km de cours d'eau

Diagnostic 261 ouvrages

Affluents de la Douve et bassin du havre de Surville

Diagnostic

58,9 km de cours d'eau

217 ouvrages

Les espaces naturels

Les missions

Le territoire communautaire abrite une richesse écologique importante et fragile, en témoigne notamment la présence de deux réserves naturelles nationales et de quatre sites appartenant au réseau européen Natura 2000. La Communauté de Communes participe ainsi à la gestion de nombreux espaces naturels à travers ses compétences optionnelles liées à la protection et la mise en valeur de l'environnement. Dans ce cadre, la collectivité s'est engagée via des conventionnements « Natura 2000 » avec l'Etat, la Région Normandie et l'Europe pour la réalisation d'actions, ponctuelles ou régulières, visant à préserver la biodiversité en protégeant un certain nombre d'habitats et d'espèces représentatifs. Parallèlement, la Communauté de Communes intervient sur des espaces naturels dans le cadre de l'entretien des sentiers de randonnée et d'interprétation, des aménagements liés au tourisme « nature » ou à la sécurité incendie au sein des forêts communales. Des dispositions particulières (désherbage mécanique, outils électriques, gestion différenciée) permettent de limiter l'impact des interventions sur le milieu naturel.

Les réalisations 2019

- **Les actions inscrites au sein des différents contrats se sont poursuivies** afin de maintenir en bon état de conservation ces espaces naturels remarquables. Deux contrats ont été soldés, le programme d'actions étant arrivé à son terme :

- Entretien d'une lande humide au sein de la lande boisée de Saint-Patrice-de-Claids ;
- Lutte contre l'érosion dunaire : Pointe du Becquet à Créances et Pointe du banc à Saint-Germain-sur-Ay.

L'exécution des travaux sur le contrat de broyage mécanique et de coupe de ligneux dans les landes de Millières a été reporté du fait de l'automne pluvieux

- **Le programme annuel de nettoyage raisonné des plages** a été mis en œuvre comme les années précédentes avec des actions de collecte, des animations pour sensibiliser le public à l'intérêt des laines de mer et un suivi ornithologique assuré par le GONm (Groupe Ornithologique Normand) pour mesurer l'évolution de la population de gravelots sur le littoral communautaire.

Les perspectives 2020

- **Les actions inscrites au sein des différents contrats se poursuivront** afin de maintenir en bon état de conservation ces espaces naturels remarquables.

- **Le nettoyage annuel des plages sera reconduit** avec le maintien des actions de collecte sur le havre de Saint-Germain-sur-Ay et la relance d'opérations bénévoles de ramassage des déchets dans les havres de Surville et Geffosses, où l'accumulation est remarquable en fond de havre. Les animations pour sensibiliser le public à l'intérêt des laines de mer continueront, menée par le CPIE (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement) du Cotentin. Le suivi ornithologique du gravelot à collier interrompu se poursuivra.

Chiffres clefs

 **7 familles différentes** de paysages présentes

 Près de **25 %** de la surface communautaire en zone protégée

 **11 classements différents** liés à la protection des espaces naturels sur le territoire

Dépenses liées à la gestion des espaces naturels

 **89 922,85 €**

Taux de subvention pour les actions

 **75 %**

Les déchets ménagers et les déchetteries

Les missions

La Communauté de Communes exerce la compétence collecte et traitement des déchets sur les territoires de La Haye et de Lessay. Les compétences « traitement des ordures ménagères, transport et traitement des déchets ménagers recyclables » et « transport et traitement des déchets collectés en déchetterie » de l'ancienne Communauté de Communes Sèves-Taute ont été transférées au Syndicat Mixte du Point Fort. La Communauté de Communes exerce donc uniquement la compétence « collecte et transport des ordures ménagères » sur le territoire de Périers. Cette compétence est en partie déléguée à des prestataires privés dans le cadre de marchés publics qui sont arrivés à échéance le 31 décembre 2019.

Les réalisations 2019

- Depuis la création de la collectivité, une réflexion est menée sur la gestion des déchets dans le but d'harmoniser le service. Un nouveau règlement intérieur unique pour les deux déchetteries communautaires est ainsi entré en vigueur le 1^{er} septembre 2018. L'année 2019 a permis, avec la perspective du renouvellement des marchés publics, de poursuivre ces travaux pour se mettre en conformité avec la réglementation (l'un des objectifs de la loi de transition énergétique est l'extension progressive des consignes de tri des emballages en plastique avant 2022) et favoriser au maximum le tri tout en stabilisant les coûts et en apportant un niveau de service au moins équivalent aux habitants.
- L'augmentation programmée des taxes d'Etat, et notamment celle de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP), qui s'applique au traitement des ordures ménagères et des encombrants, va fortement impacter les coûts de traitement des déchets (TGAP : 17 € la tonne en 2019, 65 € la tonne en 2025). Suivant les différents scénarii étudiés, les élus communautaires ont décidé la mise en place de l'extension des consignes de tri, l'harmonisation des schémas

de collecte, la modification des fréquences de collecte des déchets au plus près des habitations, la mise en place des sacs transparents favorisant le geste de tri dès le 1^{er} janvier 2020.

Les perspectives 2020

- Les nouvelles conditions de gestion des déchets favorisant leur tri et leur valorisation se mettent en place dès le 1^{er} janvier et s'accompagnent d'importants moyens de communication à destination des publics pour garantir des résultats à la hauteur des ambitions souhaitées par les élus. Différentes réunions publiques territorialisées, des supports visuels individuels et collectifs, le recrutement d'un agent en charge de la sensibilisation et de la prévention des déchets doivent favoriser l'appropriation des nouvelles modalités de collecte et de tri des déchets par le plus grand nombre. Un suivi précis et régulier des performances de production et de tri des déchets permettra d'adapter aussi la communication à mener au plus près des habitants.
- Étude à destination des professionnels du territoire afin de mieux connaître leurs problématiques en matière de déchets et adapter le service en conséquence.

Chiffres clefs

Déchets collectés sur le territoire communautaire



17 210 tonnes

dont 13 260 tonnes sur
les secteurs de La Haye et Lessay

Déchets valorisés

sur les secteurs de La Haye et Lessay



5 505 tonnes

Outils pour les habitants du territoire communautaire



1 calendrier des modalités
de collecte des déchets distribué
dans chacun des foyers



39 composteurs individuels mis à disposition
et 70 demandes enregistrées en décembre 2019

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif

Les missions

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) est chargé de :

- Sensibiliser les usagers sur les risques liés aux dysfonctionnements des dispositifs d'assainissement non collectif ;
- Conseiller et accompagner les particuliers dans la mise en place de leur installation d'assainissement non collectif ;
- Contrôler les installations d'assainissement non collectif.

L'action du SPANC vise à protéger la qualité des nappes d'eaux superficielles et souterraines qui reçoivent les eaux usées traitées par des dispositifs d'épuration et d'infiltration par le sol.

Les réalisations 2019

- **Le marché lancé pour réaliser une partie des contrôles de bon fonctionnement n'a pas abouti.**
- Toutes les missions du service sont effectuées en régie grâce à **l'embauche d'un nouveau technicien à partir du mois de juin.**
- **Un véhicule a été acheté** suite à cette embauche.
- **Le contrôle de bon fonctionnement a repris** pour les contrôles de plus de 8 ans. La campagne a commencé par les communes de Geffosses, Pirou et sur l'ancien secteur de Périers.
- **Le programme de subventions pour les réhabilitations s'est poursuivi.** La tranche 2018 est en cours de finalisation.
- **Recrutement d'un agent SPANC.**

Les perspectives 2020

- **Une nouvelle campagne de subventions** sera proposée au 2^{ème} semestre 2020.
- **La campagne de contrôle de bon fonctionnement se poursuivra** sur le secteur de Périers. Celle de Pirou sera finalisée. Sur le secteur de La Haye, un nouveau cycle de contrôle va commencer.



Alexandre DELISLE
Technicien SPANC

Chiffres clefs

Contrôles 2019

Diagnostics et bon fonctionnement

 375 dossiers

Conception

 94 dossiers

Réalisation

 67 dossiers

Subventions

Aide

 60 % du coût de l'étude

 6 000 € (maximum)
du coût des travaux

Campagne 2019

 26 dossiers déposés

L'entretien du patrimoine bâti et la gestion des espaces verts

Les missions

Les services techniques communautaires participent à l'entretien des locaux construits et/ou exploités par la Communauté de Communes dans le cadre de l'exercice de ses compétences. Ainsi, les agents du service « bâtiments » interviennent en réponse aux dysfonctionnements constatés que ce soit sur les établissements de santé, les équipements sportifs ou touristiques, les bâtiments administratifs, ceux dédiés à l'enfance et la petite enfance ou au sein des bâtiments mis en location par la collectivité (gendarmerie à La Haye, bâtiment-relais à Périers...). Les services techniques entretiennent également ces différents équipements, à travers des travaux de rafraîchissement, d'entretien préventif courant, de maintenance, réalisés en régie ou par un prestataire et d'opérations de surveillance liées aux obligations réglementaires des établissements recevant du public. Parallèlement, des équipes sont affectées à la gestion des espaces verts aménagés près des bâtiments communautaires et des terrains de sports non couverts mais aussi des zones d'activités, des sites naturels aménagés (lac des bruyères à Millières, havre de Geffosses), des espaces de loisirs de plein air et des dispositifs de lutte contre les feux de forêt. Outre ces missions, les services interviennent en appui logistique et en support des autres services communautaires (culture, tourisme par exemple).

Les réalisations 2019

- Afin d'optimiser le fonctionnement des services pour répondre aux différents enjeux communautaires en garantissant des conditions de travail satisfaisantes, certains matériels (outillage, matériel roulant...) ont été renouvelés ou acquis en complément de l'existant. Ainsi, un microtracteur équipé d'une cabine a été acheté d'occasion pour permettre une utilisation plus efficace et confortable en automne, notamment, dans les espaces naturels gérés. Pour offrir une meilleure réactivité et de plus grandes capacités d'adaptation aux équipes, la collectivité a investi dans une machine combinée à bois.
- Après avoir comparé différentes possibilités, l'association d'insertion ABEC a conservé l'entretien des sentiers de randonnée. La gestion des espaces verts liés aux EHPAD a été déléguée à un prestataire. Ce type de réflexion sera élargi à d'autres actions menées par les services.
- Au cours du 1^{er} semestre, les services techniques ont été fortement mobilisés sur le site du golf communautaire afin de procéder à des travaux d'entretien lourd de la végétation périphérique et des aménagements sur et à proximité du parcours. Cette remise en état a permis d'offrir une meilleure image du site et contribué au développement de son attractivité.

Les perspectives 2020

- Outre les missions classiques, les services techniques réaliseront l'aménagement des locaux dédiés au personnel et servant au rangement du linge et de différents matériels utilisés pour la location des gîtes situés à Créances.
- La délégation de la gestion complète du golf communautaire libérera du temps aux équipes intervenant sur les espaces verts afin de procéder à des réaménagements de massifs et de plantations. En effet, les services techniques n'utilisent plus d'herbicides chimiques depuis plusieurs années et procèdent donc à des opérations de désherbage mécanique ou thermique très chronophages. Aussi, l'ensemble des espaces est repensé pour limiter ces actions et les nouveaux aménagements intègrent cette problématique dès la conception. En 2020, seront notamment revus les espaces extérieurs du pôle communautaire de Périers et la zone d'activités du Carrousel à La Haye.

Chiffres clefs



12 ETP affectés aux services techniques



2 centres techniques communautaires

Les missions

Les services techniques communautaires assurent le suivi des travaux menés pour le compte de la Communauté de Communes, que la réalisation soit assurée en régie ou par des entreprises prestataires. De plus, si les projets d'envergure bénéficient d'une maîtrise d'œuvre externe, les travaux de moindre ampleur sont coordonnés directement par les services communautaires, sous la responsabilité du Vice-président en charge des travaux et des services techniques.

Ces travaux peuvent concerner la construction ou la réhabilitation de bâtiments ou d'équipements, l'aménagement de zones d'activités ou la réalisation de travaux de terrassement et de réseaux dès lors qu'ils relèvent de l'exercice de compétences communautaires.

Les réalisations 2019

- Débutée à la fin de l'été 2018, la rénovation complète de la halle Jacques Lair, située à La Haye, s'est achevée en juin 2019. Grâce à ces travaux, dont le coût global approche 1 million d'euros, les utilisateurs scolaires et associatifs de cet équipement bénéficient de meilleures conditions grâce à une isolation performante du bâtiment, la mise en place d'un chauffage, la création d'un nouveau local de rangement, la modernisation des vestiaires, la reprise du sol sportif et la mise en accessibilité globale du site.
- Le siège communautaire a également bénéficié de travaux de rénovation au cours de l'année 2019 afin de mettre les locaux en conformité avec la réglementation en matière d'accessibilité, d'adapter le système de sécurité incendie, de transformer l'ancien logement situé au rez-de-chaussée en bureaux et d'aménager l'espace d'accueil pour répondre aux besoins liés à la mise en place de la Maison France Service et de ses antennes.
- Parallèlement aux travaux d'entretien des espaces verts réalisés en régie, la Communauté de Communes a financé, à hauteur de 53 000 euros environ, la réhabilitation du système d'irrigation du golf communautaire. Ainsi, l'entreprise ARROSAGE CONCEPT, basée dans le Calvados, a procédé à la reprise d'une partie du réseau d'alimentation en eau prélevée dans l'étang des Sarcelles et au remplacement complet du système de contrôle de l'arrosage des greens offrant une meilleure efficacité et favorisant donc la qualité des parcours golifiques.

Les perspectives 2020

- Le projet de rénovation de la halle Jacques Lair intègre un partenariat avec la société d'économie mixte WEST ENERGIES pour la mise en place de 300 panneaux photovoltaïques sur le versant sud de la couverture de la grande salle. Retardée, la pose sera réalisée par l'entreprise LAMOUR en 2020 pour un début de production attendu avant l'été. Suivra, sur un principe similaire, la mise en place de panneaux sur la toiture du gymnase de Lessay.
- En 2020, seront lancés les travaux d'extension du pôle de santé libéral ambulatoire situé à La Haye pour lesquels un permis de construire a été déposé en décembre 2019. Deux extensions seront construites, une d'environ 40 m² comprenant deux bureaux pour l'unité médecins et l'autre, d'environ 220 m², accueillera l'unité dentaire. Cette dernière sera notamment constituée de quatre cabinets auxquels s'ajoute un cinquième cabinet dédié à l'implantologie. Ces extensions seront construites dans l'esprit du bâtiment initial en utilisant les mêmes matériaux mais avec un principe constructif plus léger limitant les nuisances du chantier sur le fonctionnement du site.
- L'année 2020 verra aussi le démarrage du projet de rénovation globale du gymnase communautaire situé à Périers pour lequel l'équipe de maîtrise d'œuvre sera retenue en début d'année.

Les missions

Pour rendre accessibles à l'ensemble des usagers du territoire, les espaces publics, les commerces et services, la Communauté de Communes conduit spécifiquement les deux missions suivantes : animation de la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité (cf. les commissions) et élaboration des Plans de mise en Accessibilité de la Voirie et des aménagements des Espaces publics (PAVE). En parallèle, la Communauté de Communes exerce ses compétences avec la volonté que ses actions contribuent à offrir une qualité de vie satisfaisante dans tous les domaines et à tous les âges de la vie quelles que soient les différences et tout handicap confondu.

Les réalisations 2019

- Réalisation de travaux de mise en accessibilité dans plusieurs bâtiments communautaires : halle sportive Jacques LAIR et siège communautaire situés à La Haye.
- Accompagnement de dossiers de demande d'aide à l'adaptation de logements au vieillissement ou au handicap dans le cadre de la plateforme de rénovation de l'habitat COCM Habitat.
- Poursuite de la réflexion concernant la création d'une plate-forme de mobilité pour tous, multi-sites et évolutive.
- Départ de l'agent en charge de l'accessibilité. Reprise de l'activité par la Direction Technique et Environnement.

Les perspectives 2020

- Poursuite de la mise en accessibilité des bâtiments communautaires, après avoir actualisé les Agendas d'accessibilité, programmée antérieurement validés par les EPCI.
- Mise en place des registres d'accessibilité dans les établissements communautaires.
- Création de la nouvelle commission intercommunale d'accessibilité.
- Démarrage de la plate-forme de mobilité « COCM'obilité ».
- Poursuite des actions visant à améliorer la connaissance de l'état de l'accessibilité sur le territoire et à favoriser la mise en accessibilité des sites et des équipements.

Zoom sur la mise en accessibilité du siège communautaire situé à La Haye

Ce projet intègre l'accessibilité à tous les types de handicaps (physiques, sensoriels, cognitifs, mentaux ou psychiques). Ainsi, les cheminements extérieurs d'accès au bâtiment ont été modifiés avec l'adaptation de la rampe d'accès, la mise en place de mains-courantes, de dispositifs d'éveil à la vigilance et la mise en contraste de l'escalier. L'implantation de la place de stationnement a été modifiée afin de respecter les pourcentages de pente autorisés et la signalisation adaptée. Enfin, l'éclairage extérieur est revu pour offrir le niveau minimum d'éclairage requis.

L'organisation du mobilier d'accueil du public a également été revue afin d'offrir la possibilité à tous d'accéder aux services publics proposés sur site.

Les moyens d'accès aux étages (escaliers et ascenseur) ont bénéficié d'adaptations à travers la mise en place de dispositifs d'éveil à la vigilance, d'une signalisation sonore dans l'ascenseur et des modifications des mains-courantes.

Enfin, les sanitaires ont été adaptés à chaque étage grâce à la pose de barres de tirage et d'appui, la modification de hauteur d'urinoirs et la mise en place de lave-mains dans les WC accessibles aux personnes handicapées.

L'aire d'accueil des gens du voyage du voyage

Les missions

Au titre de ses compétences obligatoires, la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche exerce la compétence relative à l'aménagement, l'entretien et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage. Selon le schéma départemental d'accueil des gens du voyage en vigueur jusqu'à fin 2018 et révisé au cours de l'année 2019, deux aires d'accueil sont aménagées sur le territoire communautaire, l'une à Périers, destinée aux gens du voyage itinérants dont les séjours ne peuvent excéder 9 mois, et l'autre, à Lessay, dont la vocation est de permettre des haltes de court séjour pour des familles isolées ou pour des petits groupes. L'aire de petit passage située à Lessay a été supprimée suite à des actes de vandalisme. Aussi, la ville de Lessay n'a pas souhaité mettre à disposition de la Communauté de Communes ce terrain puisqu'il n'a plus vocation à accueillir des gens du voyage. Il a ainsi été transformé en aire de stockage de matériaux. L'aire d'accueil de 16 places, située à Périers, ne répondant pas aux normes de sécurité incendie, est fermée administrativement depuis le mois de décembre 2016.

Les réalisations 2019

- Dans le cadre de l'élaboration du futur schéma départemental d'accueil des gens du voyage débutée en 2018, la Communauté de Communes a participé aux différents ateliers thématiques : grand passage, sédentarisation et accompagnement social. Les premières conclusions de ces réflexions ont indiqué que le territoire communautaire ne nécessitait pas d'aménager une aire de grand passage. En effet, les groupes de voyageurs s'installant ne répondent pas aux critères, notamment le nombre de caravanes. Par ailleurs, l'accueil pendant la Foire de Lessay nécessite d'être traité de manière spécifique.
- Des contributions complémentaires ont été transmises aux services de l'Etat et du Conseil départemental de la Manche chargés conjointement de la rédaction du schéma, confirmant la demande de suppression de l'aire de petite passage située à Lessay.
- Le 4 novembre 2019, le schéma d'accueil des gens du voyage révisé pour une période de 6 ans, allant de 2019 à 2025, a été approuvé conjointement par le Préfet de la Manche et le Président du Conseil départemental de la Manche.
- Parallèlement, une réflexion avec les services de la DDTM et des cabinets spécialisés a été initiée pour réaliser des travaux de rénovation de l'aire d'accueil construite à Périers afin de permettre une future réouverture. Ce travail a été réorienté vers une phase préalable d'études.

Les perspectives 2020

- Le schéma départemental d'accueil des gens du voyage de la Manche prévoit pour le territoire de la Communauté de Communes la remise en état de l'aire d'accueil permanente située à Périers. De plus, en complément, le schéma prévoit d'étudier la possibilité d'aménager un ou plusieurs terrains familiaux locatifs notamment à proximité de Périers.
- Compte-tenu du délai maximum de 2 ans fixé par la loi du 5 juillet 2000 pour participer à la mise en œuvre du schéma départemental, la Communauté de Communes poursuivra sa réflexion à travers le lancement d'une étude de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (MOUS) afin de confirmer le besoin d'un ou plusieurs terrains locatifs sur le territoire communautaire et de définir, par voie de conséquence, des orientations permettant de rénover l'aire d'accueil. Cette étude, financée pour partie par l'Etat, sera lancée au deuxième semestre 2020.
- Les conclusions de cette étude, complétée le cas échéant par des travaux d'aménagement, doivent permettre de concourir à la résorption des occupations illégales de terrain par des caravanes et des roulottes.

La fourrière animale

Les missions

La Communauté de Communes gère le service de fourrière animale sur son territoire. En 2017, il avait été décidé de manière transitoire que :

- Les services communautaires assureraient la prise en charge des chiens capturés dans les communes ;
- Le partenariat avec l'association « Passerelles vers l'emploi » située à Avranches serait prolongé sur les secteurs couverts précédemment par une convention (secteur de l'ancienne Communauté de Communes de La Haye du Puits et commune de Créances) ;
- Pour le reste du territoire communautaire, les animaux seraient pris en charge par le refuge géré par l'association AMAPA, basée à Cambernon, après avoir été accueillis en chenil communal.

Pour rappel, la réglementation prévoit que tout animal en état de divagation ou accidenté est sous la responsabilité du Maire de la commune où l'animal a été trouvé. Le Maire sollicite ensuite la Communauté de Communes pour prendre en charge l'animal au sein de la fourrière animale communautaire, que celle-ci soit gérée en régie ou via un prestataire avec laquelle la collectivité signe une convention. Si à l'issue d'une période minimale de 8 jours et après des démarches pour rechercher son propriétaire, l'animal n'a pas retrouvé son maître, il doit être placé dans un refuge ou euthanasié sur décision du Maire.

Les réalisations 2019

- A la suite de la situation transitoire établie en 2017, l'année 2018 n'a pas permis d'aboutir à une gestion uniforme de la fourrière animale communautaire que ce soit à travers une délégation complète du service ou par la création d'un chenil géré par les services communautaires. Aussi, au cours du premier trimestre 2019, la Communauté de Communes a décidé de mettre fin à cette situation inconfortable en conventionnant avec l'association PASSERELLES VERS L'EMPLOI et ce, pour l'ensemble du territoire communautaire.
- Ainsi, la convention prévoit une participation financière à hauteur de 0,62 € par habitant du territoire communautaire permettant la prise en charge de l'ensemble des animaux abandonnés ou perdus sur le territoire communautaire depuis Coutances. En effet, les services techniques communautaires se chargent de transporter

les chiens récupérés par les communes vers Coutances où s'opère le transfert à l'association ; cette dernière apportant ensuite le chien à son refuge aménagé sur la commune de Le Petit-Celland.

Les perspectives 2020

- Compte-tenu des retours positifs liés à cette organisation du service, il a été convenu de poursuivre le partenariat avec l'association PASSERELLES VERS L'EMPLOI pour les 9 premiers mois de l'année 2020, permettant en parallèle l'examen par les élus communautaires des compétences facultatives afin de proposer, suivant l'orientation retenue, un retour éventuel de cette compétence vers les communes.

Chiffres clefs



13 chiens perdus ou errants ont été signalés à la Communauté de Communes par leurs propriétaires ou des élus communaux.



7 chiens pris en charge par les services communautaires contre **13** chiens en 2018

5 sur Lessay **1** sur Périers **1** sur La Haye

Dépenses
incluant les coûts de personnel



10 739,34 €

L'incendie, les secours et la sécurité

Les missions

INCENDIE ET SECOURS

Dans le cadre du service de secours et de lutte contre l'incendie, la Communauté de Communes a versé au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS 50) une contribution d'un montant de 700 791 € au titre de l'année 2019.

RENFORTS DE GENDARMERIE

La Communauté de Communes finance :

- **Des renforts de gendarmerie pendant la saison estivale** en prenant en charge l'hébergement des gendarmes dans un logement loué à la commune de Pirou (855 €) ;
- **Des renforts de la Garde Républicaine** en décembre pour la protection des parcs à huîtres sur tout le littoral communautaire. La collectivité a pris en charge l'hébergement des cavaliers aux gîtes de Créances et la pension des chevaux au centre équestre de Pirou (1 209,60 €).

SURVEILLANCE DES PLAGES

La collectivité recrute des nageurs-sauveteurs par le biais de la SNSM (Société Nationale de Sauvetage en Mer) pour assurer la surveillance des plages de Saint Germain sur Ay et Pirou pendant les mois de juillet et août. Chaque poste de secours est doté d'un chef de poste, un adjoint au chef de poste et des sauveteurs qualifiés : trois sauveteurs à Pirou et deux sauveteurs à Saint-Germain-sur-Ay. La collectivité finance la formation des nageurs-sauveteurs à hauteur de 7 € par sauveteur et par jour de service. Par ailleurs, elle prend en charge les dépenses de fonctionnement des postes de secours sur la base d'un forfait de 460 € par poste, les dépenses de fournitures, de consommables et d'entretien du canot sur la base d'un forfait de 1 500 € par poste, ainsi que l'achat d'électrodes pour les défibrillateurs. Les communes de Pirou et Saint-Germain-sur-Ay mettent à disposition gratuitement des logements pour héberger les sauveteurs recrutés.

Les réalisations 2019

SURVEILLANCE DES PLAGES

- Signature d'une nouvelle convention triennale avec la SNSM Paris pour la période 2019-2021.

Les perspectives 2020

SURVEILLANCE DES PLAGES

- **Réflexion sur un éventuel retour aux communes de la compétence « surveillance des plages ».**

Chiffres clefs sur la surveillance des plages

Rémunération des nageurs-sauveteurs

€ 40 743 €

Subvention versée à la SNSM pour la formation des sauveteurs

€ 2 583 €

Participation aux frais de fonctionnement des postes de secours

€ 920 €

Participation à l'achat de fournitures et de consommables

€ 3 000 €

Les Relais d'Assistants Maternels

Les missions

Les Relais d'Assistants Maternels (RAM) sont des lieux d'information, de rencontre et d'échange au service des parents et des assistants maternels. Ils ont pour objectif d'améliorer l'accueil individuel en milieu rural et de participer à l'observation des conditions locales d'accueil du jeune enfant. Les parents et les futurs parents peuvent y recevoir gratuitement des conseils et des informations sur l'ensemble des modes d'accueil (collectif, individuel...) et en matière du droit du travail. Les professionnels peuvent être informés sur les conditions d'accès et d'exercice de ces métiers, sur les différentes aides et accéder à des matinées d'éveil avec les enfants et à des temps d'échanges de pratiques professionnelles. Des matinées parents-enfants sont également proposées sur les deux RAM communautaires. La Communauté de Communes gère directement les RAM à La Haye et à Périers. Le RAM à Lessay est géré par la Maison du Pays de Lessay et financé en partie par la collectivité.

Les réalisations 2019

- Ecriture d'un projet RAM unique avec les 3 RAMs (La Haye, Lessay et Périers).
- 1^{ère} Semaine Nationale de la Petite Enfance organisée sur l'ensemble du territoire avec les RAM en partenariat avec des associations locales.
- Sorties interRAM favorisant le lien des habitants et des professionnels.
- Matinées d'animations et des permanences sur rendez-vous les après-midis.
- Temps forts : Spectacle de Noël (490 personnes), spectacle de cirque, fête des parents et projets passerelles avec les écoles maternelles.
- Service qui évolue en fonction des demandes et des besoins des assistants maternels et des familles, qui sont les premiers acteurs des projets.
- Harmonisation du logiciel de gestion des RAM de La Haye et de Périers.
- Mise en place d'une coordination RAM La Haye/Périers et d'une coordination sur les projets communautaires petite enfance.

Les perspectives 2020

- Mettre en œuvre le projet RAM unique sur le territoire avec la définition d'une gouvernance.
- Impliquer les assistants maternels dans la mise en place du projet.
- Inciter les assistants maternels au départ en formation continue.
- Continuer à harmoniser les pratiques des RAM.
- Reconduction des actions (Grande semaine de la petite enfance, spectacle de Noël, projets passerelle, etc.).

Chiffres clefs sur les pôles de La Haye et Périers



88 assistants maternels en activité avec **92 %** de taux d'activité



109 naissances (- **20** par rapport à 2018)



344 places dont **48** en Maison d'Assistants Maternels



60 assistants maternels et **198** enfants ont participé aux ateliers d'éveil



77 familles ont participé aux ateliers familles



712 personnes accueillies sur les temps de permanences

Les missions

Afin de proposer un accueil collectif Maison d'Assistants Maternels (MAM) qualitatif et répondant aux besoins du territoire, la Communauté de Communes propose deux types de conventions aux associations en charge de la gestion des MAM pour une durée de trois ans avec un soutien financier :

- **Dégressif pour les MAM en création**, afin de les accompagner dans leur installation sur le territoire et supporter les charges de fonctionnement supplémentaires, liées à cette mise en place ;
- **Incitatif pour les MAM existantes** souhaitant intégrer la démarche qualité que la collectivité souhaite développer autour de l'accueil petite enfance sur le territoire.

Agréments pour les conventionnements de MAM

- **1^{ère} année de conventionnement** :
 - 500 € par agrément de convention de création d'une MAM ;
 - 100 € par agrément de convention pour les MAMs existantes.
- **2^{ème} année de conventionnement** :
 - 250 € par agrément de convention de création d'une MAM ;
 - 100 € par agrément de convention pour les MAMs existantes.
- **3^{ème} année de conventionnement** :
 - 100 € par agrément de convention de création d'une MAM ;
 - 100 € par agrément de convention pour les MAMs existantes.

Conditions d'éligibilité des MAMs signataires

- Avoir au moins un parent membre actif au sein du bureau ;
- Avoir au moins 2 assistants maternels agréés habitant sur la Communauté de Communes ;
- Adapter le fonctionnement aux besoins d'accueil des enfants périscolaires, en situation de handicap, des accueils atypiques, d'urgence, etc. ;
- Participer aux animations du Relais d'Assistants Maternels ;
- Se former régulièrement en équipe ;
- Fournir un projet pédagogique, un règlement intérieur, etc.

Les réalisations 2019

- **4 sur 5 MAMs du territoire ont conventionné avec la Communauté de Communes** : Créances, La Haye, Périers et Saint-Martin d'Aubigny.
- **Pas de nouvelles ouverture de MAM** mais fermeture de la MAM à Lithaire (en attente de repreneur).

Les perspectives 2020

- Projet avec construction dont la collectivité a connaissance : Le Plessis Lastelle, Marchésieux et Millières (2021)
- Reprise de la MAM à Lithaire (Montsenelle).
- Évaluation du dispositif afin de définir les conditions de sa reconduction sur le prochain mandat.

Chiffres clefs

Subventions



11 700 €

4 500 € pour la MAM à La Haye,

3 000 € pour la MAM à Créances et Saint-Martin-d'Aubigny

1 200 € pour la MAM à Périers

Les Accueils Collectifs de Mineurs

Les missions

Les Accueils Collectifs de Mineurs (ACM) accueillent les enfants dès leur scolarisation sur Périers et à partir de 4 ans sur La Haye, les mercredis après-midi et les vacances scolaires (sauf Noël) de 7h30 à 19h maximum (selon les besoins des familles). Les ACM, espaces complémentaires de l'action éducative de la famille et de l'école, favorisent la prise d'initiatives, l'expérimentation et l'autonomie en rendant les enfants et les jeunes acteurs de leur vie. Ils y apprennent à vivre ensemble dans le respect des différences et y pratiquent des activités variées : sportives, culturelles, artistiques, scientifiques et techniques, de découverte de la nature et de leur environnement, etc. La Communauté de Communes gère directement les ACM à La Haye et à Périers, et finance en partie ceux gérés par la Maison du Pays de Lessay (Créances, Lessay, Pirou, Saint-Germain-sur-Ay) et par Familles Rurales de Marchésieux.

Les réalisations 2019

- Ouverture du mercredi à la journée sur Périers depuis la rentrée de septembre 2019 (arrêt des NAP à la maternelle de Périers).
- Augmentation des effectifs au sein des ACM (particulièrement chez les moins de 6 ans) ; cela pose des problèmes sur La Haye au vu des locaux. Réflexion en cours avec la commune de La Haye pour l'accueil des enfants dès 3 ans.
- Actions pour renforcer les temps d'échange et la participation des familles sur la Haye : réaménagement de l'espace d'accueil ; café/ goûter avec les parents plus fréquents ; grand jeu en soirée, préparé par les animateurs et les enfants pour les parents.
- Renforcement du partenariat avec l'IME de Coutances : projet d'accueil inclusif sur les mercredis matins à l'ACM de Périers avec des éducateurs de l'IME (accueil effectif en janvier 2020)
- Mise en place d'un groupe de travail avec les directeurs ACM et NAP (La Haye/Périers) pour l'harmonisation des protocoles (hygiène, alimentation, incendie, accueil d'enfant en situation de handicap...)
- Plan Mercredi : 2 matinées de formation avec intervenants autour des compétences psychosociales (CPS). Définition d'un plan d'actions. Mise en place dès septembre 2019

de jeux en lien avec les CPS avec les enfants sur Périers et écriture du projet pédagogique avec la participation des enfants sur La Haye.

- Stages découvertes (sténopé, tir à l'arc, yoga...)
- Offre de mini-camps 3/17 ans diversifiée sur l'ensemble du territoire en partenariat avec Familles Rurales de Marchésieux et la Maison du Pays de Lessay : 17 mini-camps et 839 journées enfants sur l'ensemble du territoire.
- Implication des ACM dans la démarche Charte avec les familles.

Les perspectives 2020

- Poursuivre la réflexion pour accueillir les enfants dès 3 ans sur La Haye.
- Continuer à développer l'accueil et la participation des familles sur le pôle de La Haye.
- Trouver une identité (nom + logo) à l'accueil de loisirs de La Haye avec les enfants.
- Expérimenter l'accueil inclusif en partenariat avec l'IME de Coutances sur le site de Périers.
- Poursuivre l'harmonisation des protocoles et la mutualisation du matériel et des compétences entre centres de loisirs communautaires.
- Impliquer les équipes dans la démarche de développement durable et d'économie circulaire communautaire.
- Évaluation du Plan mercredi 2018/2020.

Chiffres clefs



592 enfants
(+ **173** enfants par rapport à 2018)



6 581 journées
(+ **177** journées par rapport à 2018)

Les Nouvelles Activités Périscolaires

Les missions

Les Nouveaux temps d'Activités Périscolaires (NAP) accueillent les enfants de 2 à 12 ans, après l'école. Complémentaires de l'école, les NAP aux enjeux éducatifs multiples, s'inscrivent entre le temps scolaire et le temps familial. Les activités éducatives proposées contribuent à :

- Participer au développement et à l'épanouissement de l'enfant ;
- Favoriser l'accès de tous les enfants aux pratiques culturelles, artistiques, sportives, etc. ;
- Développer le vivre ensemble et la citoyenneté ;
- Valoriser les compétences des enfants.

La Communauté de Communes gère directement les NAP sur les pôles de proximité de la Haye et de Périers. Sur le pôle de proximité de Lessay, les NAP sont gérées par la Maison du Pays de Lessay et financées en partie par la collectivité.

Les réalisations 2019

● **Projet Territorial d'Éducation Artistique et Culturelle (PTEAC) :**

- Ateliers animés par des intervenants extérieurs : arts plastiques, théâtre, danse, cirque, musique, etc.
- Exposition au festival Bulles de Campagne sur le thème « Les 3 R de l'Habitat : Ré-utilisation, Recyclage et Ré-emploi ».
- **Projets avec les écoles ou structures locales :**
 - Projets "Vélo avec l'école Françoise Dolto", "marché de Noël avec l'APE", "jeux de société avec la résidence autonomie de La Haye".
 - Projet partagé autour des abeilles avec un enseignant sur les temps NAP et école à Périers, et vente de bougies en cire d'abeille au profit de la fête de l'école.
 - Atelier d'écriture et présentation d'un Kamishibai par les 6^{ème} du collège de Périers au cycle 2 de l'école élémentaire de Périers élémentaire.
 - Projet stop motion avec l'école de Marchésieux dans le cadre d'un appel à projet CAF visant à mettre en valeur l'articulation des différents temps et l'impliquer des familles au sein de l'école.
- **Autres activités :** éducation numérique, sportive, environnement, etc.
- Poursuite des échanges avec l'école et les familles afin d'améliorer la gestion des enfants

aux comportements difficiles et favoriser l'accueil des enfants en situation de handicap.

- Mise en place fin 2019 sur Périers de réunions de concertation avec l'ensemble des agents NAP, les enseignants (maternelle et primaire), agents communaux (garderie, cantine, ATSEM). L'objectif est de faire un diagnostic partagé des différents temps de l'enfant, dans le but de repérer les besoins des enfants, des parents et des professionnels et de définir un plan d'actions.
- **Arrêt des NAP pour les maternels sur l'école de Périers.**

Les perspectives 2020

- Réfléchir pour passer d'un PTEAC à un projet Culture Territoire Enfance Jeunesse sur l'ensemble du territoire avec la Région et le Département.
- Développer plus de projets avec les écoles sur le temps scolaire et périscolaire sur le pôle de La Haye : Projet vélo sur Bolleville et développer le projet roller.
- Créer un projet avec l'APE du Chat Perché à La Haye (marché de Noël, fête de fin d'année...).
- Continuer à proposer des activités favorisant le vivre ensemble et développer des actions autour des CPS.
- Poursuivre le travail en concertation avec les professionnels des différents temps de l'enfant et leur famille.

Chiffres clefs

En septembre 2019 : arrêt des NAP pour les maternels sur l'école de Périers



578 inscrits aux NAP en 2018/2019 (85 %) sur **683** enfants scolarisés



492 inscrits aux NAP en 2019/2020 (86 %) sur **571** enfants scolarisés

Les Espaces Jeunes

Les missions

La Communauté de Communes gère directement l'espace jeunes de Périers. Les espaces jeunes à Créances et Lessay sont gérés par la Maison du Pays de Lessay et financés en partie par la collectivité. Sur le pôle de La Haye, il existe un club ados au service des sports.

L'Espace Jeunes à Périers est un lieu d'accueil, d'information et d'activités pour les jeunes de 11 à 17 ans et les familles du territoire. Ouvert les mercredis et vacances scolaires (sauf à Noël) de 13h30 à 18h et les vendredis en semaines scolaires de 17h à 19h, il a pour objectif d'inciter les adolescents du territoire à devenir acteurs de leur territoire, de leurs loisirs, de leur développement et de leur parcours de vie. Il favorise les rencontres entre les jeunes et propose des activités en partenariat avec les acteurs locaux.

Les réalisations 2019

- **Accompagnement de projets de jeunes** : Début d'un projet autofinancement pour faire un séjour sur Paris (Visite de la capitale, visite de musée).
- **Mise en place d'actions** pour développer la mobilité des jeunes :
 - Mini-camp de 5 jours en août sur le thème de la randonnée : les jeunes ont parcouru 40km sur 5 jours de Périers à Saint-Germain-sur-Ay en passant par Pirou.
 - Déplacement en train sur les vacances de février pour se rendre à Caen (la majorité des jeunes ne l'avait jamais pris).
 - Accueil de stagiaires européens sur une après-midi en partenariat avec « No Borders More Perspective » de l'Association "Maison pour tous Léo Lagrange". Échange autour de jeux en langues étrangères et ouverture à la mobilité.
- **Actions partagées** :
 - Une sortie avec les jeunes de La Haye a été organisée au Karting de Lessay.
 - En partenariat avec la Ludothèque, sortie Escape Game dans l'Abbaye de Lessay avec les jeunes de La Haye/Lessay/Périers.

Les perspectives 2020

- **Continuer à accompagner les démarches participatives des jeunes** : mise en place d'une soirée pour les ados du territoire (La Haye, Lessay et Périers), d'un loto (recherche de lots, mis en place du jeu, animation, etc.).
- **Poursuivre les actions de mobilité** :
 - Mini-camp en Bretagne à Cancale avec des activités autour de la nature.
 - Sortie dans les grandes villes avoisinantes (Caen, Rennes, etc.) avec des déplacements en transport en commun (train, tram).
- **Échanger autour de la réalité virtuelle** avec les animateurs des Espaces Publics Numériques du territoire.
- **Mettre en place des jeux** autour des compétences psychosociales.

Chiffres clefs



164 jeunes accueillis sur Périers
76 % des collégiens de Périers



2 028 demi-journées
(- **238** demi-journées par rapport à 2018)

Le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité

Les missions

Le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) est un dispositif CAF visant à côté de l'école, à fournir l'appui et les ressources dont les jeunes ont besoin pour réussir leur scolarité, en créant des conditions favorables au développement et l'épanouissement du jeune. Il s'adresse aussi aux parents de façon à les accompagner dans la scolarité de leurs enfants. Les objectifs, qui ont été définis avec l'équipe éducative du collège de Périers, visent à redonner confiance aux jeunes, à favoriser les apprentissages par des méthodes et approches différentes, autour d'activités favorisant : la participation, la coopération, les compétences psycho-sociales (CPS), la concentration, l'argumentation, la gestion du stress, la mémorisation, le calcul mental, le graphisme, la lecture, l'expression orale.

La Communauté de Communes gère directement le CLAS du Collège de Périers ; celui de Lessay est géré par la Maison du Pays de Lessay et financé en partie par la collectivité ; sur le pôle de La Haye, il n'existe pas de CLAS.

Les réalisations 2019

- Le CLAS sur Périers propose :
 - **Aux jeunes des ateliers divers** : jeux de société avec la valorisation des compétences par le jeu, découverte du théâtre d'improvisation, cuisine. Les lundis, jeudis et vendredis de 13h à 14h en période scolaire.
 - **Aux familles des temps d'échange** :
 - en mars 2019, une soirée organisée à l'école de Marchésieux « Harcelé, harceleur, et si mon enfant était un des deux ? » par l'association Familles Rurales (30 personnes présentes) ;
 - en septembre 2019, une séance de cinéma au Rialto à La Haye, organisée par l'association des parents d'élèves de l'école du Chat-Perché de La Haye, vise « à étudier le mécanisme de ce mal, et à essayer de trouver des solutions pour le prévenir » (265 personnes présentes). Les débats ont été lancés grâce au documentaire « Récréations » de Claire SIMON et au court-métrage « Un jeu, soi-disant marrant ».
 - **Aux professionnels** : mise en place de réunions de concertation avec les écoles, le collège et les acteurs parentalité afin d'étudier les besoins des familles et des professionnels **autour de la scolarité**.
Le CLAS a participé également au réseau départemental des CLAS, animé par l'UDAF, la CAF et le REAAP.

Les perspectives 2020

- Participation à un match de théâtre d'improvisation avec les collégiens de Saint Jean de Daye.
- Participation au Festival de l'Accompagnement à la Scolarité organisé par la CAF.
- Réflexion sur la pertinence des ateliers au vu du faible taux de participation.

Chiffres clefs



10 ateliers proposés sur le temps du midi chaque semaine
dont 3 organisés par le service Enfance-Jeunesse



47 collégiens différents accueillis sur les ateliers



66 séances réalisées

Les interventions au collège

Les missions

Les ateliers Santé communautaires s'inscrivent dans le plan d'actions du Comité d'Éducation à la Santé et la Citoyenneté du Collège de Périers. Ils ont pour missions de :

- Participer à l'éducation à la santé, à la sexualité ;
- Informer les jeunes et prévenir les conduites à risques ;
- Valoriser les compétences psychosociales ;
- Développer et favoriser l'estime de soi ;
- Faciliter l'expression des jeunes et la prise d'initiative.

Ils sont mis en place les lundis et jeudis de 13h à 14h en période scolaire et sur des temps scolaires au sein du Collège de Périers.

Les réalisations 2019

- Ateliers de jeux coopératifs de communication
- Ateliers de sensibilisation aux IST (journée mondiale du 1^{er} décembre).
- Participation à la valorisation du court-métrage contre le harcèlement réalisé par d'anciens élèves de Périers au cinéma de La Haye.
- Plusieurs participations sur le temps scolaire auprès des collégiens en co-construction avec l'équipe éducative du collège de Périers (semaine d'EPI, rencontre avec des intervenants spécialistes, visite de structures médico-sociales, etc.).
- Découverte de nouveaux outils de médiation : les réseaux sociaux, le théâtre forum, les CPS, etc.
- Sensibilisation aux usages des nouveaux réseaux sociaux (PDN pour EPI).

Les perspectives 2020

- **Ajuster l'offre des ateliers** aux attentes des jeunes.
- **Poursuivre le partenariat** au sein du CESC.

Chiffres clefs



15 séances sur le temps du midi soit - **50** % par rapport à 2018

Ateliers annulés faute d'inscrits, en raison du nombre important d'ateliers proposés par l'équipe du collège, soit **10** ateliers par semaine.



35 collégiens différents accueillis sur les ateliers



7 demi-journées

soit **9** classes et **180** jeunes

Les missions

Créer, maintenir le lien, écouter, conseiller, soutenir : les Promeneurs du Net (PDN), c'est une autre manière d'être en relation avec les jeunes sur Internet. Deux animatrices assurent une veille et une présence éducative sur le net auprès des jeunes. Leur action est complémentaire à leur travail de terrain (espace jeunes et les temps du midi au collège de Périers) et offre une présence éducative là où l'encadrement adulte fait encore trop défaut. Leurs missions sont de :

- Prévenir les conduites à risques ;
- Accompagner et informer les jeunes sur les réseaux sociaux ;
- Développer l'esprit critique face à l'information et à l'image ;
- Faciliter l'expression et la prise d'initiatives des jeunes ;
- Informer et accompagner les parents sur l'importance de leur présence éducative sur le net.

Il existe également des Promeneurs Du Net sur la Maison du Pays de Lessay, financés en partie par la Communauté de Communes.

Les réalisations 2019

- **2 animatrices Promeneurs Du Net** en présence sur le net deux soirs par semaine de 17h à 19h à Périers.
- **Participation à la journée départementale des PDN** le 16 mai 2019.
- **Participation des animatrices à des formations** organisées par le réseau des PDN.
- **Mise en place d'une réflexion avec la CPE du collège de La Haye** pour une intervention auprès des élèves de 5^{ème} en 2020.

Les perspectives 2020

- **Continuer à participer à la vie du réseau départemental** des PDN.
- **Intervention au sein du collège de La Haye sur la question des réseaux sociaux**, auprès des 5^{èmes} : utilisation raisonnée des écrans, Fake News, éducation aux médias, etc.
- **Retravailler le projet PDN** au sein du pôle de Périers : ligne éditoriale, utilisation de smartphone pour diversifier nos réseaux.
- **Redéfinition du périmètre de la coordination locale** et nomination du coordonnateur par le réseau PDN départemental.

Chiffres clefs

Pages Facebook des animatrices Promeneurs Du Net

 **445** amis
(+ **31** par rapport à 2018)

 **620** interactions avec les jeunes
(+ **240** par rapport à 2018)

 **50 %** via les commentaires et les « like »

 **30 %** par la messagerie instantanée

 **10 %** en discussion différée via la messagerie

 **10 %** via des publications sur la santé, l'emploi, la prévention, etc.

Les missions

La Communauté de Communes gère directement les animations familles de la Fourmilière au même titre que les actions familles du Relais d'Assistant Maternels (RAM) à Haye et à Périers pour les enfants de 0-3 ans et les animations familles en bibliothèque « Méli Mes Mots » gérées par le service culturel. Il existe aussi sur le territoire un LAEP (Lieu d'Accueil Parents Enfants) géré par La Maison du Pays de Lessay et financé en partie par la Communauté de Communes.

Les animations familles « La Fourmilière » accueillent les familles et leurs enfants à partir de 3 ans, les samedis matins pour des temps d'activités en familles sur le pôle de proximité communautaire de Périers. Elles ont pour objectifs de soutenir les familles dans leur fonction parentale, lutter contre la sédentarité, favoriser le bien-être, renforcer le partenariat existant avec les acteurs locaux et impliquer les parents dans la mise en place d'actions.

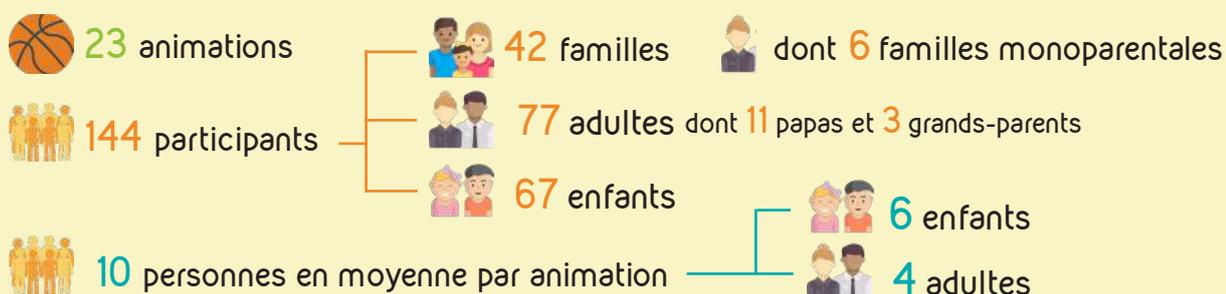
Les réalisations 2019

- **Animations** autour du développement durable, ateliers cuisine une fois par mois, atelier bricolage et artistique, proposition d'une sortie paddle et canoë (malheureusement annulée faute d'inscriptions suffisantes).
- **Accompagnement des familles dans la mise en place d'actions sur le territoire :**
 - Un papa d'origine espagnole a co-animé un atelier cuisine espagnole (7 familles ont participé, dont 8 adultes et 11 enfants) ;
 - 4 familles ont organisé une journée festive "Bienvenue chez vous" pour les familles du territoire le 22 juin 2019 au parc Tollemer à Périers (250 personnes ont participé).
- **Participation à la démarche de diagnostic "Charte avec les Familles" :** questionnaires familles, animation de l'arbre des possibles et réunions.

Les perspectives 2020

- **Accompagner les familles dans la mise en place de projet :**
 - 2ème édition de « Bienvenue chez vous » en juin 2020 ;
 - Atelier cuisine sur le thème du chocolat en février 2020.
- **Lutter contre la sédentarité** en organisant avec les familles un déplacement en train pour se rendre au marché de Noël de Caen.
- **Mettre en place une réflexion sur les demandes avec la commission :**
 - Mettre en place des actions familles en journée sans la présence des enfants ;
 - Ouvrir certaines animations familles aux personnes qui n'ont pas d'enfants ou de petits enfants.

Chiffres clefs



Les missions

La ludothèque est un équipement culturel où se pratiquent le jeu libre, le prêt et des animations ludiques. La ludothèque est ouverte 25h hebdomadaires du mardi au samedi sur 48 semaines, auxquelles s'ajoutent les Party Ludo mensuelles. Elle a pour objectif de :

- Mettre en place un lieu d'échanges et de rencontres ;
- Etre un lieu ressource autour du jeu identifié sur le territoire ;
- Favoriser l'accessibilité à tous ;
- Permettre la découverte/redécouverte du jeu ;
- Etre dans une démarche de développement durable.

Les réalisations 2019

- **Augmentation de la fréquentation très marquée** avec 850 passages de plus qu'en 2018 sans compter les scolaires accueillis en dehors des créneaux d'ouverture.

- **Demande importante des écoles de venir jouer sur place** avec les enfants qui nécessite une réorganisation au sein de l'équipe et des locaux.

- **La ludothèque et le service tourisme ont mutualisé leurs compétences** et créé un escape game à l'abbatiale de Lessay. Cette nouvelle action a pour objectifs :

- Diversifier l'offre culturelle sur le territoire ;
- Valoriser le patrimoine auprès de la population locale et des touristes ;
- Capturer de nouveaux publics au sein des monuments patrimoniaux du territoire.

Elle a rencontré un succès en affichant complet sur les 5 créneaux proposés et en refusant autant de personnes que de participants.

- **Dans le cadre d'« Illustr'automne »**, une journée découverte de jeux a eu lieu à la ludothèque. Elle a permis aux bibliothécaires de découvrir et choisir les jeux qui allaient être mis à disposition dans les bibliothèques pendant le projet.

Les perspectives 2020

- Réfléchir à des solutions pour faire face à la fréquentation de plus en plus importante ;
- Poursuivre la mise en place d'actions inter-services (service tourisme, EPN...) ;
- Lancer une réflexion sur la politique tarifaire.



Chiffres clefs



1 221 heures d'ouverture



388 créneaux

seuls 6 créneaux n'enregistrent aucun passage



4 696 passages

sans les scolaires accueillis
hors créneaux d'ouverture



116 abonnements

dont 94 familles et 22 structures

Les missions

La lecture publique regroupe l'ensemble des actions menées autour de la culture de l'écrit en général. Dans ce domaine, la Communauté de Communes intervient à plusieurs niveaux pour renforcer les actions déjà portées par les bibliothèques du territoire avec la mise en place d'animations et la coordination du groupe de coopération des bibliothèques.

OBJECTIFS DES ANIMATIONS EN BIBLIOTHÈQUE :

- Dynamiser la lecture publique sur le territoire ;
- Participer à la réussite scolaire.

OBJECTIFS DU GROUPE DE COOPÉRATION DES BIBLIOTHÈQUES :

- Mutualiser les moyens pour la mise en place d'actions collectives et fédératrices ;
- Favoriser les échanges de savoirs et de compétences ;
- Rompre l'isolement des bibliothèques.

Les réalisations 2019

Des animations sont proposées aux assistantes maternelles et aux parents des 0-3 ans dans le cadre du RAM, et d'autres, nommées « Méli mes mots », à l'ensemble des familles. Ces dernières ont lieu une fois par mois à la médiathèque de Marchésieux.

MÉLI MES MOTS

● Les animations Méli mes mots sont un vrai rendez-vous pour les familles. Au-delà de dynamiser la lecture publique et de participer à la réussite scolaire, ces temps sont de réels créateurs de liens sociaux. Les familles se côtoient de plus en plus en dehors de ces animations. Certaines se confient même leurs enfants pour venir aux animations lorsqu'un parent n'est pas disponible pour y participer.

Quelques chiffres

- 10 animations ;
- 192 participants.



Photo du jeu de l'oie créé par les participants aux ateliers de l'artiste Aude Léonard dans les bibliothèques et médiathèques de Créances, Marchésieux, Lessay et Millières.

GROUPE DE COOPÉRATION DES BIBLIOTHÈQUES

● En 2019, les bibliothèques ont mené le projet « Illustr'automne ». Parmi le programme de ce projet, 7 animations ont été menées par l'artiste-photographe marseillaise Aude Léonard. Ce projet a été le seul à être soutenu techniquement et financièrement sur le département par la Bibliothèque Départementale de la Manche (BDM). De ce fait, la BDM a financé l'intégralité des interventions de l'artiste, soit un montant de 1700 €.

Quelques chiffres

- 44 animations ;
- 770 participants.

Les perspectives 2020

- Proposer des pistes d'actions pour tenter de répondre aux besoins recensés d'accompagnement pour les animations en bibliothèque
- Poursuivre la mise en place des actions menées (interventions au Donjon, atelier pour les 0-3 ans, Méli mes mots...)
- Mettre en place un projet sur le thème des créations artistiques avec des éléments de récupération dans le cadre du groupe de coopération des bibliothèques.

Les missions

Depuis plus de 20 ans, le Conseil Départemental de la Manche propose aux territoires manchois le dispositif Villes en Scène pour que la culture soit partagée par tous. Partenaire de cette opération de diffusion de spectacles en milieu rural, la Communauté de Communes organise 6 à 7 spectacles par saison. Ce dispositif est mis en place sur le territoire avec la collaboration des communes qui, grâce à la mise à disposition de leur salle, sont des maillons indispensables.

Les réalisations 2019

- **7 spectacles** tout public :
 - 4 spectacles sur la saison 2018-2019 ;
 - 3 spectacles sur la saison 2019-2020.
- Le spectacle destiné aux scolaires a été annulé du fait de la blessure de l'artiste quelques jours avant la représentation. Celui-ci est reprogrammé en mai 2020.
- 4 spectacles ont lieu à l'espace culturel de Lessay, 2 spectacles à la salle communale de Saint Symphorien le Valois et 1 spectacle à la salle communale de Marchésieux.
- **900 spectateurs** ont assisté à l'un des 7 spectacles.
- **Bilan financier** : Dépenses : 24 586,83€
Recettes : 14 289,08 €
- Bien qu'une diminution de la fréquentation soit observée en 2019 (2018 : 1215 spectateurs sur 7 spectacles dont un avec 430 personnes ; 2019 : 912 spectateurs sur 7 spectacles), le public

familial est de plus en plus présent. Une forte augmentation d'utilisation des dispositifs pour les enfants et les jeunes est constatée (2018 : 42 Va Partout et Spot 50 ; 2019 : 82 Va Partout et Spot 50).

Les perspectives 2020

- **Fidéliser le public et capter de nouveaux publics.**
- **Poursuivre la mise en place des spectacles** sur le territoire.
- **Continuer à proposer au minimum un spectacle sur chaque ancien territoire communautaire.**
- **Organiser un spectacle destiné aux scolaires.**
- **Tenter de proposer des spectacles accessibles à l'ensemble des habitants du territoire** : choix des esthétiques, spectacles le week-end, spectacle tout âge, thématiques choisies, etc.

Zoom sur la soirée d'ouverture de la Saison 2019-2020

Le 24 septembre 2019 s'est tenue la soirée de présentation de la saison Villes en scène 2019/2020 à l'espace culturel de Lessay. Cette soirée réservée aux partenaires du dispositif Villes en scène piloté par le Conseil Départemental de La Manche, a réuni plus de 300 convives provenant de tout le département.



© Soizic LAIR

Les conventions culturelles

Les missions

Dans le cadre de sa politique culturelle, la Communauté de Communes a signé deux conventions avec des associations culturelles :

- Une convention **avec l'école de musique** : En tant qu'établissement d'enseignement artistique, l'école de musique située à La Haye est inscrite dans le Schéma Départemental des Enseignements et des Pratiques Artistiques en Amateur (SDEPAA). À ce titre, elle est subventionnée par le Conseil Départemental et la Communauté de Communes.
- Une convention triennale (2017-2018, 2018-2019, 2019-2020) **avec la compagnie « Le théâtre en Partance – Les Embruns »** : Elle fait suite au bilan positif de l'action menée sur l'ex Communauté de Communes du Canton de Lessay. Dans un souhait d'harmoniser ce projet à l'échelle de la Communauté de Communes, cette action est déployée sur l'ensemble du territoire avec pour objectifs :
 - Lutter contre l'illettrisme à travers la pratique du théâtre ;
 - Découvrir une activité culturelle dans sa globalité.

Les réalisations 2019

ECOLE DE MUSIQUE

● Dans le cadre de l'élaboration de son nouveau projet d'établissement, l'école de musique étudie les possibilités d'extension de ses interventions à l'ensemble du territoire communautaire. Afin de présenter ses actions au plus grand nombre, le spectacle annuel de l'école a eu lieu pour la première fois à l'espace culturel de Lessay. L'association a été représentée aux trois forums des associations (La Haye, Lessay et Périers).

LE THÉÂTRE EN PARTANCE - LES EMBRUNS

● Destiné aux établissements scolaires, ce projet s'organise en année scolaire. En 2018-2019 :

- 17 établissements scolaires dont les trois collèges ont participé à ce projet ;
- 150 heures d'intervention de la compagnie ont eu lieu dans les écoles
- 838 enfants du territoire ont assisté à un spectacle de la Compagnie (« Coloriages » d'après Prévert en avril 2019, ou « Comment Wang Fô fut sauvé ? » en octobre 2018 et janvier 2019)

Les perspectives 2020

ECOLE DE MUSIQUE

- Finaliser la rédaction du projet d'établissement.

LE THÉÂTRE EN PARTANCE - LES EMBRUNS

- Se positionner sur la reconduction de la convention qui prendra fin en juin 2020.



Chiffres clefs

Subvention pour l'école de musique



34 000 €

Subvention pour Le théâtre en Partance - Les Embruns



15 000 €

Les missions

Le Plan Local Autonomie (PLA) est une politique expérimentale menée par la Communauté de Communes aux côtés du Conseil départemental de la Manche. Elle vise à favoriser le bien vieillir sur le territoire, à préserver l'autonomie des seniors et le maintien à domicile. Le PLA s'organise autour d'un programme de 25 actions et repose sur le travail mené par la référente prévention seniors. Celle-ci est à la disposition des seniors et des familles pour apporter une réponse individualisée aux personnes en perte d'autonomie ou pour donner toute information sur les actions menées dans le cadre du PLA.

Les réalisations 2019

- **Recrutement de Stéphanie LEVALLOIS pour assurer la mission de coordination du PLA et d'animation de la vie sociale des seniors** : mise en place d'actions intergénérationnelles, d'un réseau d'échanges de savoirs, soutien et accompagnement des porteurs de projets favorisant le lien social, relais auprès des seniors de la plateforme habitat, de la plateforme de mobilité, etc.
- **Formalisation de la mise en place de l'Assemblée pour le bien vieillir** avec validation du règlement intérieur.
- **Mise en place d'activités physiques adaptées au sein des établissements pour personnes âgées**, organisées et animées par deux éducateurs sportifs de la collectivité.
- **Projet « Connected Seniors »** : configuration et prêt gratuit de 15 tablettes numériques avec mise en place d'applications validées par un panel représentatif de seniors.

Les perspectives 2020

- **Poursuite de la mise en place d'actions en faveur de l'animation de la vie sociale des seniors** : jardin partagé à la résidence Le Donjon, mise en place d'un service d'accompagnement des seniors isolés vers les activités de loisirs, création d'un annuaire des associations spécifiques seniors.
- **Formalisation du projet de conciergerie itinérante.**
- **Évaluation du PLA**, la convention de partenariat liant la collectivité au Conseil Départemental arrivant à échéance en juin 2020.
- **Poursuite de la mise à disposition de la référente prévention seniors (Anne FAUVEL)** par l'EHPAD de Périers.



Stéphanie LEVALLOIS
Coordinatrice du PLA

Zoom sur les activités physiques adaptées

La lutte contre la sédentarité passe par la pratique régulière d'une activité physique adaptée et ce, quel que soit l'âge des personnes.

Dans le cadre de l'action « favoriser le maintien en forme des seniors par une offre de pratique sport-santé », la collectivité a mis en place un programme d'activités physiques adaptées, en partenariat avec les trois EHPAD du territoire, les EHPA et la résidence autonomie. Deux éducateurs sportifs communautaires interviennent une fois par semaine à raison d'une heure au sein des huit établissements partenaires, avec en moyenne 83 participants par semaine. Ces interventions font l'objet d'une facturation par la collectivité à hauteur de 40 € la séance (facturation effective depuis le 1^{er} janvier 2020, après une phase d'expérimentation de 4 mois).

Les missions

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) de la Communauté de Communes a été créé le 1^{er} janvier 2018. Il a pour compétence unique la gestion de trois établissements pour personnes âgées :

- L'EHPAD (Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes) La Haye-Montsenelle ;
- L'EHPAD Créances-Lessay ;
- La résidence autonomie le Donjon à La Haye.

Un service dédié au secrétariat des assemblées et aux ressources humaines s'est structuré autour de deux agents. Ce service gère notamment la paye de l'ensemble des salariés du CIAS (soit une centaine de personnes). Deux bureaux ont été aménagés au sein de la résidence autonomie pour accueillir le secrétariat.

Les réalisations 2019

- **Opération de rénovation et extension de l'EHPAD Créances-Lessay** : réfection de l'étanchéité des toitures des deux sites et agrandissement de la salle de restauration du site de Créances.

- **Délégation de la maîtrise d'ouvrage des travaux du CIAS** à la collectivité afin de conserver une subvention DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) de 100 200 € qui avait été attribuée à l'ex SiVU (Syndicat intercommunal à Vocation Unique) Créances-Lessay. Attribution en fin d'année 2019 de l'ensemble des lots.

- **Opération de rénovation, de mise en conformité et d'extension de l'EHPAD de Montsenelle** avec ouverture d'une unité Alzheimer :

- Élaboration du programme technique et fonctionnel par le bureau d'études Oreka ;
- Dépôt d'un dossier de demande de subvention auprès de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) ;

- **Résidence autonomie le Donjon** : signature d'une convention de sous-location pour 12 chambres entre le CIAS et l'EHPA (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Âgées) Le Loret.

Les perspectives 2020

- **Travaux de rénovation et extension de l'EHPAD Créances-Lessay.**

- **Opération de rénovation, de mise en conformité et d'extension de l'EHPAD de Montsenelle** : désignation d'un maître d'œuvre et élaboration du projet définitif pour un démarrage des travaux au 1^{er} trimestre 2021.

- **Réorganisation du secrétariat du CIAS**, suite au départ d'un agent. **Recrutement d'un directeur du CIAS**, responsable du service Ressources Humaines.

- **Rachat par l'EHPAD de Périers du bail à construction auprès de la SA HLM du Cotentin** : Le CIAS, qui était jusqu'à présent locataire de la SA HLM pour les bâtiments de la résidence autonomie et de l'EHPAD du Donjon, deviendra locataire de l'EHPAD de Périers.



Zoom sur le projet de rénovation, de mise en conformité et d'extension de l'EHPAD à Montsenelle

Un projet nécessaire pour plusieurs raisons : Un équipement vieillissant qui doit être mis en conformité au regard de la réglementation en matière d'accessibilité, de sécurité et d'hygiène (cuisine et lingerie) ; des chambres qui nécessitent d'être modernisées ; pas de lieu de vie commun convivial pour les résidents ; un accueil confiné et inadapté. Le programme fonctionnel élaboré par Oreka devra donc répondre à ces problématiques, tout en améliorant les conditions de travail des agents et en réduisant les coûts de fonctionnement du bâtiment. Le projet intègre également la création d'une unité d'accueil des personnes présentant une pathologie neurodégénérative (14 lits).

Les Espaces Publics Numériques

Les missions

Un Espace Public Numérique (EPN) est un endroit convivial, équipé de matériel informatique mis à la disposition des usagers originaires du territoire ou non. C'est un lieu ouvert à tous, petits et grands, débutants ou confirmés. Les usagers sont accueillis sur des temps libres ou dans le cadre d'ateliers d'initiation. La Communauté de Communes gère directement les EPN à La Haye et à Périers. L'EPN à Lessay est géré par la Maison du Pays de Lessay et est financé en partie par la collectivité.

Les réalisations 2019

L'ESPACE PUBLIC NUMÉRIQUE À LA HAYE

- Fréquentation toujours en hausse pour l'année 2019 avec **2 633 passages** d'usagers. Cela donne par type d'activités :
 - 49 % sont des activités scolaires ;
 - 32 % sont des ateliers ;
 - 13 % sont des usages libres ;
 - 6 % sont des activités accompagnées.

L'ESPACE PUBLIC NUMÉRIQUE À PÉRIERS

- Première année complète d'ouverture pour cet EPN, qui a intégré le Pôle de proximité communautaire à Périers début décembre afin de regrouper dans un même lieu les différents services communautaires.
- **700 passages** ont été comptabilisés :
 - 62 % ont plus de 60 ans ;
 - 35 % ont entre 18 et 60 ans ;
 - 3 % ont moins de 18 ans.

Les perspectives 2020

- Mise en place pour une deuxième année consécutive d'un **EPN itinérant** permettant aux habitants de pouvoir effectuer leur déclaration de revenus en ligne avec l'aide des animateurs numériques.
- **Participation au projet « Pass numériques »** élaboré conjointement par le département de la Manche et Manche numérique qui doit permettre aux personnes éloignées du numérique d'y accéder au sein des EPN communautaires.



Zoom sur l'Espace Public Numérique Itinérant

A compter de l'année 2019, tous les contribuables doivent déclarer leurs revenus sur Internet, sans plafond de revenus. Afin de venir en aide aux habitants de la Communauté de Communes ayant une maîtrise limitée de l'outil informatique, la collectivité a mis en place par l'intermédiaire de ses animateurs multimédias des séances de télédéclaration au sein de plusieurs communes du territoire entre le 10 avril et le 4 juin 2019. Ce projet, qui a été bien accueilli par le public, démontre que la dématérialisation est possible avec le soutien des institutions locales.

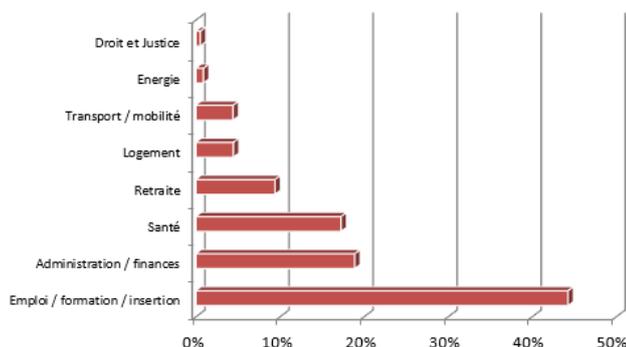
Les missions

Le Gouvernement a décidé au cours de l'année 2019 la mise en place d'un réseau France Services qui viendra se substituer au dispositif MSAP (Maisons de Services Au Public). Le but est identique : permettre à chaque citoyen de procéder aux principales démarches administratives du quotidien au plus près de chez lui. La modification majeure porte sur le nombre de partenaires techniques que chaque espace France Services devra intégrer : aux 5 opérateurs « historiques » (CPAM - Caisse Primaire d'Assurance Maladie, CAF - Caisse d'Allocations Familiales, MSA - Mutualité Sociale Agricole, CARSAT - Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé Au Travail, Pôle Emploi) viendront s'ajouter : le Ministère de l'Intérieur, le Ministère de la Justice, la DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques) et La Poste. Autre exigence : la présence de deux agents polyvalents formés à cet effet, ainsi qu'un niveau de satisfaction des usagers élevé attendu.

Les réalisations 2019

- **Audit général** réalisé en juillet 2019 dans les MSAP afin de déterminer si elles pouvaient être labellisées espace France Services. Les structures gestionnaires devaient répondre à au moins 30 critères pour être « labellisables ».
- **8 Espaces France Services** ont été labellisés dans la Manche en novembre 2019, dont la MSAP de Lessay à qui la gestion a été délégué à la Maison du Pays de Lessay.
La création de deux antennes à Périers et La Haye a été autorisée.
- **Formation de 3 agents d'accueil de la Maison du Pays** (socle commun et formation partenaires)
- **Versement d'une subvention de fonctionnement** forfaitaire de 30 000 €.
- **Aménagement** d'un bureau dédié à l'accueil individualisé des usagers dans l'espace accueil du pôle de La Haye et affectation d'un bureau dédié sur le pôle de Périers (avec réaffectation des bureaux).

Les thématiques abordées



Les perspectives 2020

- **Formation des 2 agents d'accueil des pôles de proximité de Périers et La Haye** (socle commun et formation partenaires).
- **Mise en place de la signalétique France Services** sur les 3 pôles conformément à la charte graphique nationale.
- **Mise en œuvre d'une campagne de communication auprès du grand public et des primo-accueillants** (maires et secrétaires de mairie notamment).

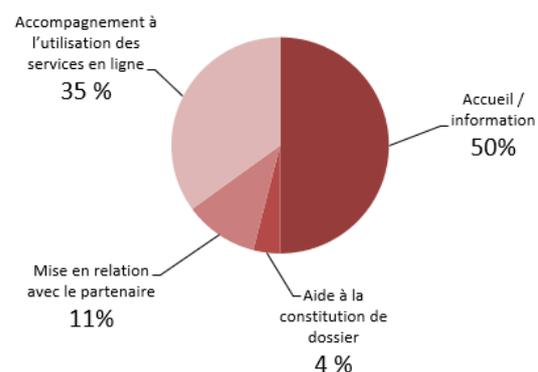


Le baromètre Marianne confirme les bons résultats de la MSAP de Lessay (qualité de l'accueil, de la relation usagers, des services)

Service MSAP de la Maison du Pays de Lessay		Moyenne des MSAP en France	
2019	2018	2019	2018
8,5 / 10	7,5 / 10	6,8 / 10	6,5 / 10

Très satisfaisant | Plutôt satisfaisant | Pas vraiment satisfaisant

Les niveaux d'accompagnement



Chiffres clefs



6 381 accueils
dont 5 000 accueils physiques
et 1 381 accueils téléphoniques



180 accueils itinérants
dans 9 communes du territoire
du pôle de proximité de Lessay
pendant la période de déclaration de revenus

Le Réseau Territorial de Promotion de la Santé (RTPS)

Les missions

Les Communautés de Communes Côte Ouest Centre Manche et la Baie du Cotentin ont été repérées par l'Agence Régionale de Santé (ARS) à l'échelle départementale pour expérimenter un Réseau Territorial de Promotion de la Santé (RTPS). En effet, les deux collectivités présentent deux indicateurs statistiques défavorables alarmants : l'indicateur de mortalité prématurée (des moins de 65 ans) et l'indice de défavorisation sociale. Le RTPS servira de « cadre réglementaire » pour déployer un programme d'actions contribuant à améliorer le parcours de santé de la population.

Les objectifs

Les objectifs d'un RTPS :

- accompagner la politique de promotion de la santé
- contribuer à améliorer le parcours de santé de la population
- faciliter l'accès à la prévention et à l'éducation pour la santé des plus fragiles.

Les réalisations 2019

- **Engagement de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche**, par délibération en date du 31 janvier 2019, à **prendre la compétence** « promotion et prévention de la santé sur le territoire communautaire via des dispositifs de type Réseau Territorial de Promotion de la Santé (RTPS) et Contrat Local de Santé (CLS) ou autre dispositif similaire ».

Les perspectives 2020

- **Modification des statuts de la Communauté de Communes** pour prendre la compétence « promotion et prévention de la santé sur le territoire communautaire via des dispositifs de type Réseau Territorial de Promotion de la Santé (RTPS) et Contrat Local de Santé (CLS) ou autre dispositif similaire ».
- **Recrutement d'un coordonnateur** effectué par la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin. La Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche participera à hauteur de 50 % du reste à charge, subventions de l'ARS et la Région déduites. Une convention financière devra être signée à cet effet entre les deux Établissements Publics de Coopération Intercommunale.

Modèle des déterminants de la santé



Cette figure présente un modèle de l'influence des déterminants de santé qui permet de voir comment les divers facteurs « impactant » la santé s'imbriquent dans de plus larges sphères de l'organisation sociale.

Source : Dahlgren G., Whitehead M. Policies and Strategies to Promote Social Equity to Health. Stockholm : Institute for Future Studies, 1992.

Les pôles de santé

Les missions

La Communauté de Communes assure la gestion des Pôles de Santé Libéral et Ambulatoire (PSLA) à La Haye et Lessay, et de la maison médicale à Périers. À ce titre, la collectivité gère la maintenance technique des bâtiments et prend en charge tout type de travaux. C'est l'interlocutrice des professionnels de santé qui exercent au sein des pôles et des candidats à l'installation.

Les réalisations 2019

- **Édition d'un document de présentation des pôles de santé communautaires** pour diffusion lors des Journées Nationales de la Médecine Générale en octobre 2019.
- **Déplacement à La Haye de Mme Agnès BUZIN, Ministre de la santé le 3 mai 2019** : rencontre avec les professionnels de santé du PSLA de La Haye et réception au siège social de la collectivité.
- **Rencontre avec les professionnels de santé du PSLA de Lessay et de la maison médicale de Périers.**

PSLA À LA HAYE

● **Projet d'extension du PSLA** avec l'aménagement de deux bureaux supplémentaires dans l'unité de médecine générale et la construction d'une unité dentaire :

- Poursuite des études d'avant-projet : temps d'échanges et validation par les dentistes ;
- Validation de l'avant-projet définitif en conseil communautaire le 7 novembre 2019 ;
- Négociation du montant du loyer avec les dentistes ;
- Dépôt des dossiers de demande de subvention au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) pour les travaux d'extension et pour l'aménagement du parking.

- **Départ de Mme VIEILLON, diététicienne, et reprise du local par Mme MOUCHEL, podologue.**

PSLA À LESSAY

- **Accord du conseil communautaire** le 12 décembre 2019 sur la signature d'un bail avec le Dr FLAMBARD pour la location de l'ensemble de l'unité dentaire.

Les perspectives 2020

- Réflexion sur l'harmonisation des conditions tarifaires sur les 3 pôles de santé communautaire.
- Contribution à la diffusion d'informations sur le nouveau portail web de la Région « Med'instal Normandie ».

PSLA À LA HAYE

- **Extension du PSLA :**
 - Dépôt du permis de construire ;
 - Démarrage des travaux au printemps 2020.

MAISON MÉDICALE À PÉRIERS

- **Accueil d'un 2^{ème} médecin espagnol** par le biais d'un cabinet de recrutement missionné par la Commune de Périers.

PSLA À LESSAY

- **Accueil du Dr FLAMBARD** qui occupera l'ensemble de l'unité dentaire.

Les locaux disponibles en 2019 au sein des pôles de santé

- **PSLA à Lessay** : 1 bureau pour accueillir des permanences de spécialistes
- **Maison médicale à Périers** : 1 bureau pour un médecin généraliste

Chiffres clefs sur le coût des travaux d'extension du PSLA à La Haye

Plan de financement prévisionnel des travaux d'extension

Dépenses

662 613 € HT

Recettes

662 613 €

- 100 000 € de la Région (Contrat de Territoire) - 15 %
- 50 000 € du Département (Contrat de Territoire) - 7,5 %
- 165 653 € de l'Etat - 25 %
- 346 960 € de la Communauté de Communes - 52,5 %

Plan de financement prévisionnel des travaux d'aménagement de parking

Dépenses

109 686 € HT

Recettes

109 686 €

- 43 874 € de l'Etat - 40 %
- 65 812 € de la Communauté de Communes - 60 %

Les transports à la personne

Les missions

La Communauté de Communes est organisateur secondaire du transport scolaire. Elle assure ainsi la gestion des accompagnatrices scolaires dans les bus transportant des enfants scolarisés en maternelle. 16 accompagnatrices assurent la sécurité des élèves, représentant en moyenne une durée hebdomadaire individuelle de travail de 7h42. De plus, la Communauté de Communes participe financièrement au service public de transport à la demande (Manéo Proximité) avec une contribution de 4 879,08 € TTC en 2019.

Enfin, la Communauté de Communes dispose de la compétence « gestion du transport des élèves des écoles primaires sur le temps scolaire » et prend ainsi en charge les déplacements des élèves vers les piscines, les équipements ou les actions communautaires et vers les cinémas du territoire. Ces déplacements sont organisés dans le cadre d'un marché passé avec deux sociétés de transports : Normandie Voyages (sauf pour la zone La Haye/Bolleville) et Voyages Laurent (pour la zone La Haye/Bolleville). Ces marchés passés pour la période du 2 septembre 2019 au 31 août 2020 (renouvelables une fois par reconduction expresse pour une période d'1 an soit jusqu'au 31 août 2021) englobent l'ensemble des déplacements effectués par les écoles sur le temps scolaire mais également ceux organisés dans le cadre des Accueils Collectifs de Mineurs, du service Sports et du service culturel.

Les réalisations 2019

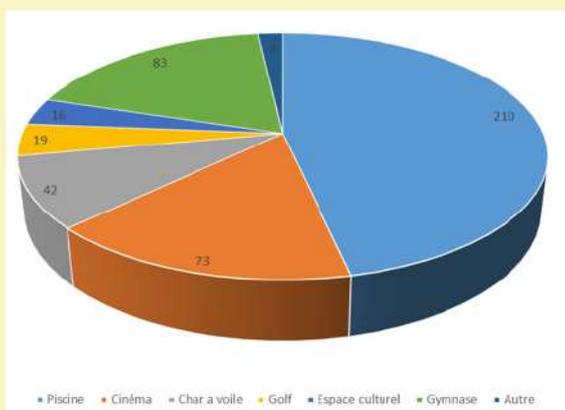
- **451 transports réalisés** à la demande des écoles vers des équipements entrant dans le périmètre de la compétence.

Les perspectives 2020

- **Renouvellement du marché transport sur le temps scolaire** du 1^{er} septembre 2020 jusqu'au 31 août 2021, sauf si décision de retour de la compétence aux communes.

Chiffres clefs

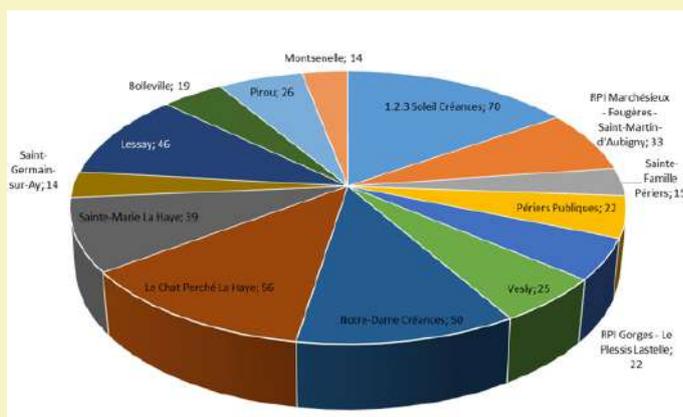
Répartition des trajets par destination



Montant alloué aux transports sur le temps scolaire pour l'année 2019

€ 46 994 €

Répartition des trajets par école



Montant alloué à l'accompagnement dans les transports scolaires sur le temps scolaire pour l'année 2019

€ 77 708,30 €

Le rôle du service des sports est d'organiser et de mettre en œuvre la politique sportive définie par les élus. Les objectifs sont l'organisation d'animations et d'événements sportifs, la planification de l'utilisation des équipements sportifs, la gestion des activités de la base de char à voile à Bretteville-sur-Ay, l'organisation des forums des associations, l'accessibilité des pratiques via le dispositif «Va'Partout» et la participation à l'élaboration des projets de construction en matière d'équipements sportifs. Le service des sports est l'interlocuteur privilégié des établissements scolaires pour tous les sujets d'ordre sportif, des associations sportives et notamment du gestionnaire "Golf Centre Manche" situé à Saint-Martin d'Aubigny.

La base de char à voile

Les missions

Confiées à un responsable/moniteur, la base de char à voile a différentes missions :

- Animer et encadrer les activités nautiques (char à voile, kayak, paddle et longe côte) avec la mise à disposition du personnel nécessaire au bon fonctionnement de la base de char à voile ;
- Administrer et gérer la base de char à voile ;
- Développer et promouvoir l'activité char à voile, notamment en effectuant les démarches commerciales et de prospection pour la promotion de la base de char à voile (grand public, groupes, scolaires...).

La base propose toute l'année du char à voile avec des séances et des stages, de l'initiation au perfectionnement, en passant par la balade. En parallèle, la base propose des ateliers girouette et cerf-volant pour les groupes de jeunes ou d'accueils de loisirs.

Les réalisations 2019

- **Acquisition de matériels** : paddles et combinaisons afin d'enrichir l'offre d'activités de la base ;
- **Engagement dans une démarche qualité** pour obtenir le label Normandie Qualité Tourisme (NQT) ;
- **Réalisation et édition d'un dépliant** présentant les activités (tarifs, formules proposées...) ;
- **Organisation d'une fête des Sports Nautiques** dans le cadre du week-end de la Fête du Sport.

Les perspectives 2020

- **Enrichir l'offre des activités proposées** sur le site de la base de Char à Voile avec plus de séances de kayak de mer, paddle, et longe côte ;
- **Répondre à l'audit et aux critères de la CCI** (Chambre de Commerce et d'Industrie) **afin d'obtenir le label NQT** ;
- **Améliorer et développer les outils de communication** print et numérique ;
- **Former un éducateur sportif en interne** afin qu'il anime et encadre les séances durant l'été ;
- **Avoir une réflexion avec le service technique** pour améliorer l'état général du bâtiment.

Chiffres clefs

Fréquentation



2 385 personnes

- > 35,50 % de particuliers
- > 33,50 % de groupes scolaires de la Communauté de Communes
- > 11,50 % de groupes jeunes (accueils de loisirs, colonies de vacances...)
- > 10 % de stage individuel (4 séances)

- > 6,50 % de groupes scolaires hors Communauté de Communes
- > 2,50 % de groupes jeunes des services de la Communauté de Communes
- > 0,5 % de groupes d'adultes

Les activités sportives

Les missions

La Communauté de Communes met en place des animations sportives pour les jeunes du territoire. À ce titre, trois éducateurs sportifs sont missionnés pour assurer la gestion et l'encadrement des activités sportives sur le pôle de La Haye.

Ces activités sont ouvertes à tous les enfants du territoire communautaire :

- **Sports Vacances** : activités sportives proposées à chaque période de vacances scolaires pour les jeunes de 8 à 16 ans.
- **Sortie Ados Club** : sorties organisées en concertation avec les jeunes de 12 à 17 ans. Une sortie a lieu à chaque période de vacances scolaires.
- **Éveil Sportif** : activités sportives proposées aux enfants de 4 à 5 ans, une fois par semaine, de septembre à juin.

Les réalisations 2019

- **Mise en place de nouvelles activités sur les activités Sports Vacances** : paddle, kayak de mer, kinball, poull ball ;
- **Organisation d'une nouvelle sortie pour l'Ados Club** : soirée « tir à l'arc / pizza ».

Les perspectives 2020

- **Maintenir l'organisation des activités Sports Vacances et de l'Ados Club** pendant les vacances scolaires ;
- **Réfléchir à un développement des ateliers d'Éveil Sportif** sur le pôle de Périers.

Chiffres clefs

Sports Vacances

Participation

 194 enfants

- 4 enfants par rapport à 2018

Organisation

 30 activités

Sorties Ados Club

Participation

 76 enfants

+ 16 enfants par rapport à 2018

Organisation

 5 sorties

Éveil sportif

Participation

 24 enfants

- 1 enfant par rapport à 2018

Organisation

 6 cycles d'activités

Les missions

La Communauté de Communes, dans le cadre de sa compétence « construction, aménagement, entretien et gestion des équipements sportifs et culturels d'intérêt communautaire », assure la gestion du Golf Centre Manche situé à Saint-Martin-d'Aubigny.

Les réalisations 2019

- Suite à la demande de l'association Golf Centre Manche, résiliation de la DSP (Délégation de Service Public) à compter du 1^{er} janvier 2019.
- Année transitoire où la Communauté de Communes a exprimé sa volonté de s'engager dans une solution de gestion transitoire permettant de maintenir la continuité de fonctionnement du golf durant l'année 2019 :
 - Signature d'une convention d'exploitation transitoire confiant la gestion de l'animation golfique et du club-house à l'association Golf Centre Manche ;
 - Prise en charge des travaux d'entretien du site par la Communauté de Communes ;

- Réalisation de deux études : une étude du milieu golfique avec la Fédération Française de Golf et une mission d'audit réalisée par la société Ugolf ;
- Préparation de la future DSP dans un délai très restreint mobilisant fortement les services et les élus communautaires.
- Mise en place de la procédure de DSP (phase candidature et phase offre).

Les perspectives 2020

- Signature au 1^{er} janvier 2020 avec la société EGS d'une concession de service public relative à la gestion et à l'exploitation du Golf Centre Manche pour une durée de 15 ans.

Chiffres clefs

Budget de fonctionnement annuel

€ 120 840 € dont

Entretien des terrains et des espaces verts

€ 104 750 €

Réalisation des 2 études

€ 4 700 €

Investissement

Réfection du réseau d'arrosage

€ 52 913 €

Nombre d'abonnés

185 abonnés

Principaux postes de recettes

Contribution financière de l'association

€ 40 000 €

Nombre de green-fees (forfait)

1 230 green-fees

Versement du budget principal vers le budget annexe

€ 136 827 €

Compétitions

42 compétitions organisées

1 875 participants

Les forums des associations

Les missions

La Communauté de Communes organise les forums des associations, fin août – début septembre. Le but est de promouvoir les activités organisées par les associations locales. Celles-ci se réunissent et présentent leurs activités au public.

Les réalisations 2019

Le forum a eu lieu sur les 3 pôles de proximité :

- **Pôle de La Haye :**
Samedi 31 août 2019 de 10h à 13h
au collège Etencin ;
- **Pôle de Lessay :**
Vendredi 30 août 2019 de 16h30 à 19h
au Collège Desdevises du Désert ;
- **Pôle de Périers :**
Samedi 31 août 2019 de 10h à 13h
au gymnase.

La coordination générale est assurée par le Service des Sports. Pour chaque pôle, des agents sont en charge de l'organisation logistique.

Les perspectives 2020

- Les forums seront reconduits au cours du week-end du 29 et 30 août 2020.



Chiffres clefs

Pôle de La Haye

Participation



29 associations

- 3 associations par rapport à 2018

Pôle de Lessay

Participation



30 associations

+ 4 associations par rapport à 2018

Pôle de Périers

Participation



30 associations

- 2 associations par rapport à 2018

Satisfaction des associations

A chaque fin des forums, une enquête de satisfaction est remise aux associations participantes.



82 % des associations répondent à l'enquête



94 % sont satisfaites du lieu, de la date et de l'horaire



92 % sont satisfaites de la communication et de l'organisation



95 % souhaitent participer aux prochains forums

Le dispositif Va'Partout

Les missions

Dans le cadre de sa politique d'accès aux activités sportives et culturelles, la Communauté de Communes propose le dispositif Va'Partout.

Il s'adresse aux enfants de 4 à 11 ans, habitant sur le territoire communautaire et scolarisés en maternelle, élémentaire, CNED (Centre national d'enseignement à distance) ou IME (Institut médico-éducatif).

Pour 5 €, l'enfant obtient 6 coupons offrant des réductions d'une valeur de 48 € environ :

- 4 coupons de réduction de 40 € pour une pratique sportive ou artistique sur le territoire ;
- 1 coupon pour un spectacle de Villes en Scène ;
- 1 coupon de réduction de 4 € pour les cinémas de La Haye ou de Pirou.

Les réalisations 2019

- **Extension du dispositif Va'Partout** à l'ensemble du territoire :
 - 36 associations sportives et culturelles ont adhéré au dispositif.

Les perspectives 2020

- La Communauté de Communes souhaite maintenir ce dispositif.

Chiffres clefs sur l'année scolaire 2018-2019

Inscriptions

Adhésions au dispositif

 **611** enfants

Utilisation des coupons

 **536** enfants

Utilisation par type de coupons

 **100 %** Sport et culture

 **32 %** Cinéma

 **5 %** Villes en scène



Les missions

La Communauté de Communes intervient en soutien aux associations du territoire à travers deux de ses compétences facultatives : mise à disposition de structures, de personnels et de moyens financiers aux associations culturelles et sportives d'intérêt communautaire et soutien aux associations d'intérêt communautaire évoluant dans l'action sociale. Ces compétences s'exercent par le biais du versement de subventions, de la mise à disposition d'éducateurs sportifs auprès d'associations sportives et de la mise à disposition des équipements sportifs communautaires.

Les réalisations 2019

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Attribution de subventions aux associations conformément au règlement adopté en 2018 :

- Dans une logique de proximité et d'efficacité, l'ensemble des demandes de subvention de fonctionnement des associations sportives et culturelles est orienté vers les communes ;
- La collectivité peut, quant à elle, accorder une subvention exceptionnelle aux associations pour financer une manifestation ponctuelle, n'ayant pas un caractère répétitif ou pour financer un investissement particulier dans le cadre d'un projet spécifique ;
- Les projets présentés devront être rattachés à une des compétences exercées par la collectivité et devront avoir un rayonnement significatif à l'échelle du territoire communautaire.

FINANCEMENT DES INTERVENTIONS DES ÉDUCATEURS SPORTIFS AU SEIN DES ASSOCIATIONS SPORTIVES

Suite au rapport de la CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées), **versement d'une attribution de compensation (AC) correspondant aux montants précédemment engagés par la collectivité aux communes** de La Haye, Créances, Lessay, Marchésieux et Périers.

Ces AC devront permettre aux communes de subventionner les associations qui font appel à des éducateurs sportifs qualifiés.

La collectivité a attribué par secteur :

- **La Haye** : 20 232 € - 5 associations concernées (SMH Handball, SMH Tennis de Table, Tennis Club Haytillon, Gymnastique Volontaire Haytillonne et Groupement Football Mer, Monts, Marais).
- **Lessay** : 12 648 € - 1 association concernée (Groupement Football Jeunesse de l'Ay).
- **Périers** : 6 450 € - 5 associations concernées (Groupement Football Elan Sportif des Marais, Périers Sport Football, Périers Sport Tennis, Périers Sport Judo et Périers Sport Handball).

Les perspectives 2020

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

- Poursuite de la politique de soutien aux projets portés par les associations sportives.

FINANCEMENT DES INTERVENTIONS DES ÉDUCATEURS SPORTIFS

- Poursuite de la politique de versement des AC aux communes éligibles.

Chiffres clefs

Subventions versées aux associations



6 066 € versés
à des associations sportives



1 000 € versés
à une association à caractère social



1 500 € versés
à des associations culturelles



563 119 € versés dans le cadre de conventions pluriannuelles : Maison du Pays de Lessay, Familles Rurales de Marchésieux, Ecole de musique, maisons d'assistants maternels, sections sportives des collèges...)

La mise à disposition des équipements sportifs

Les missions

La Communauté de Communes gère et entretient plusieurs équipements sportifs :

- 3 gymnases multisports
- 2 salles sportives
- 1 salle spécifique de tennis
- 6 terrains de football
- 2 Dojos

Ces installations sont gratuitement mises à disposition des établissements scolaires et associations sportives du territoire. Des conventions de mise à disposition sont signées avec chaque utilisateur. Les structures de la Communauté de Communes et de la Maison du Pays de Lessay (Sport, Accueils Collectifs de Mineurs, Espaces Jeunes) utilisent également ces équipements. Un planning d'utilisation annuel est élaboré en concertation avec les différents utilisateurs. Au cours de l'année, les associations sportives et les établissements scolaires peuvent faire des demandes particulières pour l'organisation de manifestations ponctuelles.

Les réalisations 2019

- Après une année de travaux, la salle Jacques Lair de La Haye a été remise en service début juillet 2019.

Les perspectives 2020

- La Communauté de Communes, dans le cadre de sa compétence « construction, aménagement, entretien et gestion des équipements sportifs d'intérêt communautaire », va engager le projet de rénovation du gymnase de Périers

Chiffres clefs

Equipements sportifs

Utilisation



26 associations



13 établissements scolaires

LES ANNEXES

Le compte administratif 2019

Le résultat du budget principal et des budgets annexes

Le budget principal

	Dépenses	Recettes	Résultats 2018	Part affectée à l'investissement
INVESTISSEMENT	2 180 911,27 €	1 799 160,84 €	- 887 264,75 €	
FONCTIONNEMENT	13 572 561,14 €	15 295 773,64 €	3 974 676,96 €	0 €
TOTAL	15 753 472,41 €	17 094 934,48 €	3 087 412,21 €	0 €

	Résultat 2019	Résultat de clôture	Solde RAR 2019	Résultat de clôture avec RAR
INVESTISSEMENT	- 381 750,43 €	- 1 269,015,18 €	984 756,95 €	- 284 258,23 €
FONCTIONNEMENT	1 723 212,50 €	5 697 889,46 €		5 697 889,46 €
TOTAL	- 272 896,32 €	4 428 874,28 €	984 756,95 €	5 413 631,23 €

Les budgets annexes

	Dépenses	Recettes	Résultats 2018	Part affectée à l'investissement
TOTAL	2 523 010,01 €	2 803 827,08 €	- 88 926,48 €	41 166,86 €

	Résultat 2019	Résultat de clôture	Solde RAR 2019	Résultat de clôture avec RAR
TOTAL	280 817,07 €	150 723,73 €	- 9 340 €	141 383,73 €

Le total général

	Dépenses	Recettes	Résultats 2018	Part affectée à l'investissement
TOTAL	18 276 482,42 €	19 898 761,56 €	2 998 485,73 €	41 166,86 €

	Résultat 2019	Résultat de clôture	Solde RAR 2019	Résultat de clôture avec RAR
TOTAL	1 622 279,14 €	150 723,73 €	975 416,95 €	5 555 014,96 €

ZONES D'ACTIVITÉS AMÉNAGÉES TERRAINS DISPONIBLES

• Budget Parc d'Activités Côte Ouest

	Dépenses	Recettes	Résultats 2018	Part affectée à l'investissement
INVESTISSEMENT	30 663,29 €	0 €	0 €	
FONCTIONNEMENT	32 413,95 €	30 663,29 €	76 372,44 €	0 €
SOUS-TOTAL	63 077,24 €	30 663,90 €	76 372,44 €	0 €

	Résultat 2019	Résultat de clôture	Solde RAR 2019	Résultat de clôture avec RAR
INVESTISSEMENT	- 30 663,29 €	- 30 663,29 €		- 30 663,29 €
FONCTIONNEMENT	- 1 750,66 €	74 621,78 €		74 621,78 €
SOUS-TOTAL	- 32 413,95 €	43 958,49 €	0 €	43 958,49 €

• Budget Zone d'Activités Mares aux Raines

	Dépenses	Recettes	Résultats 2018	Part affectée à l'investissement
INVESTISSEMENT	161 693,95 €	161 693,95 €	0 €	
FONCTIONNEMENT	231 336,77 €	231 336,77 €	0 €	
SOUS-TOTAL	393 030,72 €	393 030,72 €	0 €	0 €

	Résultat 2019	Résultat de clôture	Solde RAR 2019	Résultat de clôture avec RAR
INVESTISSEMENT	0 €	0 €		0 €
FONCTIONNEMENT	0 €	0 €		0 €
SOUS-TOTAL	0 €	0 €	0 €	0 €

• Budget Zone d'Activités de La Canurie

	Dépenses	Recettes	Résultats 2018	Part affectée à l'investissement
INVESTISSEMENT	42 280,04 €	0 €	117 430,05 €	
FONCTIONNEMENT	9 068,57 €	9 068,57 €	0 €	
SOUS-TOTAL	51 348,61 €	9 068,57 €	117 430,05 €	0 €

	Résultat 2019	Résultat de clôture	Solde RAR 2019	Résultat de clôture avec RAR
INVESTISSEMENT	- 42 280,04 €	75 150,01 €		75 150,01 €
FONCTIONNEMENT	0 €	0 €		0 €
SOUS-TOTAL	- 42 280,04 €	75 150,01 €	0 €	75 150,01 €

• Budget Zone d'Activités Gaslonde

	Dépenses	Recettes	Résultats 2018	Part affectée à l'investissement
INVESTISSEMENT	39 780,10 €	33 000 €	21 975,01 €	
FONCTIONNEMENT	54 200,24 €	54 200,24 €	0 €	
SOUS-TOTAL	93 980,34 €	87 200,24 €	21 975,01 €	0 €

	Résultat 2019	Résultat de clôture	Solde RAR 2019	Résultat de clôture avec RAR
INVESTISSEMENT	- 6 780,10 €	15 194,91 €		15 194,91 €
FONCTIONNEMENT	0 €	0 €		0 €
SOUS-TOTAL	- 6 780,10 €	15 194,91 €	0 €	15 194,91 €

• Budget Zone d'Activités Saint-Patrice-du-Claids

	Dépenses	Recettes	Résultats 2018	Part affectée à l'investissement
INVESTISSEMENT	0 €	0 €	- 24 711,31 €	
FONCTIONNEMENT	28 €	28 €	0 €	
SOUS-TOTAL	28 €	28 €	- 24 711,31 €	0 €

	Résultat 2019	Résultat de clôture	Solde RAR 2019	Résultat de clôture avec RAR
INVESTISSEMENT	0 €	- 24 711,31 €		- 24 711,31 €
FONCTIONNEMENT	0 €	0 €		0 €
SOUS-TOTAL	0 €	- 24 711,31 €	0 €	- 24 711,31 €

• Budget Zone d'Activités de La Porte des Boscqs

	Dépenses	Recettes	Résultats 2018	Part affectée à l'investissement
INVESTISSEMENT	3 523,97 €	4 060,77 €	- 536 €	
FONCTIONNEMENT	5 384,43 €	4 847,63 €	536,80 €	
SOUS-TOTAL	8 908,40 €	24 100,98 €	0 €	0 €

	Résultat 2019	Résultat de clôture	Solde RAR 2019	Résultat de clôture avec RAR
INVESTISSEMENT	536,80 €	0 €		0 €
FONCTIONNEMENT	- 536,80 €	0 €		0 €
SOUS-TOTAL	0 €	0 €	0 €	0 €

ZONES D'ACTIVITÉS AMÉNAGÉES - PROJET D'AMÉNAGEMENT

• Budget Zone d'Activités de l'Etrier

	Dépenses	Recettes	Résultats 2018	Part affectée à l'investissement
INVESTISSEMENT	5 981,28 €	0 €	- 449 379,58 €	
FONCTIONNEMENT	7 231,28 €	7 231,28 €	0 €	
SOUS-TOTAL	13 212,56 €	7 231,28 €	- 449 379,58 €	0 €

	Résultat 2019	Résultat de clôture	Solde RAR 2019	Résultat de clôture avec RAR
INVESTISSEMENT	- 5 981,28 €	- 455 360,86 €		- 455 360,86 €
FONCTIONNEMENT	0 €	0 €		0 €
SOUS-TOTAL	- 5 981,28 €	- 455 360,86 €	0 €	- 455 360,86 €

• Budget Zone d'Activités Ermissé

	Dépenses	Recettes	Résultats 2018	Part affectée à l'investissement
INVESTISSEMENT	0 €	0 €	0 €	
FONCTIONNEMENT	0 €	0 €	0 €	
SOUS-TOTAL	0 €	0 €	0 €	0 €

	Résultat 2019	Résultat de clôture	Solde RAR 2019	Résultat de clôture avec RAR
INVESTISSEMENT	0 €	0 €		0 €
FONCTIONNEMENT	0 €	0 €		0 €
SOUS-TOTAL	0 €	0 €	0 €	0 €

• Budget Commerce Solidaire

	Dépenses	Recettes	Résultats 2018	Part affectée à l'investissement
INVESTISSEMENT	101 060,92 €	104 710,44 €	- 12 294,55 €	
FONCTIONNEMENT	45 440,97 €	54 086 €	14 094,55 €	14 094,55 €
SOUS-TOTAL	146 501,89 €	158 796,44 €	1 800 €	14 094,55 €

	Résultat 2019	Résultat de clôture	Solde RAR 2019	Résultat de clôture avec RAR
INVESTISSEMENT	3 649,52 €	- 8 645,03 €	0 €	- 8 645,03 €
FONCTIONNEMENT	8 645,03 €	8 645,03 €		8 645,03 €
SOUS-TOTAL	12 294,55 €	0 €	0 €	0 €

• Budget Pôles de Santé - La Haye - Lessay - Périers

	Dépenses	Recettes	Résultats 2018	Part affectée à l'investissement
INVESTISSEMENT	0 €	0 €	0 €	
FONCTIONNEMENT	0 €	0 €	0 €	0 €
SOUS-TOTAL	0 €	0 €	0 €	0 €

	Résultat 2019	Résultat de clôture	Solde RAR 2019	Résultat de clôture avec RAR
INVESTISSEMENT	0 €	0 €	0 €	0 €
FONCTIONNEMENT	0 €	0 €		0 €
SOUS-TOTAL	0 €	0 €	0 €	0 €

GESTION DE BÂTIMENTS - ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

• Budget Bâtiment Agro-Alimentaire

	Dépenses	Recettes	Résultats 2018	Part affectée à l'investissement
INVESTISSEMENT	249 721,02 €	646 102,47 €	- 1 395,78 €	
FONCTIONNEMENT	728 696,15 €	699 690,16 €	1 395,78 €	1 395,78 €
SOUS-TOTAL	978 417,17 €	1 345 792,63 €	0 €	1 375,78 €

	Résultat 2019	Résultat de clôture	Solde RAR 2019	Résultat de clôture avec RAR
INVESTISSEMENT	396 381,45 €	394 985,67 €	0 €	394 985,67 €
FONCTIONNEMENT	- 29 005,99 €	- 29 005,99 €		- 29 005,99 €
SOUS-TOTAL	367 375,46 €	365 979,68 €	0 €	365 979,68 €

• Budget Bâtiment STATIM

	Dépenses	Recettes	Résultats 2018	Part affectée à l'investissement
INVESTISSEMENT	0 €	14 387,62 €	- 14 387,60 €	
FONCTIONNEMENT	63 391 €	63 391 €	14 387,60 €	14 387,60 €
SOUS-TOTAL	63 391 €	77 778,62 €	0 €	14 387,62 €

	Résultat 2019	Résultat de clôture	Solde RAR 2019	Résultat de clôture avec RAR
INVESTISSEMENT	14 387,60 €	0 €	0 €	0 €
FONCTIONNEMENT	0 €	0 €		0 €
SOUS-TOTAL	14 387,62 €	0 €	0 €	0 €

• Budget Bâtiment Relais

	Dépenses	Recettes	Résultats 2018	Part affectée à l'investissement
INVESTISSEMENT	21 861,99 €	18 977,95 €	6 414,56 €	
FONCTIONNEMENT	26 191,41 €	26 191,41 €	0 €	
SOUS-TOTAL	48 053,40 €	45 169,36 €	6 414,56 €	0 €

	Résultat 2019	Résultat de clôture	Solde RAR 2019	Résultat de clôture avec RAR
INVESTISSEMENT	- 2 884,04 €	3 530,52 €	0 €	3 530,52 €
FONCTIONNEMENT	0 €	0 €		0 €
SOUS-TOTAL	- 2 884,04 €	3 530,52 €	0 €	3 530,52 €

ÉQUIPEMENT SPORTIF

• Budget Golf

	Dépenses	Recettes	Résultats 2018	Part affectée à l'investissement
INVESTISSEMENT	66 753,99 €	20 017,58 €	- 11 288,91 €	
FONCTIONNEMENT	120 840,14 €	178 865,46 €	11 288,91 €	11 288,91 €
SOUS-TOTAL	187 594,13 €	198 883,04 €	0 €	11 288,91 €

	Résultat 2019	Résultat de clôture	Solde RAR 2019	Résultat de clôture avec RAR
INVESTISSEMENT	- 46 736,41 €	- 58 025,32 €	0 €	- 58 025,32 €
FONCTIONNEMENT	58 025,32 €	58 025,32 €		58 025,32 €
SOUS-TOTAL	11 288,91 €	0 €	0 €	0 €

• Budget Office de Tourisme

	Dépenses	Recettes	Résultats 2018	Part affectée à l'investissement
INVESTISSEMENT	6 252,47 €	13 522,04 €	4 036,29 €	
FONCTIONNEMENT	173 377,19 €	149 207,68 €	85 120,14 €	
SOUS-TOTAL	179 629,66 €	134 158,42 €	89 156,43 €	0 €

	Résultat 2019	Résultat de clôture	Solde RAR 2019	Résultat de clôture avec RAR
INVESTISSEMENT	7 269,57 €	11 305,86 €	- 9 340 €	1 965,86 €
FONCTIONNEMENT	- 24 169,51 €	60 950,63 €		60 950,63 €
SOUS-TOTAL	- 16 899,94 €	72 256,49 €	- 9 340 €	87 533,07 €

• Budget Service d'Assainissement Non Collectif

	Dépenses	Recettes	Résultats 2018	Part affectée à l'investissement
INVESTISSEMENT	207 896,04 €	191 925,12 €	11 662,10 €	
FONCTIONNEMENT	87 940,85 €	86 621,65 €	60 353,82 €	0 €
SOUS-TOTAL	295 836,89€	278 546,77 €	72 015,92 €	0 €

	Résultat 2019	Résultat de clôture	Solde RAR 2019	Résultat de clôture avec RAR
INVESTISSEMENT	- 15 970,92 €	- 4 308,82 €	0 €	- 4 2038,82 €
FONCTIONNEMENT	- 1 319,20 €	59 034,62 €		59 034,62 €
SOUS-TOTAL	- 17 290,12 €	54 725,80 €	0 €	54 725,80 €

Les membres du Conseil de Développement Durable

La composition

Les membres du C2D ont proposé, le 10 septembre 2019, de désigner les personnes suivantes :

- Présidente : Madame Françoise LEBLONDEL
- Vice-Présidente : Madame Edith NEVEUX
- Secrétaire : Madame Marie-Noëlle VIGOT

Les membres sont répartis en trois collèges :

1 – Développement économique : Entrepreneurs et personnes issus du monde économique, de l'économie sociale et solidaire, du monde agricole, de la conchyliculture, du tourisme...

- Xavier CHARPENTIER (commune de Geffosses)
- William DARWEN (commune de Saint-Nicolas-de-Pierrepont)
- Joël DAUVIN (commune de Pirou)
- Marie-Laure MAZURIER (commune de Marchésieux)
- Edith NEVEUX (commune de Lessay)
- Gaëtan PIROU (commune de La Feuillie)
- François RIHOUEY (commune de Périers)

2 – Sociétal : Membres de la vie associative, culturelle, sportive, du monde éducatif, habitants, usagers ou citoyens.

- Stéphane GUILLOIT (commune de La Haye)
- Guillaume HEDOUIN (commune de Gorges)
- Marcel LE DUC (commune de Geffosses)
- Anne-Lise MALASSIS (commune de Lessay)
- Denis RICHARD (commune de Bretteville-sur-Ay)
- Eric VERNIER (commune de Raids)
- Françoise LEBLONDEL (commune de La Haye)

3 – Personnes qualifiées : « Experts » habitants du territoire, issus des milieux scientifiques, du patrimoine, de l'environnement, les anciens élus ou techniciens des collectivités territoriales ou des services de l'Etat...

- Rémi BAILHACHE (commune de Périers)
- Romain CHASLES (commune de Pirou)
- Jean-Jacques LEDRUT (commune de Saint-Germain-sur-Ay)
- François PELUCHON (commune de Varenguebec)
- Marie-Noëlle VIGOT (commune de Lessay)

Le **rapport** relatif au prix et à la qualité
du **service public** de **prévention**
et de **gestion** des **déchets**



**RAPPORT ANNUEL SUR
LE PRIX ET LA QUALITE
DU SERVICE PUBLIC DE
PREVENTION ET DE
GESTION DES DECHETS
MENAGERS ET
ASSIMILES**

Année 2019

SOMMAIRE

1 - Les indicateurs techniques	4
1.1 - La collecte des déchets ménagers	4
1.1.1 - Le territoire de La Haye	4
1.1.2 - Le territoire de Lessay.....	5
1.1.3 - Le territoire de Périers.....	7
1.1.4 - Les tonnages	8
1.2 - Les opérations de traitement	10
1.2.1 - Les unités de traitement.....	10
1.2.2 - Les tonnages de déchets valorisés	11
1.3 - Divers	11
1.3.1 - Collectes diverses.....	11
1.3.2 - Communication.....	12
2 - Les indicateurs financiers	12
2.1 - Les modalités d'exploitation.....	12
2.2 - Les dépenses et leurs financements.....	13
2.2.1 - Les dépenses de fonctionnement.....	13
2.2.2 - Les recettes de fonctionnement.....	14
2.2.3 - L'investissement	14
2.2.4 - Synthèse.....	14
3 - L'harmonisation du service.....	15
3.1 - Composteurs.....	15
3.2 - Déchetteries.....	15
3.3 - Financement du service.....	15
3.3 - Les déchets recyclables.....	15

Suite à la création de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche en janvier 2017, le territoire communautaire regroupe les trois anciens territoires des Communautés de Communes de La Haye du Puits, du canton de Lessay et Sèves-Taute, soit 22 616 habitants (population totale légale des communes en vigueur au 1^{er} janvier 2019) répartis de la manière suivante :

- le territoire de l'ancienne Communauté de Communes de La Haye du Puits, ci-après dénommé « le territoire de La Haye », compte 6 911 habitants répartis sur les 7 communes suivantes : Doville, La Haye (Baudreville, Bolleville, Glatigny, La Haye du Puits, Mobecq, Montgardon, Saint Rémy des Landes, Saint Symphorien le Valois et Surville), Montsenelle (Coigny, Lithaire, Prétot Sainte Suzanne et Saint Jores), Neufmesnil, Saint Nicolas de Pierrepont, Saint Sauveur de Pierrepont et Varenguebec ;
- le territoire de l'ancienne Communauté de Communes du Canton de Lessay, ci-après dénommé « le territoire de Lessay », compte 9 941 habitants répartis sur les 11 communes suivantes : Bretteville sur Ay, Créances, La Feuillie, Geffosses, Laulne, Lessay (Angoville sur Ay et Lessay), Millières, Pirou, Saint Germain sur Ay, Saint Patrice de Claidis et Vesly ;
- le territoire de l'ancienne Communauté de Communes Sèves-Taute, ci-après dénommé « le territoire de Périers », compte 5 764 habitants répartis sur les 12 communes suivantes : Auxais, Feugères, Gonfreville, Gorges, Le Plessis Lastelle, Marchésieux, Nay, Périers, Raids, Saint Germain sur Sèves, Saint Martin d'Aubigny et Saint Sébastien de Raids.

Depuis le 1^{er} janvier 2019, la commune d'Anneville sur Mer (qui faisait partie du territoire de Lessay) a rejoint la commune nouvelle de Gouville sur Mer, adhérente à la Communauté de Communes Coutances Mer et Bocage. Cette commune ne fait donc plus partie du territoire de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche depuis cette date.



La Communauté de Communes exerce la compétence collecte et traitement des déchets sur les territoires de La Haye et de Lessay. Les compétences « traitement des ordures ménagères, transport et traitement des déchets ménagers recyclables » et « transport et traitement des déchets collectés en déchetterie » de l'ancienne Communauté de Communes Sèves-Taute ont été transférées au Syndicat Mixte du Point Fort. La Communauté de Communes exerce donc uniquement la compétence « collecte et transport des ordures ménagères » sur le territoire de Périers.

Cette compétence est en partie déléguée à des prestataires privés (les sociétés Chimirec, SEDE Environnement, SPEN, SPHERE, Yves Madeline) et au Syndicat Mixte du Point Fort.

Les marchés relatifs aux déchets arrivent à échéance le 31 décembre 2019.

1 - Les indicateurs techniques

1.1 - La collecte des déchets ménagers

1.1.1 - Le territoire de La Haye

1.1.1.1 - Les ordures ménagères et les déchets recyclables

La collecte des ordures ménagères résiduelles et des déchets recyclables (hors verre) se fait en porte à porte du mardi au samedi, avec une fréquence variant d'une à deux fois par semaine selon les communes.

La collecte se déroule de la manière suivante :

Commune et commune déléguée	Jour de collecte
Baudreville, Bolleville, Glatigny, Montgardon, Saint Rémy des Landes, Surville	Mardi matin
La Haye du Puits, Mobecq, Saint Symphorien le Valois	Mercredi matin
Doville, Neufmesnil, Saint Nicolas de Pierrepont, Saint Sauveur de Pierrepont, Varenguebec	Jeudi matin
Coigny, Lithaire, Prétôt Sainte Suzanne, Saint Jores	Vendredi matin
La Haye du Puits, Saint Symphorien le Valois	Samedi matin

La collecte des déchets recyclables (hors verre) se fait en sacs. Ces derniers, fournis par la Communauté de Communes, sont translucides bleus de 50 litres pour les corps plats (papiers) et jaunes de 100 litres pour les corps creux (emballages en carton, emballages en métal, briques alimentaires, bouteilles et flacons en plastique). Les ordures ménagères résiduelles sont collectées en bacs ou en poubelles traditionnelles.

La collecte, réalisée par la société SPEN, a lieu en benne bi-compartmentée, les ordures ménagères résiduelles et les déchets recyclables (hors verre) sont alors ramassés simultanément : une semaine sur trois pour les ordures ménagères résiduelles et les corps plats et deux semaines sur trois pour les ordures ménagères résiduelles et les corps creux.

Le verre est collecté, par l'entreprise SPHERE, en apport volontaire, 35 conteneurs (31 aériens et 4 enterrés) sont répartis sur le territoire. Tous les conteneurs sont collectés une fois par mois, une partie de ces conteneurs est collectée tous les 15 jours.

1.1.1.2 - La déchetterie

La déchetterie de La Haye du Puits est située ZI La Canurie - La Haye du Puits - 50250 La Haye.

Les conditions d'accès au site sont fixées par un règlement intérieur, qui a été harmonisé pour les deux déchetteries communautaires, depuis le 1^{er} septembre 2018.

Ainsi, depuis le 1^{er} septembre 2018 :

- l'accès en déchetterie est soumis à la présentation de l'autocollant apposé à l'intérieur du pare-brise des véhicules,
- l'accès est réservé :
 - o aux particuliers résidents ou disposant d'une résidence secondaire sur le territoire des communes membres de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche,
 - o aux professionnels (artisans, commerçants, entreprises, agriculteurs, administrations...) dont le siège social est situé ou travaillant sur le territoire des communes membres de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche uniquement pour certains déchets et aux tarifs suivants : déchets verts 60 €/tonne, encombrants 145 €/tonne, bois A 50 €/tonne, bois B 104 €/tonne, gravats inertes 54 €/tonne, ferrailles et cartons gratuits,
- le dépôt maximum autorisé gratuitement pour les particuliers est strictement limité à 300 kg par apport et par jour pour les gravats inertes, déchets verts, encombrants et bois cumulés, à 40 kg par apport et par jour pour l'amiante, sur l'ensemble des déchetteries, au-delà de ce poids, les particuliers sont considérés comme des professionnels et

facturés selon les tarifs en vigueur : déchets verts 60 €/tonne, encombrants 145 €/tonne, bois A 50 €/tonne, bois B 104 €/tonne, gravats inertes 54 €/tonne, amiante 250 €/tonne, ferrailles et cartons gratuits.

Les horaires d'ouverture de la déchetterie demeurent différents suivant les sites. La déchetterie de La Haye est ouverte au public les :

- lundi, mardi et jeudi : 13h30 à 17h50 ;
- mercredi et samedi : 9h00 à 12h00 et 13h30 à 17h50.

Cette déchetterie dispose de 9 quais :

- déchets verts : 2 bennes de 30 m³ pour les branchages et 1 benne de 20 m³ pour les tontes,
- encombrants : 2 bennes de 30 m³ ;
- ferrailles : 1 benne de 30 m³ ;
- bois : 1 benne de 30 m³ ;
- gravats inertes : 1 benne de 15 m³ ;
- cartons : 1 benne couverte (capots rigides amovibles) de 30 m³.

La déchetterie possède, en haut de quai, un local destiné à recevoir les déchets diffus spécifiques (DDS), un abri sous lequel sont essentiellement stockés les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) et quelques DDS et des conteneurs destinés au verre et aux textiles.

Une benne pour le mobilier et des « big-bag » destinés à l'amiante sont situés en bas de quai.

La déchetterie est équipée d'un local gardien, d'un local technique et d'un compacteur.

Une partie des branchages est déposée directement sur une plateforme située à proximité de la déchetterie.

Le gardiennage de la déchetterie est effectué en régie.

La mise à disposition et le transport des bennes et contenants destinés à l'amiante sont effectués par la société SPEN.

La mise à disposition des contenants et le transport d'une partie des DDS sont effectués par la société Yves Madeline.

La mise à disposition des contenants et le transport du mobilier, des DEEE, des tubes néons et lampes, des piles et d'une partie des DDS sont effectués gratuitement dans le cadre des conventions ou contrats avec des éco organismes.

1.1.2 - Le territoire de Lessay

1.1.2.1 - Les ordures ménagères et les déchets recyclables

La collecte des ordures ménagères résiduelles se fait en porte à porte du lundi au vendredi, avec une fréquence variant d'une à deux fois par semaine selon les communes.

La collecte se déroule actuellement de la manière suivante :

Commune et commune déléguée	Jour de collecte	Jour de collecte supplémentaire été
Angoville sur Ay	Lundi matin	
Bretteville sur Ay	Lundi après-midi	Jeudi après-midi (juillet et août)
Créances	Mardi et vendredi matin	
Geffosses	Mardi matin	
La Feuillie	Vendredi matin	
Laulne, Saint Patrice de Claiids, Vesly	Mercredi matin	
Lessay	Mardi et vendredi matin	
Millières	Mercredi après-midi	
Pirou, Saint Germain sur Ay	Lundi et jeudi matin	

La collecte se fait en sacs, en bacs ou en poubelles traditionnelles.

Les ordures ménagères résiduelles collectées en porte à porte sont ensuite déposées dans 3 bennes de 30 m³ mises en place sur le quai de transfert de la Communauté de Communes situé Route de Montsurvent - 50190 Périers.

Les déchets recyclables sont collectés, par la société SPHERE, en conteneur d'apport volontaire. La fréquence de collecte des conteneurs verre et déchets recyclables hors verre (papiers, emballages en carton, emballages en métal, briques alimentaires, bouteilles et flacons en plastique) est adaptée aux taux de remplissage et aux variations saisonnières. Les 61 conteneurs verre aériens répartis sur le territoire sont collectés d'une fois par mois à une fois par semaine selon les communes. Les 105 conteneurs aériens destinés aux déchets recyclables (hors verre) répartis sur le territoire sont collectés d'une fois par mois à deux fois par semaine selon les communes. Les collectes ont lieu du lundi au vendredi.

La collecte des ordures ménagères est effectuée en régie sur les communes et communes déléguées d'Angoville sur Ay, Bretteville sur Ay, La Feuillie, Laulne, Lessay, Millières, Saint Germain sur Ay, Saint Patrice de Claiids et Vesly.

La collecte des ordures ménagères est effectuée par la société SPHERE sur les communes de Créances, Geffosses et Pirou. La mise à disposition des bennes destinées à réceptionner les ordures ménagères sur le quai de transfert et leur transport sont assurés par la société SPHERE.

1.1.2.2 - La déchetterie

La déchetterie de Créances est située Parc d'Activités de la Côte Ouest - 50710 Créances.

Les conditions d'accès au site sont fixées par un règlement intérieur, qui est identique à celui de la déchetterie de La Haye depuis le 1^{er} septembre 2018.

Les horaires d'ouverture de la déchetterie de Créances varient suivant la période de l'année :

- hiver (1^{er} octobre au 31 mars) :
 - o lundi : 13h30 à 17h00 ;
 - o mardi : 9h00 à 12h00 ;
 - o mercredi, vendredi et samedi : 9h00 à 12h00 et 13h30 à 17h00 ;
- été (1^{er} avril au 30 septembre) :
 - o lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi : 8h30 à 12h00 et 13h30 à 18h00.

La déchetterie possède 10 quais et 12 bennes :

- déchets verts : 3 bennes de 30 m³ pour les branchages et 1 benne de 30 m³ pour les tontes ;
- encombrants : 2 bennes de 30 m³ ;
- ferrailles : 1 benne de 30 m³ ;
- bois de classe A : 1 benne de 30 m³ ;
- bois de classe B : 1 benne de 30 m³ ;
- gravats inertes : 2 bennes de 15 m³ ;
- cartons : 1 benne couverte (capots rigides amovibles) de 30 m³.

La déchetterie possède, en haut de quai, deux locaux destinés à recevoir les déchets diffus spécifiques (DDS).

Les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), le conteneur destiné aux huiles de vidange usagées, la benne destinée à l'amiante, la benne destinée au mobilier, les conteneurs pour les déchets recyclables et les textiles sont situés en bas de quai.

Elle est équipée d'un local gardien, d'un local technique, d'un pont bascule, d'un tractopelle et d'un hangar dans lequel le gardien stocke quelques déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) et DDS.

Le gardiennage de la déchetterie est effectué en régie.

La mise à disposition et le transport des bennes sont effectués par la société SPHERE.

La mise à disposition des contenants et le transport d'une partie des DDS sont effectués par la société Chimirec.

La mise à disposition des contenants et le transport du mobilier, des DEEE, des tubes néons et lampes, des piles et d'une partie des DDS sont effectués gratuitement dans le cadre des conventions ou contrats avec des éco organismes.

1.1.3 - Le territoire de Périers

1.1.3.1 - Les ordures ménagères et les déchets recyclables

La collecte des ordures ménagères résiduelles se fait en porte à porte du lundi au samedi, avec une fréquence variant d'une fois à deux fois par semaine selon les communes.

La collecte se déroule actuellement de la manière suivante :

Commune	Jour de collecte
Marchésieux, Périers campagne	Lundi matin
Périers centre	Mardi et samedi matin
Gonfreville, Gorges, Le Plessis Lastelle, Nay	Mercredi matin
Feugères, Saint Martin d'Aubigny	Jeudi matin
Auxais, Raids, Saint Germain sur Sèves, Saint Sébastien de Raids	Vendredi matin

La collecte se fait en sacs, en bacs ou en poubelles traditionnelles.

Les ordures ménagères résiduelles collectées en porte à porte sont ensuite déposées dans 2 bennes de 30 m³ sur le quai de transfert de la Communauté de Communes situé Route de Montsurvent - 50190 Périers.

La fréquence de collecte des conteneurs verre, corps plats (papiers) et corps creux (emballages en carton, emballages en métal, briques alimentaires, bouteilles et flacons en plastique) est adaptée aux taux de remplissage.

La collecte des ordures ménagères est effectuée en régie.

La mise à disposition des bennes destinées à réceptionner les ordures ménagères sur le quai de transfert et leur transport sont assurés par la société SPHERE.

La collecte des déchets ménagers recyclables est réalisée par le Syndicat Mixte du Point Fort.

1.1.3.2 - La déchetterie

La déchetterie de Périers est située ZI Route de Carentan - 50190 Périers.

Elle est ouverte aux particuliers (des communes du territoire du Syndicat Mixte du Point Fort en plus de ceux du territoire de la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche) et aux professionnels.

Les horaires d'ouverture de la déchetterie sont les suivants :

- lundi et vendredi : 14h00 à 18h00 ;
- mercredi : 9h00 à 12h00 ;
- samedi : 9h00 à 12h00 et 14h00 à 18h00.

Les déchets acceptés sont les encombrants, la ferraille, les gravats, les déchets verts, les cartons, le bois, les déchets diffus spécifiques (DDS), les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)...

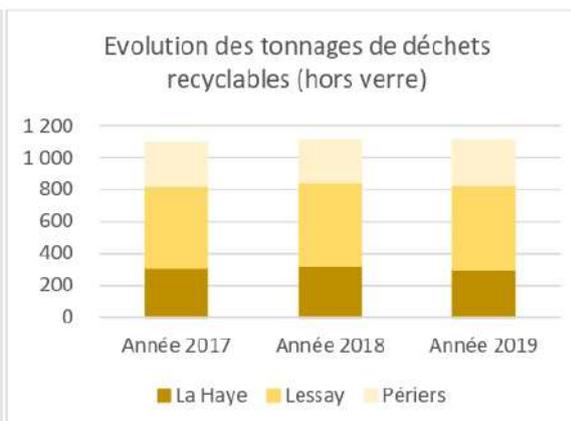
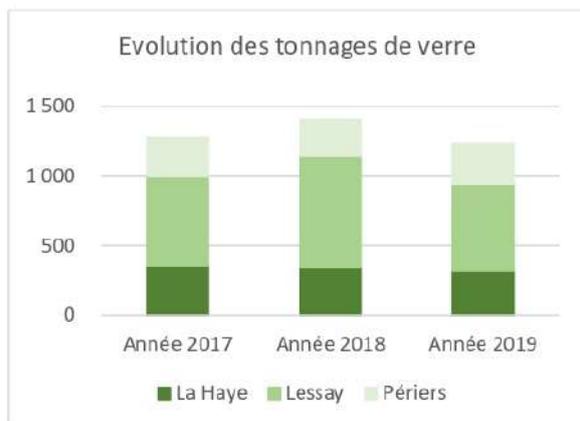
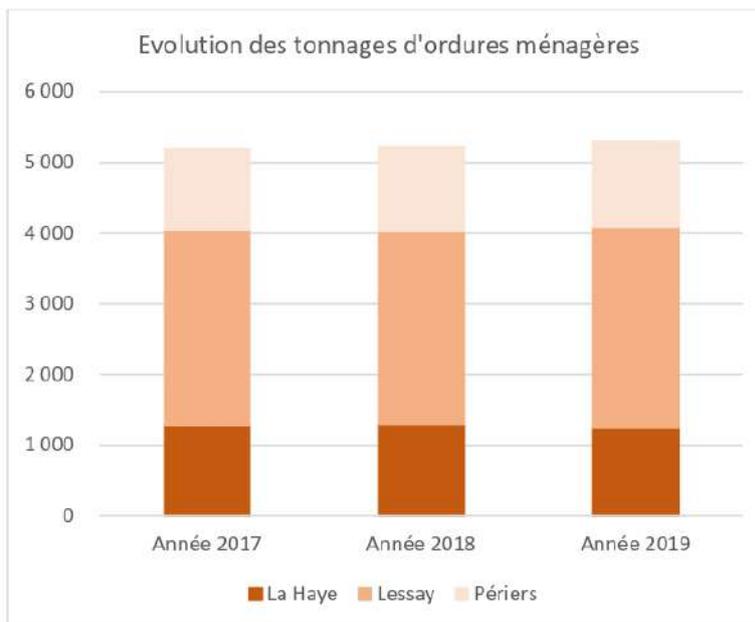
La gestion de la déchetterie est assurée par le Syndicat Mixte du Point Fort.

1.1.4 - Les tonnages

1.1.4.1 - Les ordures ménagères et les déchets recyclables

Tonnages annuels de déchets collectés

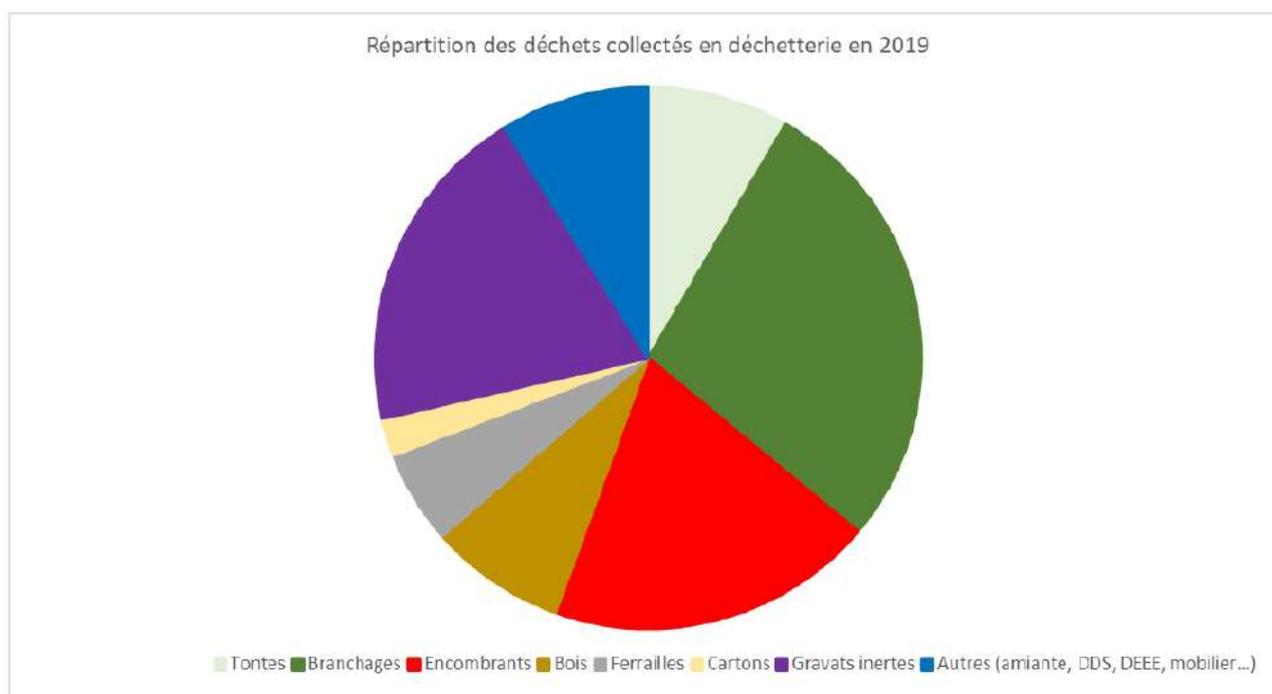
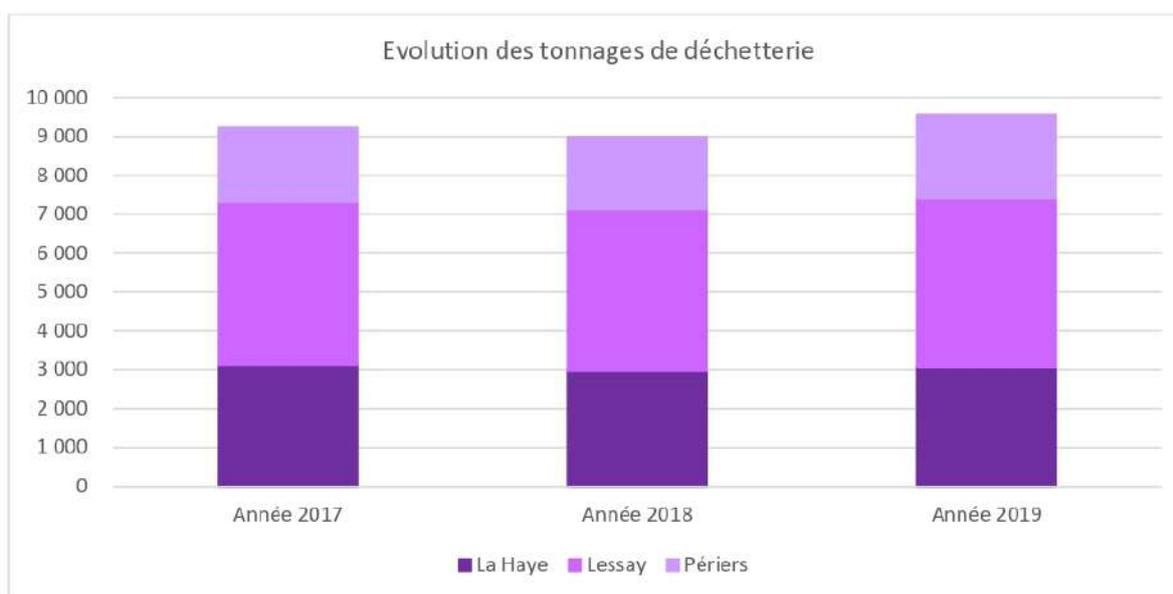
	Année 2017	Année 2018	Année 2019	Evolution 2019/2018
Ordures ménagères	5 202	5 227	5 300	1,4%
Déchets recyclables	<i>verre</i>	1 281	1 410	-12,5%
	<i>déchets recyclables (hors verre)</i>	1 092	1 112	-0,3%
	Total « recyclables »	2 374	2 522	-7,1%
Total	7 576	7 749	7 642	-1,4%



1.1.4.2 - Les déchetteries

Tonnages annuels de déchets collectés en déchetterie

		Année 2017	Année 2018	Année 2019	Evolution 2019/2018
Déchetterie	Tontes	1 105	884	803	-9,3%
	Branchages	2 693	2 408	2 649	10,0%
	Encombrants	1 754	1 818	1 860	2,3%
	Bois	692	780	772	-1,0%
	Ferrailles	434	459	533	16,3%
	Cartons	191	205	214	4,4%
	Gravats inertes	1 783	1 847	1 895	2,6%
	Autres (amiante, DDS, DEEE, mobilier...)	584	592	842	42,3%
Total		9 235	8 993	9 568	6,4%



1.2 - Les opérations de traitement

1.2.1 - Les unités de traitement

Les opérations de traitement des déchets transportés par la SPHERE (verre du secteur de La Haye, déchets recyclables du secteur de Lessay, ferrailles et gravats inertes du secteur de La Haye, déchets verts, encombrants, bois, ferrailles, cartons, gravats inertes et amiante du secteur de Lessay) sont les suivantes :

- regroupement du **verre** sur les plateformes de Lingreville et de Brix avant transfert vers le repreneur désigné par la collectivité ;
- caractérisation des **déchets recyclables** (hors verre), tri et conditionnement de ces déchets dans le centre de tri de Donville les Bains avant reprise des différents matériaux par les repreneurs désignés par la collectivité ;
- tri et broyage des **ferrailles** à Donville les Bains puis valorisation matière ;
- dépôt des **gravats inertes** dans les carrières de Neveu et Compagnie à Doville et de SNEH Matériaux à Muneville le Bingard ;
- broyage et compostage des **déchets verts** (tontes et branchages) dans l'installation du GAEC du Boullier située à Denneville puis épandage local du compost ;
- enfouissement des **encombrants** dans l'installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND) de la SPEN au Ham ;
- broyage du **bois** dans les installations de la société Biocombustibles à Orval et de la SPEN au Ham puis valorisation énergétique ;
- tri et conditionnement des **cartons** à Donville les Bains avant reprise par le repreneur désigné par la collectivité ;
- enfouissement de l'**amiante** dans l'installation de stockage de déchets inertes (ISDI) de la société BORDINI à Louvigné du Désert.

Les opérations de traitement des déchets effectuées par la SPEN (encombrants, bois, cartons et amiante du secteur de La Haye, ordures ménagères du secteur de Lessay) sont les suivantes :

- enfouissement des **encombrants** et des ordures ménagères dans l'ISDND du Ham ;
- broyage du **bois** au Ham puis valorisation énergétique ;
- tri des **cartons** au Ham avant reprise par le repreneur désigné par la collectivité ;
- enfouissement de l'**amiante** dans l'ISDI du Ham.

Les opérations de traitement des déchets effectuées par le Syndicat Mixte du Point Fort (ordures ménagères, corps plats et corps creux du secteur de La Haye) sont les suivantes :

- caractérisation des **corps plats** et des **corps creux**, tri et conditionnement de ces déchets dans le centre de tri de Cavigny avant reprise des différents matériaux par les repreneurs désignés par la collectivité ;
- méthanisation des **ordures ménagères** dans l'installation située à Cavigny et enfouissement des refus à l'ISDND de Saint-Fromond.

Les opérations de traitement des déchets effectuées par SEDE Environnement (déchets verts du secteur de La Haye) sont les suivantes :

- broyage et compostage des **déchets verts** (tontes et branchages) dans l'installation de Monsieur DIGARD à Les Veys puis épandage local du compost.

Les opérations de traitement des déchets effectuées par la société Yves Madeline (une partie des DDS du secteur de La Haye) sont les suivantes :

- regroupement des **déchets diffus spécifiques** à Flers ou Blainville de l'Orne puis élimination dans des centres agréés à Sandouville ou Limay.

Les opérations de traitement des déchets effectuées par Chimirec (une partie des DDS du secteur de Lessay) sont les suivantes :

- regroupement des **déchets diffus spécifiques** à Javené puis élimination dans des centres agréés en France et en Belgique.

Le traitement des ordures ménagères, le tri des déchets ménagers recyclables et la gestion de la déchetterie du secteur de Périers sont assurés directement par le Syndicat Mixte du Point Fort dans le cadre de l'exercice de cette compétence pour le compte de la Communauté de Communes sur le territoire de Périers.

Le mobilier usagé collecté est trié par matière pour être recyclé ou valorisé sous forme d'énergie.

Les déchets d'équipements électriques et électroniques sont triés, démantelés et recyclés dans des filières agréées.

Les piles sont triées, détoxiquées et incinérées.

1.2.2 - Les tonnages de déchets valorisés

La valorisation matière des matériaux issus de la collecte sélective (secteurs de La Haye et de Lessay)

Matériaux	Repreneur	Tonnage	Kg par habitant
Acier	SPHERE	36	2,14
Aluminium	SPHERE	12	0,69
Briques alimentaires	Essity	35	2,06
Cartonnettes	SPHERE	153	9,06
Papiers	SPHERE	285	16,90
Plastiques	Valorplast	82	4,87
Verre	OI Manufacturing	978	58,05
Total		1 580	93,77

La différence entre le tonnage de déchets valorisés et le tonnage de déchets collectés est due aux refus de tri et aux stocks présents sur le centre de tri.

Les refus de tri sont les déchets présents dans les sacs translucides jaunes et bleus ou dans les conteneurs déchets recyclables hors verre qui ne correspondent pas aux prescriptions techniques minimales demandées par les repreneurs de matériaux. Il s'agit le plus souvent d'erreur de tri de la part des habitants (emballages en plastique autres que les bouteilles et les flacons, mouchoirs en papier, couches...).

En 2019, **137 tonnes de refus de tri** ont été enfouis soit environ 16,5 % du tonnage de déchets recyclables (hors verre) collecté.

La valorisation des matériaux issus des déchetteries (secteurs de La Haye et de Lessay)

Matériaux	Repreneur	Tonnage	Type de valorisation
Bois	UPM et IDEX	689	Energétique
Cartons	SPHERE	110	Matière
Déchets verts	Entreprises locales	2 692	Agricole
Ferrailles	SPHERE	424	Matière
Total		3 914	

1.3 - Divers

1.3.1 - Collectes diverses

Des conteneurs destinés à la collecte des textiles, linges et chaussures (TLC) sont répartis sur le territoire de la Communauté de Communes. L'association AFERE récupère ces TLC qui sont ensuite triés : les moins usagers sont remis en vente dans les boutiques de l'association, les plus usagers sont envoyés près de Caen pour être réutilisés en chiffons ou servir d'isolants. D'autres conteneurs existent sur le territoire communautaire mais sans qu'un partenariat n'ait été mis en place avec la Communauté de Communes.

Une collecte de consommables d'imprimantes, de télécopieurs est mise en place à la Communauté de Communes. Les sociétés Conibi et LVL récupèrent ces déchets.

1.3.2 - Communication

Un calendrier sur lequel figurent les jours de collecte des déchets, les consignes de tri, les horaires de déchetterie et des informations sur différents déchets a été distribué à tous les habitants.



2 - Les indicateurs financiers

2.1 - Les modalités d'exploitation

La Communauté de Communes a passé plusieurs marchés de prestations de service pour la collecte et le traitement des déchets ménagers avec les sociétés Chimirec, SEDE Environnement, SPEN, SPHERE, Yves Madeline et avec le Syndicat Mixte du Point Fort. Ces marchés sont arrivés à échéance le 31 décembre 2019.

Les marchés concernés sont les suivants :

- secteur de La Haye :
 - o collecte transport et traitement des déchets des ménages :
 - lot 1 : collecte en porte à porte des ordures ménagères résiduelles et des déchets recyclables (hors verre),
 - lot 2 : collecte en apport volontaire du verre,
 - lot 3 : traitement des ordures ménagères résiduelles,
 - lot 4 : tri des déchets recyclables (hors verre) ;
 - o gestion de la déchetterie de La Haye du Puits :
 - lot 1 : mise à disposition et transport des bennes de la déchetterie,
 - lot 2 : traitement des déchets verts,
 - lot 3 : traitement des encombrants,
 - lot 4 : traitement des ferrailles,
 - lot 5 : traitement du bois,
 - lot 6 : traitement des gravats inertes,
 - lot 7 : traitement des cartons ;
 - o mise à disposition de contenants, transport et traitement de l'amiante ;
 - o mise à disposition de contenants, transport et traitement des déchets diffus spécifiques ;
- secteur de Lessay :
 - o collecte en porte à porte des ordures ménagères résiduelles sur les communes d'Anville sur Mer, Créances, Geffosses et Pirou ;
 - o mise à disposition de contenants, transport et traitement des déchets diffus spécifiques (déposés à la déchetterie communautaire de Créances...) ;
 - o la collecte, le transport, le traitement des déchets et la gestion de la déchetterie communautaire de Créances :
 - lot 1 : mise à disposition de contenants et transport des ordures ménagères (pour les secteurs de Lessay et Périers),

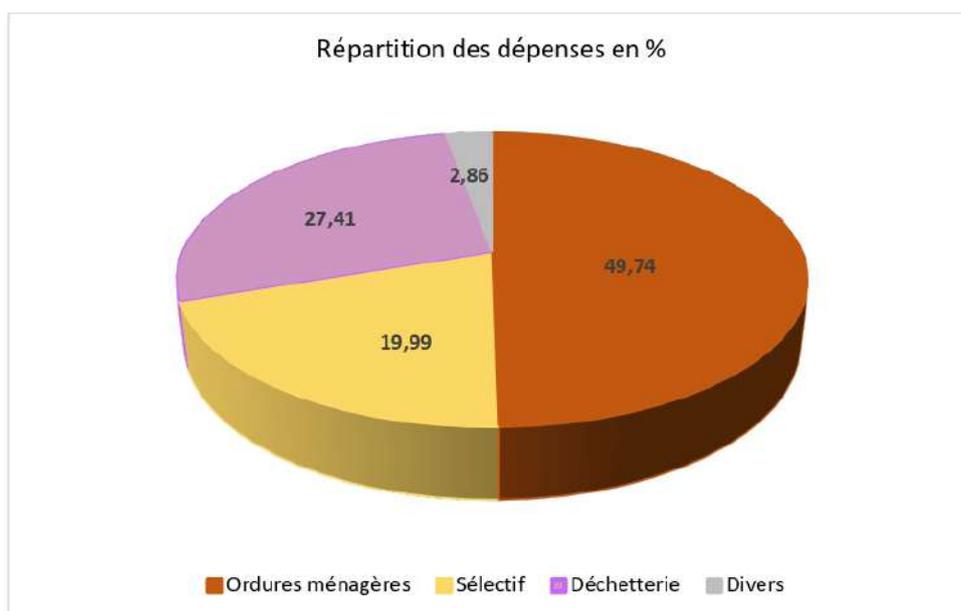
- lot 2 : traitement des ordures ménagères,
- lot 3 : collecte en apport volontaire du verre,
- lot 4 : collecte en apport volontaire des déchets recyclables (hors verre),
- lot 5 : tri des déchets recyclables (hors verre),
- lot 6 : mise à disposition de contenants, transport et traitement des déchets verts (tontes et branchages),
- lot 7 : mise à disposition de contenants, transport et traitement des encombrants,
- lot 8 : mise à disposition de contenants, transport et traitement des ferrailles et batteries,
- lot 9 : mise à disposition de contenants, transport et traitement du bois (classe A et classe B),
- lot 10 : mise à disposition de contenants, transport et traitement des gravats inertes,
- lot 11 : mise à disposition de contenants, transport et traitement des cartons,
- lot 12 : mise à disposition de contenants, transport et traitement de l'amiante.

2.2 - Les dépenses et leurs financements

2.2.1 - Les dépenses de fonctionnement

		Dépenses en € TTC
Ordures ménagères	Prestations de service	731 596
	Participation SMPF	100 063
	Personnel CC	204 037
	Camions	51 820
	Divers	126 547
	Total	1 214 064
Déchets recyclables	Prestations de service	364 976
	Participation SMPF	97 463
	Divers	25 361
	Total	487 800
Déchetterie	Prestations de service	428 316
	Participation SMPF	116 008
	Personnel CC	92 728
	Divers	31 965
	Total	669 016
Divers	Personnel	37 106
	Autres	32 647
	Total	69 753
Total		2 440 633

SMPF : Syndicat Mixte du Point Fort



2.2.2 - Les recettes de fonctionnement

	Recettes en € TTC
TEOM	2 169 325
Redevance habitations légères	108 497
Soutiens éco organismes et reprise matériaux	266 885
Divers	83 587
TOTAL	2 628 294

2.2.3 - L'investissement

Un investissement de 15 990 € a été réalisé en 2019 pour l'achat d'un véhicule de collecte des déchets ménagers d'occasion, de conteneurs de tri et d'un local destiné à recevoir les DDS.

2.2.4 - Synthèse

Comparatif avec l'année précédente

Fonctionnement en € TTC		Année 2018	Année 2019	Evolution 2019/2018
<i>Ordures ménagères</i>	<i>Dépenses</i>	1 155 220	1 214 064	5,1%
	<i>Recettes</i>	15 559	51 735	232,5%
Déchets recyclables	Dépenses	457 655	487 800	6,6%
	Recettes	218 094	188 062	-13,8%
<i>Déchetterie</i>	<i>Dépenses</i>	648 216	669 016	3,2%
	<i>Recettes</i>	88 089	109 461	24,3%
Divers	Dépenses	51 170	48 798	- 4,6%
	Recettes	2 251 029	2 279 037	1,2%
Total	Dépenses	2 312 261	2 419 678	4,3%
	Recettes	2 572 771	2 628 294	2,2%
	Résultat	+ 260 510	+ 208 616	-19,9%

Les recettes relatives aux ordures ménagères correspondent aux remboursements des arrêts maladie des agents de collecte.

Les recettes liées aux déchets recyclables continuent de diminuer. En effet, le nouveau contrat signé avec l'éco organisme Citeo en 2018 propose un barème national de soutiens moins intéressant. De plus, l'effondrement du marché des papiers-cartons a engendré, en 2019, une baisse importante des prix de reprise de ces matériaux et des problèmes d'écoulement de la matière au niveau des centres de tri, diminuant mécaniquement la recette correspondante.

L'augmentation des recettes de déchetterie est principalement due aux remboursements des arrêts maladie des agents de collecte.

Le résultat global du service reste positif mais accuse une baisse d'environ 20%.

3 - L'harmonisation du service

Depuis la fusion, une réflexion est menée sur la gestion des déchets dans le but d'harmoniser le service à l'échelle du territoire communautaire. Plusieurs domaines ont ainsi pu évoluer mais il reste encore un travail important à mener concernant la collecte sélective.

3.1 - Composteurs

Des composteurs individuels sont mis à disposition des habitants de l'ensemble du territoire moyennant une participation financière (30 € pour un composteur en plastique de 600 litres, 25 € pour un composteur en bois de 400 litres et 40 € pour un composteur en bois de 820 litres).



3.2 - Déchetteries

Les usagers de la Communauté de Communes ont accès aux 3 déchetteries du territoire et le règlement intérieur a été unifié pour les 2 déchetteries communautaires situées à Créances et La Haye du Puits.

3.3 - Financement du service

Le service est financé par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) sur la totalité du territoire à laquelle s'ajoutent notamment les redevances liées au camping et aux caravanes, mobil-homes et habitations légères, les recettes issues de la valorisation des matériaux et les apports payants des professionnels en déchetterie. Dans une volonté d'harmonisation, les taux de TEOM affectés aux différentes zones sont lissés sur 5 ans afin de faire converger les taux applicables à des zones bénéficiant du même niveau de service.

3.3 - Les déchets recyclables

La réflexion sur l'harmonisation des consignes de tri et du mode de collecte des déchets recyclables s'est poursuivie en 2019.

Les différentes pistes de réflexion étudiées ont conduit les élus communautaires à décider la mise en place de l'extension des consignes de tri des emballages plastiques, l'harmonisation des schémas de collecte, la modification des fréquences de collecte des déchets au plus près des habitations et la mise en place des sacs transparents

favorisant le geste de tri. Ces nouvelles modalités s'appliquent dès le 1^{er} janvier 2020 afin d'inciter rapidement les usagers à faire évoluer leurs pratiques en matière de production des déchets.

En effet, l'importance des enjeux économiques et environnementaux nécessite de modifier la gestion actuelle des déchets en réduisant fortement leur production (lutte contre le gaspillage alimentaire, économie circulaire) et en valorisant au maximum ce qui ne peut être évité grâce notamment au recyclage des matériaux et au compostage des déchets organiques.